

YVELINES ENVIRONNEMENT

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique



Assemblée Générale Rapport moral pour l'année 2012

Le 1^{er} juin 2013

Sommaire

1 Avant-propos **p.4**

1-1	Le SDRIF	p.4
-----	----------	-----

2 Réalisations pendant l'année 2012 **p.5**

2-1	Cycle d'Education à l'Environnement	p.5
2-2	Brèves	p.5
2-3	Commissions et réunions	p.5

3 Dossiers et Commissions suivis par Yvelines Environnement pendant l'année 2012 **p.6**

3/A – les Dossiers

3-1	La Plaine de Versailles	p.6
3-2	L'Extension de la source St Lambert	p.7
3-3	La Fonderie d'aluminium - usine SNR à Sonchamp	p.8
3-4	L'OIN de Saclay - EPPS	p.8
3-5	L'OIN Seine Aval	p.13
3-6	Le Domaine de Valmoré à Saint-Germain-en-Laye	p.15
3-7	Conseil Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	p.15
3-8	Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)	p.15
3-9	Concertation sur le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France	p.16
3-10	Le Schéma Régional Eolien	p.19
3-11	Quels projets pour Versailles ?	p.20

3/B – les Commissions et Comités

3-12	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Chavenay	p.23
3-13	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome des Mureaux	p.24
3-14	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole	p.25
3-15	Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Villacoublay	p.26
3-16	Commission départementale d'implantation des Antennes relais de radiotéléphonie mobile	p.27
3-17	Commission Locale d'Information (CLI) des Installations nucléaires du plateau de Saclay	p.27
3-18	Commission Locale d'Information et de Surveillance Seine Aval Commission Locale d'Information et de Concertation (CLIC) Commission de Suivi du Site Seine Aval (CSSSA)	p.30
3-19	Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de la Mauldre - CO.BA.H.MA	p.33
3-20	Commission Locale d'Information et de Concertation de la Société TRAPIL à Coignières	p.35
3-21	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel (SIAVRM)	p.35
3-22	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV)	p.36
3-23	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SMGSEVESC)	p.38
3-24	Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) pour l'usine d'incinération «CRISTAL» à Carrières-sur-Seine	p.39
3-25	Commission Locale d'Information et de Surveillance pour le centre de traitement et de valorisation des déchets « AZALYS » à Carrières-sous-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIDRU	p.40
3-26	Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur	p.41
3-27	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)	p.41

3-28	Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)	p.41
3-29	CLIS de SITA Ile-de-France	p.42
3-30	Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)	p.42
3-31	Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)	p.42
3-32	Commission des Sites	p.42
3-33	Comité Consultatif scientifique et des usagers de la Forêt de Rambouillet	p.43
3-34	Comité Départemental de suivi des épandages de boues	p.43
3-35	Comité Consultatif de la Réserve Nationale de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines	p.43
3-36	Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du site STORENGY – Gaz naturel	p.44

4 Projets d'Yvelines Environnement pour 2013 **p.46**

4-1	Le Cycle d'Education à l'Environnement	p.46
4-2	Les réunions d'information	p.46
4-3	Le Prix Entreprises-Environnement	p.46
4-4	Suivi de la Révision du SDRIF	p.46

5 Résolutions et conclusions **p.47**

5-1	Résolutions	p.47
5-2	Conclusions	p.49

6 Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement **p.50**

6-1	ACURDI	p.51
6-2	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.51
6-3	Arbre de Fer	p.54
6-4	Association CODERANDO	p.55
6-5	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.57
6-6	Association de la Haute Vallée de l'Orge (AHVO)	p.59
6-7	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.60
6-8	Association La Saint-Lambert	p.63
6-9	Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV)	p.65
6-10	Association pour la Protection de l'Environnement et du Site de Chevreuse (APESC)	p.70
6-11	Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)	p.70
6-12	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars Pontchartrain (APPEJP)	p.71
6-13	Avec Richard Mique	p.77
6-14	Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson (CADEB)	p.77
6-15	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.83
6-16	Maisons Paysannes de France - Délégation des Yvelines	p.84
6-17	Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui	p.84
6-18	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	p.88
6-19	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et sa Région (PARR)	p.91
6-20	Sauvegarde et Animations de Versailles et Environs (SAVE)	p.92
6-21	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.94
6-22	Syndicat pour la Défense des Intérêts de Porchefontaine (SDIP)	p.96

Avant-propos

Conformément à la législation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre Association Yvelines Environnement pour l'année 2012 approuvé par notre Conseil d'Administration en date du 22 mai 2013.

L'année 2012 a été marquée par la poursuite des développements de projets importants qui marqueront durablement l'environnement du département des Yvelines et de la région Ile-de-France.

NB : Yvelines Environnement tient à réaffirmer son indépendance vis-à-vis de tout Parti Politique.

1-1 Le SDRIF

Rappel : Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France définit l'avenir du territoire pour les vingt prochaines années.

L'Ile de France, c'est :

- 20% de la population française, soit 11 millions d'habitants,
- 30% de la richesse nationale sur 2% du territoire national dont 80% d'espaces naturels ou agricoles,
- 1400 kms de voies ferrées, 3000 kms de lignes de bus et 21000 kms de routes.

Le SDRIF voté par le conseil régional en 2008 est toujours en cours de révision en 2012 afin d'intégrer en particulier les lois relatives au Grand Paris et les lois Grenelle 1 et 2.

En conséquence, le SDRIF d'avril 1994 continue de s'appliquer.

Les remarques d'Yvelines Environnement portées dans le rapport moral de 2008 restent valables.

Elles pourront être complétées lors de l'enquête publique prévue en 2013.

Le SDRIF doit s'inscrire dans des objectifs de préservation, de restauration et de valorisation des ressources naturelles permettant l'accès à un environnement de qualité.

- Il vise à contribuer, en cohérence avec le SDAGE, aux exigences de reconquête de la qualité écologique des cours d'eau et des milieux humides et à permettre un accès équitable et durable à une ressource en eau préservée.

- Il privilégie l'atteinte de ces objectifs par une gestion locale et durable des écosystèmes et des ressources naturelles, s'appuyant sur le principe de proximité

..... demande de proximité d'espaces verts et naturels dans les environnements urbains qui améliorent la qualité de vie des citoyens.

La nature en ville avec les trames vertes et bleues est une aide au maintien d'une biodiversité menacée par l'étalement urbain et le changement climatique.

Le développement durable, la politique de l'eau et le maintien du patrimoine naturel en sa diversité biologique s'imposent à notre société comme des éléments prioritaires pour le présent et le futur. Nous ne pouvons pas y déroger sans sanctionner durement les générations à venir. Il est de notre responsabilité associative de veiller au respect de notre environnement et de notre qualité de vie.

YVELINES ENVIRONNEMENT tient à affirmer son engagement dans cette voie.

2- Réalisations d'YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2012

2-1 Cycle d'éducation à l'environnement 2012

Notre cycle d'éducation à l'environnement 2011/2012 avait pour thème: « Nos Amis les oiseaux migrateurs et les zones humides, une escale indispensable à leur survie ».

Il était destiné aux scolaires de 5 à 15 ans du département des Yvelines. Les individuels ont pu également participer car les bulletins de notre jeu concours étaient mis à leur disposition dans toutes les gare SNCF du département.

L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser les jeunes, scolaires ou individuels, aux questions concernant l'environnement, de susciter un travail collectif dans les classes sur le thème retenu.

La remise des prix a eu lieu au Palais des Congrès de Versailles le 22 mai 2012, honorés de la présence à la fois de Mme Pascale SOLEILLE, Directrice Environnement au Conseil Général des Yvelines, représentant M. Alain SCHMITZ, Président du Conseil Général des Yvelines, de M. Patrick BERNHEIM, représentant le Président M. Yves FOUCHET de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val-d'Oise/Yvelines, de M. Frédéric ARTAUD, Inspecteur de l'Education Nationale pour la circonscription de Rambouillet, représentant M. Jean-Michel COIGNARD, Inspecteur d'Académie, de M. Stéphane MICHEL de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie IDF (DRIEE), de Mme Nathalie QUENTIN Conseillère Education Populaire Jeunesse en charge de la politique de la ville à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 78, de M. Jacques PONET de la Direction Départementale des Territoires 78 (DDT), et de M. Laurent FREHAUT, représentant M. Christian CABART, Directeur d'Etablissement SNCF.

Les prix décernés aux lauréats s'inscrivent dans un suivi pédagogique à l'environnement car les récompenses sont des visites de sites et des livres sur des thèmes environnementaux. Ces récompenses ont pu être offertes aux jeunes grâce à la participation à ce concours de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, l'Arboretum de Chèvreloup – Muséum National d'Histoire Naturelle, la Bergerie Nationale de Rambouillet, l'Espace Rambouillet, EADS ASTRIUM, EBS Le Relais Val de Seine – l'Espérance, l'Etablissement Public – Château de Versailles, la Ferme de Gally, la Fondation de Coubertin, l'Imprimerie Wauquier, Lafarge Granulats, la Lyonnaise des Eaux, le Musée National de Port-Royal des Champs, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Potager du Roi, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), la Serre aux Papillons, Séquoia, SEVESC, SIDOMPE et le Site EDF de Porcheville.

Les trophées qui ont récompensé les lauréats 2012 ont été réalisés par la société SEQUOIA à EPONE.

Ce Cycle d'Education à l'Environnement a été organisé sous le haut patronage des Ministères de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement ; des Solidarités et de la Cohésion Sociale ; de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire. Ce Cycle a été mis en place en liaison avec l'Inspection Académique des Yvelines et grâce au soutien de nombreux partenaires : la DRIEE Ile-de-France, le Conseil Général des Yvelines, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines, l'INRA, l'ONF, la Réserve Naturelle de Saint Quentin en Yvelines, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), et a été diffusé grâce à la SNCF et aux Nouvelles de Versailles.

2-2 Brèves

Des "Brèves" ont été rédigées, éditées. Elles sont disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées sur papier et par courrier, mais par courriel et sur notre site www.yvelines-environnement.org

Envoyez-nous vos articles, une plus grande diffusion sera ainsi donnée à vos activités.

2-3 Commissions et réunions

Les représentants d'Yvelines Environnement désignés par le Conseil d'Administration, siègent dans de nombreuses réunions ou commissions au niveau départemental et régional concernant les sites, les déchets, l'eau, les routes, l'agriculture, l'aménagement foncier, les aérodromes (CCE), Natura 2000... et les commissions locales d'information (CLI, CLIS, CLIC,...). Yvelines Environnement propose aux associations riveraines ou aux personnalités dont la compétence est reconnue d'y siéger.

3- Dossiers et Commissions suivis par YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2012

3/A --- les dossiers

3-1 La Plaine de Versailles

Peut-on aujourd'hui parler de « la Plaine de Versailles » ou « des Plaines de Versailles » tant ses délimitations varient en fonction des « humeurs » des uns ou des autres, depuis que les lois de décentralisation ont fait « éclater » les notions de « Territoire » et de « Pays ».

LA PLAINE DE VERSAILLES, déclarée comme Zone Naturelle d'Equilibre en Ile-de-France en 1975, définie dans les contours d'un territoire rurale à vocation principale agricole, s'étend du Parc du Château de Versailles à l'est jusqu'à Septeuil à l'ouest et de l'autoroute A13 au nord à la N12 au sud.

Aujourd'hui, parce que l'on a laissé l'urbanisation et les centre commerciaux s'installer sur de bonnes terres agricoles, en particulier dans le secteur de Plaisir/Les-Clayes-sous-bois, on voudrait réduire l'appellation « Plaine de Versailles » à deux entités, selon l'Administration et selon une « association d'élus et d'agriculteurs » :

- Le site classé en juillet 2000 qui représente une infime partie de la ZNE entre le Parc du Château et Villepreux/Chavenay, limité par la D307 au nord et St-Cyr/Les-Clayes au sud,
- Une zone qui s'étend du site classé (ci-dessus) jusqu'aux communes de Maule/les-Alluets-le-Roi, le long du Val de Gally, limitée à la vallée de la Maule.

Pour le reste, seule l'APEPV (Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles) revendique d'étendre son action sur l'ensemble du territoire de la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles telle que définie en 1975, en rassemblant les associations et les usagers qui œuvrent depuis des décennies pour sa protection.

Les actions ont été nombreuses pour éviter une urbanisation importante de la Plaine.

Elles se perpétuent pour éviter la destruction des écosystèmes en particulier à cause de dépôts inconsidérés de gravats de chantiers sur les terres agricoles !

Les exemples sont nombreux :

- Dépôts en site classé sur les terres de la ferme du trou Moreau à Villepreux,
- Dépôts d'environ un million de m³ de terre (?) issue du creusement du tunnel A86 sur 25 hectares de terres agricoles derrière le Parc zoologique de Thoiry, sur la commune de Villiers-le-Mahieu, créant des « collines », sans la moindre étude d'impact, pour créer de nouvelles activités d'après l'exploitant du parc zoologique.
- Projet de Golf à Thiverval-Grignon, qui serait établi sur un dépôt de 3500000 m³ de gravats de chantiers.
-

Yvelines Environnement rappelle toutes ses demandes déjà exprimée dans le Rapport Moral 2011 pour la Protection de la Plaine de Versailles, en particulier :

- Que les Gens du voyage disposent d'aires d'accueil de façon à ne pas s'installer sur des terrains agricoles, jardins potagers, ...
- Que les dépôts de terre, gravats et autres déchets soient strictement interdits,
- Que tous les projets en zones agricoles ou naturelles soient systématiquement soumis, à une étude d'impact,
- Que l'APEPV soit invitée à participer à toutes les réunions d'études d'aménagements, en particulier dans le site classé en juillet 2000,
- Que l'APEPV soit associée aux études concernant les projets de SCOT et de PLU,
- Que l'Etat agisse efficacement en matière de respect du principe de précaution dans le cadre des implantations d'antennes relais de radio téléphonie mobile.
- Que l'Etat agisse efficacement pour faire respecter les règles de navigation aérienne pour diminuer les nuisances subies par les riverains

Résumé : Ce qui doit disparaître ou ne pas se faire en Plaine de Versailles :

- Les constructions aux abords du site classé, en contravention avec le document directeur de la gestion du site associé au décret de classement de juillet 2000,
- Les résidences sauvages de gens du voyage qui sont implantées dans les jardins potagers de Villepreux et le long de l'allée royale à Saint-Cyr-l'Ecole, en site classé.

- Les tas de terre et de gravats issus du forage du tunnel A86 ou autres origines sur les terres agricoles de Thoiry et Villiers-le-Mahieu, et en d'autres lieux.
- Le projet de Golf de Thiverval-Grignon avec ses 3500000 m3 de gravats.
- Le projet de manège de chevaux près du ru de Gally à la Ferme de Pontaly, en site classé. Seules les constructions accolées aux bâtiments existants sont autorisées. De plus, le traitement des effluents avant rejet doit être efficace.
- **La transformation du Domaine de la Faisanderie en un « Parc de loisirs régional », alors qu'il doit être restauré comme zone humide en milieu écologique participant aux trames verte et bleue pour la protection de la Biodiversité en Ile-de-France (à inscrire au SRCE).**

3-2 L'Extension de la source St Lambert

RAPPELS DES FAITS :

Pour mémoire, la source du Val St Lambert avait obtenu trois autorisations dans le site classé de l'église et de la Vallée du Rhodon :

- Une pour le défrichage du site,
- Une pour faire des remblais et créer une route,
- Un permis de construire un auvent de 2600m2.

Yvelines Environnement, l'AAVRE et LA SAINT LAMBERT ont déposé deux référés pour arrêter les travaux et deux recours au fond devant le Tribunal Administratif de Versailles contre les deux dernières autorisations.

Le Tribunal a débouté les associations pour le référé relatif au remblai et à la route au motif que les travaux étaient quasiment terminés bien que ceux-ci aient été faits avant la publication de l'autorisation.

En jugeant le deuxième référé, le Tribunal a ordonné l'arrêt des travaux de construction de l'auvent.

Au mois de mars 2010, le Tribunal Administratif en jugeant au fond, a annulé les décisions du maire de Saint Lambert :

- du 5 octobre 2006 (autorisation anticipée de démarrer le remblai et la création de la route),
- du 26 avril 2007 (autorisation de remblayer et de créer une route),
- du 24 juillet 2008 (autorisation de construire un auvent de 2600m2).

Le Maire de Saint Lambert et La Source du Val Saint Lambert ont fait appel de ce jugement.

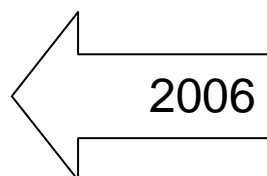
La Cour d'Appel a débouté YE, considérant entre autres arguments que le projet de Nestlé « améliore le site », Peut-on encore rêver? Pourquoi protéger les sites par des procédures de classement ?

Yvelines Environnement, l'AAVRE et la Saint-Lambert ont décidé de se pourvoir en Cassation auprès du Conseil d'Etat.

Pour ce faire, une demande d'aide juridictionnelle a été introduite et obtenue.

Hélas, le Conseil d'Etat n'a pas jugé recevable le pourvoi en cassation !

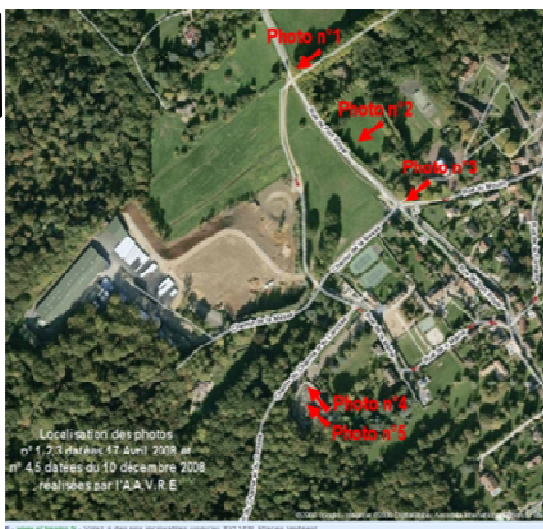
Les photos ci-dessous, maintes fois montrées sont pourtant plus démonstratives que de longs discours pour convaincre de l'atteinte du projet aux sites classés.



Une vue du site avant les travaux en 2006

Un environnement boisé entoure complètement les installations industrielles de la source

2008



2012



3-3 La Fonderie d'aluminium à Sonchamp

RAPPEL : Suite à la liquidation de la SNR, en 2009, une majorité d'adhérents avait pensé qu'on ne parlerait plus de la Chaudière. Malheureusement, il n'en est rien et nous continuons à suivre de près ce qui se passe sur ce site, dans la mesure où nous parvenons à obtenir des informations, ce qui n'est pas chose aisée.

Durant l'année 2012 nous avons alerté à plusieurs reprises l'administration sur l'activité d'une société suisse sur le site de la Chaudière à Sonchamp (Société TIM : Trading International Metal).

Deux arrêtés de mise en demeure et un procès verbal de délit ont été délivrés à l'entreprise au mois d'août 2012.

Le démontage de la cheminée de l'usine et la mise en sécurité du site ont été réalisés sous la direction de l'ADEME pour la somme de 350 000 euros.

Le liquidateur de la société SNR (société qui était sur le site depuis 1976) a mis en demeure la SCI Bourbon de rembourser les frais de cette mise en sécurité. La vente aux enchères du site, exigée par plusieurs banques, n'a toujours pas eu lieu car les héritiers Bourbon, après avoir perdu en Appel, ont déposé un dossier en Cour de Cassation.

La SNR, qui est réapparue tout d'abord sous le nom de TIM, puis de TIM France, a déposé un dossier de déclaration et des prescriptions spéciales ont été examinées lors de la séance du CODEST de janvier 2013.

Dorénavant l'activité de cette usine n'est plus soumise à autorisation ; elle sera donc moins suivie par la DRIEE et nous devons, nous, association, ainsi que la Maire de Sonchamp redoubler de vigilance quant au respect de la réglementation. De plus, l'entreprise projette de traiter des déchets dits D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) ; un nouveau dossier devrait alors être déposé pour examen à la préfecture des Yvelines.

3-4 L'OIN du Plateau de Saclay – l'EPPS

RAPPELS :

La Loi relative au Grand Paris du 3 juin 2010 prévoit notamment la protection des terres agricoles qui font la spécificité et la richesse du plateau de Saclay.

Afin d'élaborer de manière concertée le projet de territoire formalisé par le contrat de développement territorial, le Conseil d'Administration de l'Etablissement public Paris-Saclay a mis en place le 20 décembre 2010 des commissions thématiques. Présidées par des élus locaux, elles permettent de faire émerger des projets partagés.

- Commission "Développement économique",
- Commission "Logement",
- Commission "Environnement - Agriculture",
- Commission "Mobilités".

« Le conseil d'administration de l'Etablissement public Paris Saclay du 6 juillet 2011 a adopté à l'unanimité un périmètre de délimitation de la zone agricole sanctuarisée de 2383 ha au total, dont 2326 dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National. L'obligation légale est donc très largement respectée. Une étape historique a été franchie dans la protection de ce plateau contre le grignotage urbain, comme les parlementaires l'ont souhaité, »

Le projet de périmètre adopté par l'EPPS a été soumis à consultation auprès du Comité Consultatif, des collectivités, de la profession agricole et des associations représentatives.

entre les espaces agricoles, naturels et forestiers lors de la conception des projets, en particulier les projets d'infrastructures quels qu'ils soient, à l'intérieur de la ZPNAF.

Les critères exprimés par la loi pour définir les limites de la ZPNAF ne doivent pas faire oublier les nécessaires continuités écologiques entre les territoires situés à l'intérieur de la ZPNAF et ceux situés à l'extérieur.

La limite du périmètre ne doit donc pas être considérée comme la « frontière » entre un territoire sanctuarisé où l'on appliquera les règles strictes d'un « classement », et des lieux extérieurs où l'on pourrait « tout se permettre », en particulier dans les zones urbanisables très proches.

Il s'agit donc qu'au-delà des « trames vertes », « trames bleues », « corridors écologiques », ..., déjà protégés par l'existence de règlements spécifiques, les PLU prennent en compte les « besoins de protection écologique » dans les zones limitrophes de la ZPNAF.

Concernant la question soulevée dans le courrier du 25 novembre 2011 de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, reprenant l'étude du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, nous reprenons à notre compte l'interrogation concernant la consultation des « Commissions départementales des sites et des paysages » sur ce projet de ZPNAF.

Nous rappelons aussi nos interrogations sur l'outil juridique, qui permettra, avec un règlement opposable et les contrôles adaptés nécessaires, d'obtenir une véritable protection de la ZPNAF, alors que des espaces pris en compte dans son périmètre sont déjà régis selon le type du classement de leur entité d'appartenance : Natura 2000, PNR, ZNIEFF (qui n'ont hélas pas de valeur juridique), ENS, sites classés et inscrits.

Remarques concernant la superficie des espaces agricoles dans le périmètre de la ZPNAF

La Loi impose une superficie minimum de 2300 hectares de terres agricoles inclus dans les territoires communs à l'O.I.N. et à la petite région agricole,

Nous constatons que la superficie proposée dans le projet est de 2339 hectares, dont 2315 hectares sur le Plateau de Saclay.

Cette surface supplémentaire de 39 hectares sera-t-elle suffisante, par rapport au minimum requis, pour compenser les incertitudes qui subsistent quant à l'utilisation de certaines parcelles (friches, ...) en agriculture ?

Cette marge de 1,5 % nous paraît faible.

Espérons que les projections à 2025 prises en compte s'avéreront exactes.

Quant à l'incertitude concernant l'utilisation de surfaces agricoles pour des infrastructures dont les projets ne sont pas actuellement arrêtés, nous nous en tenons à l'expression du Conseil d'Administration de l'EPPS dans sa Délibération du 7/12/11 : « ... les emprises exactes pourront être modifiées en fonction des contraintes qui apparaîtront lors des études de conception à condition qu'elles n'excèdent pas les superficies prévues. »,

il convient d'y ajouter l'impérieuse nécessité de ne plus morceler les exploitations dans la conception des projets d'infrastructure, car, comme il est dit dans le texte, le morcellement rend à terme les exploitations non viables.

Il s'agit aussi d'assurer que la totalité des surfaces des emprises des infrastructures de circulation routières classiques ou en « site propre », actuelles et projetées (expropriation à venir), a bien été prise en compte dans le projet présenté et retirée de la surface de la ZPNAF, et qu'elle comprend effectivement les accotements enherbés qui ne peuvent pas être comptés comme surfaces exploitables.

Il s'agit aussi de vérifier que les emprises des chemins ruraux et d'accès aux parcelles et des infrastructures de circulation douce (pistes cyclables, chemins de randonnées,...) en projet ou en devenir compte tenu d'une demande forte, ont bien été enlevées des superficies énoncées. (courrier de la FFRandonnée, Comité Yvelines du 25/11/2011, par exemple).

Il s'agit d'assurer que les emprises totales et réalistes du futur métro automatique dans ses parties aériennes sont bien prises en compte et retirées des surfaces de la ZPNAF, et d'assurer qu'aucune gare ne sera jamais construite dans cette zone de protection.

Si la loi détermine précisément une superficie minimum de terres agricoles, rien n'empêche d'augmenter autant que possible la superficie dédiée à l'agriculture, en fonction des potentialités offertes par les terres cultivables sur ce territoire, compte tenu d'une demande de plus en plus forte de produits locaux (AMAP, cueillettes, ...) au détriment sans doute des volontés expansionnistes des collectivités locales, quand on sait que 1000 hectares ont déjà été soustraits à l'agriculture depuis 30 ans, mais au bénéfice de l'intérêt général.

Nous demandons que soient reclassées en zones agricoles dans la ZPNAF les zones cultivées classées comme urbanisables dans les PLU, actuels et à venir (PADD en cours).

Il s'agit en particulier de terres agricoles exploitables de l'INRA (voir Annexe 1 et 2) qui n'ont pas été incluses, dont celles classées ZC et ZD à Guyancourt (Annexe 3).

Remarques concernant les zones naturelles

On constate un recensement de nombreuses informations sur l'historique et l'état des lieux concernant la flore en zones sèches et humides, les zones humides, le réseau des étangs et rigoles, mais étonnement très peu sur la faune.

Nous serions pourtant étonnés que des associations telles que le CORIF et l'OPIE, voir la FICEVY, ne puissent fournir davantage d'informations pour compléter ce dossier, et donner des avis compétents et expérimentés concernant les espaces naturels, d'ailleurs intimement complémentaires aux espaces agricoles et forestiers nécessaires à la préservation de la vie de la faune sur ce territoire.

Hormis la définition d'un périmètre de protection réglementé, des dispositions spécifiques sont effectivement à prendre à proximité des Espaces Naturels, comme à proximité des espaces agricoles et à proximité des espaces forestiers, en particulier des zones humides, pour éviter de façon pérenne toute perturbation de la vie de la faune et de la flore recensée comme devant être protégée.

D'éventuels projets de restructurations (devenir des terrains du CEPr, à coté des étangs par exemple) devront donc être identifiés, des études mises en œuvres et soumises à l'approbation d'un comité scientifique adhoc, par exemple le CSRPN, avant toute soumission d'un PADD préalable à un PLU.

Par ailleurs, si la prise en compte de golfs dans la ZPNAF peut sembler, à priori pour nos associations, un critère de protection contre l'urbanisation, il est tout à fait évident que ne peuvent entrer dans la catégorie d' Espaces Naturels les Golf construit avec des apports de déblais qui nuisent à la qualité écologique des sols, sans oublier a la fois leur consommation d'eau et de produits chimiques indispensables a leur bon entretien.

Remarques sur les Zones humides

Elles font évidemment partie des Espaces Naturels et en sont les sources de vie à conserver, à protéger et à reconstituer là où elles disparaissent.

On note page 87 que « les zones humides du Plateau représenteraient près de la moitié de la valeur floristique du site d'étude, ...faible superficie ...niveau de dégradation élevé... l'essentiel de la valeur est concentrée sur les étangs de Saclay. »

A-t-on un état du recensement des mares qui constituent des zones humides importantes pour la faune et la flore au sein même de territoires agricoles et qui peuvent être le lieu de conservation de batraciens et insectes utiles à l'écosystème.

Aussi, contrairement à ce qui est écrit page 88, l'intérêt floristique est peut-être moins concentré qu'on ne le pense, et les associations de protection de la nature doivent être consultées sur ce sujet.

Concernant les Zones humides, dont le rôle est primordial, nous rappelons ici de façon exhaustive notre expression dans notre courrier du 22/11/2011 :

« o La zone de protection naturelle, agricole et forestière du Plateau de Saclay compte une zone humide importante constituée par l'ensemble des Etangs Vieux et Neuf, plus l'Etang d'Orsigny ; en dehors de cet ensemble, quelques mouillères plus ou moins permanentes subsistent dans les terres agricoles, conséquence de la nature argileuse du sol. Seuls les étangs ont fait l'objet d'inventaires faune et flore.

o L'Etang Vieux de Saclay est une Réserve naturelle conventionnelle (convention entre les Ministères de l'Ecologie et de la Défense) depuis 1980. Cette réserve couvre 51 ha, dont 40 ha de plan d'eau; elle a été créée sur la base d'un dossier montrant son intérêt ornithologique au sein de l'ensemble des étangs et rigoles du sud-ouest parisien créé par Louis XIV pour alimenter les eaux de Versailles (Etang de St-Quentin devenu Réserve naturelle nationale en 1986, Etangs de St-Hubert – Hollande en Forêt de Rambouillet, Etang des Noës au Mesnil-St-Denis, et Etangs de Saclay).

Observations et baguage d'oiseaux avaient montré les échanges entre étangs pour l'avifaune aquatique notamment et en particulier les anatidés. Les terres agricoles qui entourent les étangs constituent une zone de stationnement et de nourrissage, en automne et en hiver, pour les bandes de Vanneaux huppés et de Pluviers dorés venus du nord et de l'est de l'Europe.

o Plus de 200 espèces d'oiseaux ont été répertoriées depuis 50 ans, dont le rare Blongios nain qui niche encore sur le site. Plus de 630 espèces d'arthropodes, dont des espèces rares pour l'Ile-de-France, y ont été trouvées. Plus de 300 espèces de plantes sont actuellement reconnues, comprenant 11 espèces extrêmement rares et/ou très rares, dont 3 protégées régionales et 3 protégées nationales ; 7 plantes sont déterminantes ZNIEFF, dont 4 en danger et 2 vulnérables selon les critères UICN.

o Les boisements de bordure de la zone de protection sont des boisements résiduels mais importants pour l'avifaune «banale».

o L'Etang Vieux est alimenté par un réseau de rigoles qu'il convient de maintenir et d'entretenir, mais la réserve naturelle ne peut être viable qu'en l'absence d'urbanisation proche et de pénétration sur le site, ainsi qu'avec une alimentation en eau exempte de pollutions diverses, dont les pollutions chimiques agricoles. Il ne suffit donc pas de maintenir une agriculture sur le plateau, mais il faut un type d'agriculture non polluante afin de préserver la biodiversité des zones naturelles en cause, dont l'intérêt écologique est national. ».

Remarques sur le réseau des étangs et rigoles

Ce réseau, créé pour les besoins de Versailles par le Roi Louis XIV fait partie du Patrimoine de la France. Aujourd'hui, il doit être considéré sur ce territoire comme l'équivalent du réseau sanguin dans le corps humain.

Il doit être recensé dans sa totalité avec exactitude, conservé, protégé et restauré là où il a été détérioré par l'activité humaine.

Il est nécessaire à toute la vie végétale et animale, et assure en partie la continuité écologique sur le Plateau et son environnement.

La qualité de l'eau et des sédiments doit être analysée afin d'établir un état des lieux et des constats ponctuels nécessaires pour assurer la réalité de la continuité écologique par la survie des espèces.

Remarques concernant les Forêts

Il importe de suivre non seulement les conseils et les observations de l'ONF, mais aussi des propriétaires privés et les usagers que sont les randonneurs, les chasseurs,dont les associations (FICEVY, OPIE,) doivent être plus étroitement parties prenantes du projet.

Comme l'a mentionné le Directeur Territorial de l'ONF dans son courrier du 24 septembre 2011 : « Les pressions sur les forêts domaniales et des collectivités locales pour des créations d'infrastructures sont très fortes et régulières ». - Le plus scandaleux des exemples récents hors de la zone objet de la présente enquête est l'amputation d'une partie de la forêt de Marly, avec la destruction du mur du Grand Parc des chasses de Louis XIV, pour l'élargissement de la D307 entre Noisy-le-Roi et Saint-Nom-la-Bretèche.

Aussi nous demandons que la totalité des forêts domaniales qui entourent la ZPNAF bénéficie au minimum de la même protection.

De plus, de même que pour les espaces agricoles et naturels, des dispositions particulières doivent être prises pour éviter les ruptures écologiques nocives à la vie des espèces, aux limites du périmètre de la ZPNAF.

Remarques concernant la « continuité écologique »

Instaurée par la loi « Grenelle II » la « continuité écologique » se traduit par la création de « Trames vertes et bleues » où la conservation et la protection des espèces sont réglementées tout en conservant des activités humaines.

Bien que le Plateau de Saclay et les vallées proches soient à l'écart des corridors d'intérêt national ou interrégional, les vallons et vallées de la Bièvre, de l'Yvette, de la Mérentaise et du Rhodon constituent, pour la ZPNAF, des corridors d'intérêt écologique régionaux,

Il importe donc, dans l'aménagement de l'espace de la ZPNAF, de ne pas créer de rupture entre les zones d'intérêt biologique et de préservation de la flore et de la faune (zones humides par exemple), et ces corridors écologiques. D'où la nécessité, suivant les recommandations du COMOP, de soumettre le projet de ZPNAF à l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), et de le consulter chaque fois que de besoin dans l'avancement des projets.

Remarques concernant les aérodromes de Toussus-le noble et de Vélizy-Villacoublay

Les impacts des activités des aérodromes sur la vie dans les espaces agricoles et naturels sont multiples.

Nous avons émis l'interrogation de la comptabilisation des parcelles agricoles de l'aérodrome de Toussus-le-Noble dans les zones de protection si elles n'assurent pas de continuité avec les espaces naturels.

Toutefois il importe de noter que le seul aspect de la propriété du foncier ne peut diriger l'évaluation de la destination économique de terrains qui ont une qualité agronomique reconnue et qui sont donc à conserver et à exploiter en agriculture.

Conclusions

Bien que ces remarques ne soient pas exhaustives, nous pensons qu'elles traduisent bien les préoccupations de la plupart des associations qui œuvrent depuis longtemps pour la protection de l'environnement et de la qualité de vie de tous grâce au dévouement de leurs membres bénévoles.

Le résultat de ces actions depuis plusieurs décennies, en particulier depuis la mise en place en 1975 de Zones Naturelles d'Equilibre en Ile-de-France, qui n'ont pas survécu aux lois de décentralisation, n'a pas été satisfaisant puisque l'on constate une diminution importante des surfaces de terres agricoles sur le Plateau de Saclay, pourtant nécessaires à la survie des espèces, dont l'espèce humaine.

Nous espérons toutefois concourir utilement à la prise de conscience qui permettra à l'humanité de survivre.

Nous considérons donc très positivement cette démarche de conservation des zones agricoles, naturelles et forestières, malgré 30 années de retard qui ont fait perdre 1000 hectares d'exploitations agricoles, ce qui représente une grande quantité de productions principalement céréalières.

Nous espérons toutefois que des structures et une réglementation efficaces seront mises en place pour permettre d'établir, de maintenir et de respecter la ZPNAF dans la transparence et la concertation.

Nous vous remercions de votre écoute, espérant que nos remarques pourront améliorer sensiblement le projet de ZPNAF dans le cadre de l'OIN du Plateau de Saclay.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de toute notre considération.

La Présidente

Ch. F. JEANNERET

LA COMMISSION D'ENQUETE A DONNE UN AVIS FAVORABLE AU PROJET ASSORTI DE RESERVES DONT LES SUIVANTES :

- La Commission d'enquête regrette qu'un projet de règlement n'ait pas été annexé au dossier présenté au public. Elle estime que ce règlement est indispensable pour compléter les documents graphiques délimitant la zone de protection : il devra comporter, pour chacune des zones agricole, naturelle et forestière, les conditions d'occupation et de protection des espaces, les dispositions assurant les possibilités d'évolution des exploitations agricoles et des infrastructures de transport, ainsi que les règles d'administration et de fonctionnement communes aux collectivités et organismes publics, notamment pour clarifier le partage des compétences entre le PNR et l'EPPS.
- La Commission d'enquête demande de réintégrer en zone agricole :
 - o à Guyancourt, les terrains du site de la Minière situés à l'est de la RD 91,
 - o à Gif-sur-Yvette, la partie nord de la parcelle CP 12 de manière à assurer une continuité des terres cultivables.
- La Commission d'enquête demande d'intégrer en zone naturelle et forestière l'ensemble des rigoles et aqueducs.

SDT et CDT : C'est quoi ?

Un document inattendu le SDT (schéma de développement territorial) de l'OIN de Saclay-Satory a été rendu public le 26 janvier 2012 par l'EPPS (Etablissement Public du Plateau de Saclay). Il était normalement envisagé de présenter début janvier les projets des fameux CDT (Contrats de Développement Territorial) où devraient figurer les engagements financiers des acteurs et les choix de localisations des constructibilités. En fait, fin janvier 2012, on a diffusé largement une brochure luxueuse de 80 pages avec de nombreuses et belles photos en couleur mais le document est bien vide sur les éléments permettant de situer les projets.

Quasiment aucun chiffre si ce n'est une perspective de construction de logements estimée entre 6 et 8000 logements par an (redite qui figure en plusieurs pages) mais aucun lieu, aucun financement, sans précisions sur les équipements d'accompagnement (écoles, équipements sociaux, silence sur les aménagements des gares, aucune répartition entre les 49 communes).

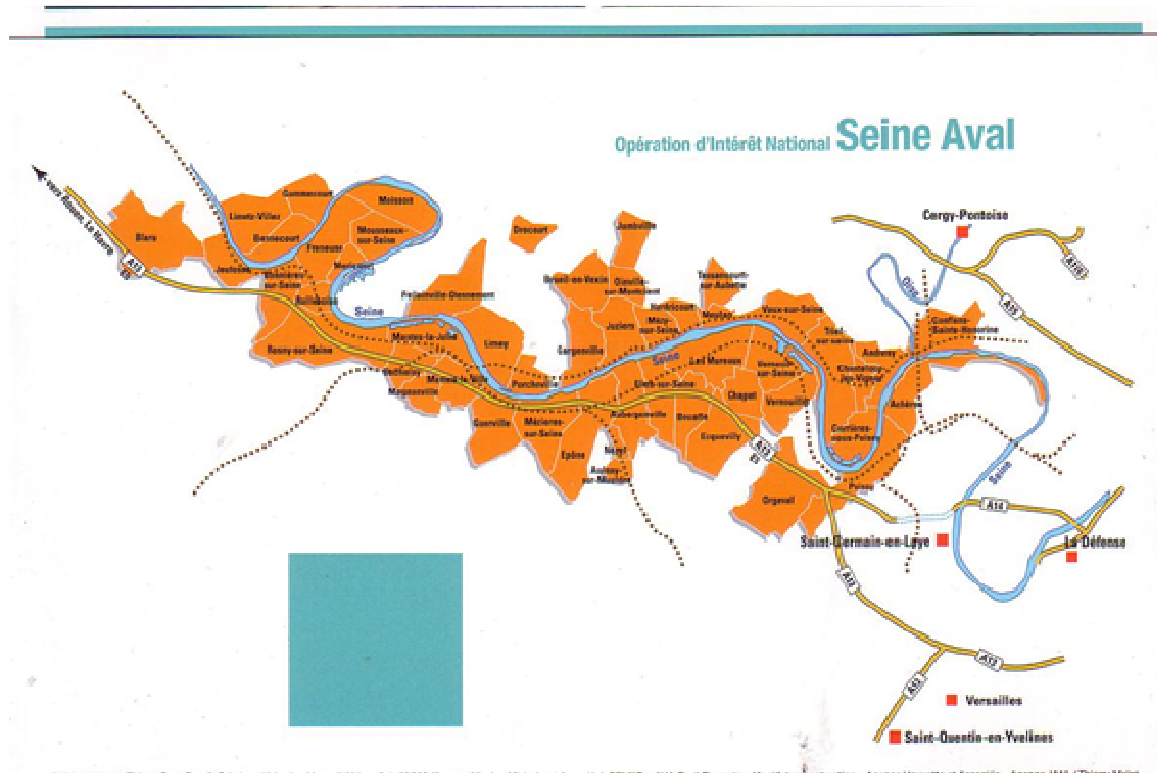
Un survol des emplois (actuels ?) en page 53 mais sans précisions sur les déplacements induits actuels et à l'avenir. Au final un document d'attente.

On y annonce que des CDT (Contrat de Développement Territorial) vont suivre mais pas de dates ni de périmètres précisés pour ces documents alors que ce devrait être le cœur du projet et des débats.

3-5 L'OIN Seine Aval

Tout d'abord, qu'est ce que l'Opération d'Intérêt National Seine Aval ?

C'est un dispositif gouvernemental créé par décret en 2006, désignant ce territoire comme « stratégique » pour l'état. Cette Opération d'Intérêt National regroupe 51 communes, de Blaru à Conflans Saint Honorine, 5 communautés de communes, le conseil général et le conseil régional, sur un vaste territoire égal à 2 x la superficie de Paris intra-muros. En 2007 signature du protocole OIN (1) En 2010 création du Conseil de Développement CODEV(2) L'OIN Seine Aval est mis en œuvre par l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval EPAMSA (3) et l'Etablissement Public Foncier des Yvelines EPFY (4).



L'OIN s'est fixé quatre objectifs principaux :

● **le développement économique**

En s'appuyant sur les filières d'excellence actuellement existantes que sont les industries automobile et aéronautique et en accueillant celles de l'écoconstruction, des éco-industries ou de la logistique innovante.

● **le développement résidentiel**

Avec un objectif de 2 500 logements neufs par an

● **l'amélioration du réseau des transports**

Avec notamment le prolongement du RER E Eole, de la construction de la tangentielle ouest (tram-train) et l'extension des transports en commun en sites propres ;

● **la mise en valeur de l'environnement**, naturel et agricole, du territoire.

En 2012 de nombreux projets ont été menés par l'EPAMSA dont :

Signature d'un accord avec la SAPN pour le double échangeur de la plaine de Buchelay.

Concertation publique sur la ZAC Eco quartier Fluvial Mantes-la Jolie/Rosny sur Seine.

Concertation publique sur ZAC les Mureaux Ouest

Concertation publique sur le projet Eco parc de Flins sur Seine

En matière de concertation, le public et des associations sont invités à participer à des projets dont les études ne sont pas communiquées. Cette méthode menée par des agences de communication relève plus de manipulation de l'opinion publique que de réelle concertation, on peut regretter l'absence de « Charte de Concertation »

En matière d'atteinte des objectifs de l'OIN, l'accent est mis sur le **développement résidentiel**.

En matière de **développement économique**, l'Eco pole Seine aval n'en est qu'à ses débuts, on nous parle d'un taux de remplissage de 60 % pour la fabrique 21 à Carrières sous Poissy (16 millions d'euros investis), or peut-on parler de création d'emploi au sens strict ou bien de relocalisation d'entreprises déjà existantes ?

(Comme ce fut le cas dans de l'entreprise Turbomeca fut délocalisé d'Épône à la plaine Buchelay)

En matière d'**amélioration du réseau des transports** les études sont à venir en 2013(5) ce qui n'augure pas de modifications avant de nombreuses années quant au prolongement du RER Eole vers Mantes la Jolie la volonté politique subira-t-elle le frein de la faisabilité économique et technique ?

En matière de la **mise en valeur de l'environnement**, on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs, l'urbanisation se développe de manière opportuniste sur du foncier agricole ou naturel ou boisé, le plus souvent en étalement urbain.

Le développement concentré essentiellement sur la vallée de la Seine n'est pas sans incidence sur la qualité de l'air et sur la qualité de vie.

Notre département est entrain de se tirer une balle dans le pied, en aménageant exagérément la vallée Fluviale dont le naturel et les paysages en faisaient l'attrait.

La biodiversité tient une place importante dans le discours de l'Epamsa. Un comité scientifique a été créé, auquel participe très activement notre vice-Président G. BAUDOIN.

Deux réunions en 2 ans ... est-ce réellement suffisant ?

En conclusion, la locomotive du petit train du développement du département semble l'urbanisation, les autres wagons suivent (ou pas). L'effort financier est résolument dirigé vers l'Axe Seine, au détriment des communes péri urbaines et agricoles. Peut-on nommer « équilibré » un tel développement ?

En savoir plus :

[\(1\) Protocole OIN Seine Aval](#)

[\(2\) Voir article 3.7 dans rapport moral YE 2010](#)

[\(3\) EPAMSA](#)

[\(4\) EPFY](#)

[\(5\) enquête publique déplacements urbains 15 avril 2013-18 mai 2013](#)

3-6 Le Domaine de Valmoré à Saint Germain-en-Laye

RAPPEL du contexte : Violation d'un site inscrit lors de l'élaboration du PLU. Non retranscription de la zone inscrite dans le POS.

Intervention d'Yvelines Environnement auprès du Commissaire enquêteur pour rétablir les zones inscrites dans le PLU : voir rapport moral 2009.

La suppression, de manière fortuite, d'un EBC sur un site inscrit a rendu constructible une parcelle non constructible. L'affaire concerne deux permis de construire et la suppression d'un EBC.

Un permis a été annulé en première instance, pour l'autre lié à la question de l'EBC il a été dû être fait appel à la CADA pour avoir accès aux documents.

La commune a fait appel. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a confirmé l'annulation du permis de construire délivré par le maire de St Germain-en-Laye.

3-7 Conseil Départemental compétent en matière d'Environnement de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

En 2012, plus de 50% des dossiers examinés au CODERST des Yvelines, concernent des arrêtés complémentaires pour des installations qui fonctionnent déjà depuis bon nombre d'années, mais qui présentent des modifications, soit dans les procédés utilisés, soit dans la disposition ou l'adjonction de nouveaux bâtiments. On trouve aussi dans cette catégorie des arrêtés relatifs à la dépollution des sols, au renouvellement d'agrément pour le traitement des véhicules hors d'usage. Ces arrêtés complémentaires peuvent aussi être pris suite à la promulgation de nouveaux arrêtés ministériels ou à la nouvelle réglementation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement.

35% des dossiers concernent des arrêtés préfectoraux pour des installations soumises à autorisation. Quelques dossiers ont soulevé des discussions assez vives, il s'agit notamment de l'aménagement de deux zones d'aménagement concerté (ZAC), une dans le lit majeur de la Seine sur un sol pollué, à certains endroits, en PCB et métaux lourds, l'autre sur un site pollué en métaux, métalloïdes et hydrocarbures, à des teneurs jugées acceptables par l'administration ; (seuls deux endroits sur ce terrain feront l'objet de mesures correctives), et de l'inventaire départemental des zones de frayères et des zones de croissance et d'alimentation de la faune piscicole (l'existence de certaines espèces de poissons est contestée).

Les autres dossiers sont relatifs, principalement, à des problèmes concernant des aménagements de stations d'épuration, un stockage de gaz, la fabrication et le recyclage des mousses utilisées pour la fabrication des matelas, la réfection d'un système de forage d'eau dans la nappe de l'Albien, une installation de bio méthanisation, le dragage des ports de Paris (arrêté inter préfectoral), l'aménagement des berges de la Seine...

Le fait que l'on ne retrouve pratiquement pas de dossiers de régularisation pourrait être attribué à l'allègement de la réglementation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement.

3-8 Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)

Le Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage, qui se réunit deux fois par an, est consultatif auprès du Préfet du département ; il donne son avis sur :

- + les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux différents gibiers
- + les dérogations aux horaires et à la chasse par temps de neige (normalement interdite)
- + les espèces classées « nuisibles » dans le département et les modalités de leur destruction.

Pour la saison 2012 – 2013 ont été tués : 751 cerfs et biches, 2565 chevreuils, 3913 sangliers, espèces pour lesquelles les dégâts à l'agriculture sont indemnisés par les chasseurs. Dans les Yvelines, 560 ha de cultures ont été détruits et l'indemnisation globale s'est élevée à 991.776 €.

Les lièvres font également l'objet d'un plan de chasse : 8.100 tués pour 11.547 attribués.

Pas de comptabilité pour les autres espèces chassées.

Quant aux « nuisibles », il est fait état de : 2.000 renards, 378 fouines, 0 ragondin, 0 rat musqué, 2.500 pies et 2.724 corneilles noires (contre 7.618 en 2011). Pour ces espèces, notons l'absence d'intérêt des piégeurs pour le ragondin et le rat musqué, espèces exogènes aquatiques nuisibles à l'agriculture et aux ouvrages d'art sur les cours d'eau, qui devraient être ciblées en priorité ; par contre, les espèces carnivores pouvant interférer avec le « gibier » et les corvidés ne sont pas épargnés. Pour ces derniers, la dénomination « corneille noire » regroupe en fait deux espèces : Corneille noire et Corbeau freux ; comme nous essayons depuis plusieurs années de faire retirer le corbeau freux de la liste des nuisibles, car ses dégâts ne sont jamais prouvés et ses effectifs nicheurs ont été divisés par deux en 25 ans, les piégeurs, sous prétexte que les agriculteurs ne savent pas faire la différence entre les deux espèces, ont trouvé astucieux de les grouper sous le même dénominateur (sic !).

Par décret ministériel n° 2012 – 402 du 23 mars 2012 et sa circulaire d'application du 26 mars 2012, une formation spécialisée « nuisibles » a été créée au sein de tous les CDCFS. Un nouvel arrêté ministériel du 2 août 2012 (J.O. du 18 août 2012) fixe la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles dans chaque département; pour les Yvelines ont été retenus : le renard, le corbeau freux et la corneille noire ; un argumentaire complémentaire transmis par le Préfet le 19 octobre 2012 demandait la réintroduction de la fouine et de la pie bavarde sur cette liste, ce qui a été accepté. En outre, par arrêté préfectoral (donc de décision départementale) et conformément à l'arrêté ministériel, ont été ajoutées les espèces suivantes pour la période du 1er juin 2012 au 30 juin 2013 : sanglier, lapin de garenne et pigeon ramier.

Force nous est de constater, une nouvelle fois, que le CDCFS prend en compte les intérêts (légitimes ou pas) de l'agriculture et ceux de la chasse, mais que ceux du reste de la faune sauvage sont rarement considérés ; ce doit être ce que l'on nomme la protection de la biodiversité !

3-9 Concertation sur le Schéma de Services Portuaires d'Île-de-France

Les objectifs des Schémas territoriaux de services portuaires : *Une vision partagée à l'horizon 2020-2025*

- Adapter l'offre de services portuaires sur le réseau aux évolutions des filières utilisatrices.
- Poursuivre l'optimisation du report modal vers le fluvial et le ferroviaire afin de réduire les camions sur les routes.
- Améliorer l'insertion des ports dans leur environnement urbain et naturel.
- Favoriser l'acceptabilité des ports en renforçant les liens avec les territoires.

Les acteurs : En 2012 et 2013, Ports de Paris associe l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les entreprises, les associations, les partenaires sociaux et des experts à l'élaboration de l'offre portuaire de demain.

Territoires concernés :

- La Région Île-de-France.
- Les départements : Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise, Yvelines.
- les 71 communes, et leur intercommunalité, du réseau portuaire d'Île-de-France.

+ de 300 personnes ont participé à la concertation en 2012.

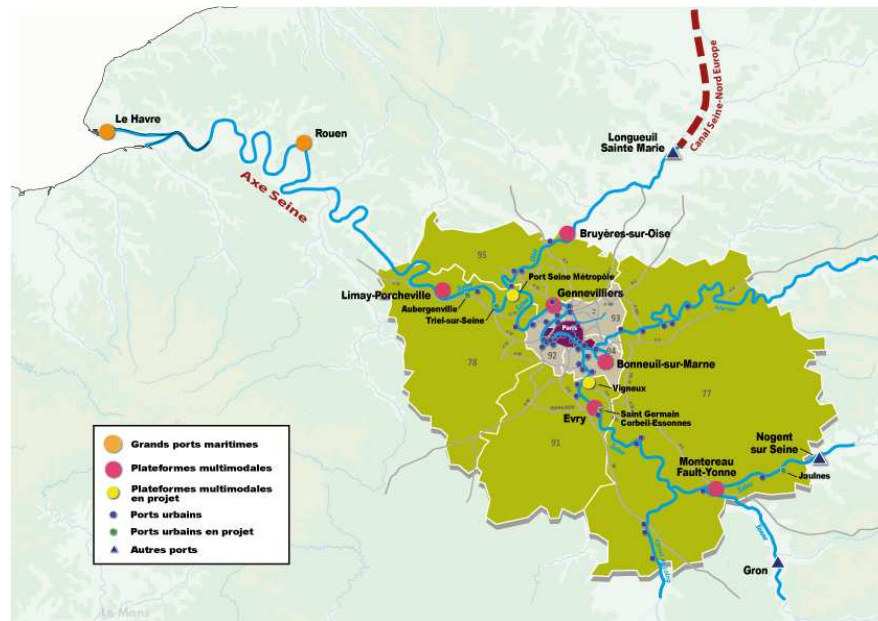
Tous les acteurs représentés : collectivités territoriales, entreprises, associations, syndicats, services de l'État, partenaires et experts.

Ports de Paris : développeur du transport fluvial, aménageur des espaces portuaires

Ports de Paris est à l'initiative de la démarche d'élaboration concertée du Schéma de services portuaires d'Île-de-France. Etablissement public de l'Etat, Ports de Paris développe le transport fluvial de marchandises et de passagers en Île-de-France en partenariat avec les collectivités territoriales, pour proposer une alternative au transport routier. Il aménage, entretient et exploite 66 ports de stockage-distribution en Île-de-France (dont 6 plateformes multimodales et 60 ports urbains) et 1 000 hectares d'espaces portuaires. Ports de Paris est aujourd'hui le 1er port fluvial intérieur d'Europe avec plus de 22 millions de tonnes transportées par voie d'eau en 2012.

Il a pour objectif de renforcer et de moderniser les ports franciliens pour offrir aux entreprises des installations adaptées à leurs besoins tout en s'engageant dans une démarche volontariste de développement durable. Aménageur des espaces portuaires, il s'investit dans l'intégration paysagère, architecturale et urbanistique des installations. Ports de Paris développe aussi le transport de passagers et un tourisme fluvial équilibré, en créant des équipements adaptés (escales, ports d'attache...). En accueillant plus de 7 millions de visiteurs chaque année, il occupe la 1ère place mondiale des ports intérieurs dans le domaine du tourisme. Ports de Paris est membre d'HAROPA, 4ème ensemble portuaire européen, qui réunit depuis début 2012 les ports du Havre, de Rouen et de Paris. La création de ce système portuaire ouvre des

perspectives ambitieuses pour le développement durable du potentiel de l'axe Seine, le report modal et le renforcement de la compétitivité française vis-à-vis des grands ports de l'Europe du Nord.



- **Janvier 2012 : Lancement de la démarche : « Diagnostic »**
- **Novembre 2012 : 2ème phase de concertation : Ateliers territoriaux : « Axes de développement »**
- **11 avril / 31 mai 2013 : 3ème phase : Concertation en ligne autour du plan d'actions**

Les enjeux : développer et adapter l'offre de services portuaires

Afin que les ports puissent intensifier leur rôle dans le développement économique des territoires, il est nécessaire que leur offre constitue une réponse logistique pertinente aux besoins des acteurs.

Les travaux réalisés lors du diagnostic ont montré l'importance d'anticiper les mutations économiques propres aux différentes filières et d'adapter l'outil portuaire au service de la compétitivité des acteurs franciliens.

Il s'agit donc ici de mettre en œuvre une série d'actions permettant de développer ou d'adapter l'offre de services portuaires à différents niveaux : un niveau transverse qui impacte l'ensemble du réseau et concerne tout ou partie des filières, un niveau propre à chaque filière et un niveau plus local, en réponse aux spécificités territoriales partagées lors du diagnostic. A l'échelle du bassin, Ports de Paris se fixe comme action majeure l'amélioration et la densification de l'offre du réseau francilien de quais publics à usage partagé, en s'appuyant notamment sur la gestion et la communication de la disponibilité des espaces et des équipements, et la mutualisation des ressources avec les acteurs portuaires volontaires. Cette évolution significative du réseau d'espaces de transfert en Ile-de-France favorisera le développement général du trafic fluvial, mais en particulier les filières Céréales, BTP, Produits Valorisables, ainsi que la Logistique Urbaine.

Les actions relatives à la filière Conteneurs portent sur le renforcement du positionnement de Gennevilliers en tant que Hub du réseau de terminaux franciliens et comme porte d'entrée maritime du Port du Havre. Ports de Paris prévoit aussi d'augmenter la capacité d'accueil de son réseau et de poursuivre le développement du Cloud Containing, permettant l'optimisation de la gestion des vides. A l'horizon 2020-2025, l'entrée en service de Port Seine-Métropole constituera un événement majeur qui renforcera la compétitivité de l'axe Seine et participera au rééquilibrage de la logistique francilienne.

Concernant la filière Produits Valorisables, Ports de Paris souhaite s'affirmer comme un élément structurant de la filière au moyen des plateformes multimodales portuaires comme des ports urbains. Ce développement impose de garantir au territoire des conditions d'insertion et d'exploitation exemplaires

Au sujet de la filière BTP, Ports de Paris organise son réseau pour l'approvisionnement de l'Ile-de-France en matériaux de construction mais également l'évacuation des déblais de chantiers, afin de répondre aux ambitions du Grand Paris.

Pour la Croisière avec hébergement, l'adaptation de l'offre portuaire à la demande passera par le développement d'escales pour paquebots fluviaux sur les zones franciliennes proches de la saturation, et l'unification de la gestion du réseau d'escales normandes et franciliennes.

Les actions spécifiques à la Logistique urbaine dans le périmètre de ce document (Seine Amont et Aval, hors Paris Intramuros) se concentrent sur la réservation d'espaces adaptés en petite couronne afin d'accompagner le développement de ces nouvelles activités.

Les enjeux : poursuivre l'optimisation du report modal vers le fluvial et le ferroviaire

En parallèle de l'adaptation de l'offre de services portuaires en réponse aux évolutions du marché, il est nécessaire d'initier et d'accompagner les démarches de report modal des acteurs économiques.

La maturité de l'utilisation des modes massifiés reste encore très variable entre les filières, voire entre les acteurs d'une même filière. La voie d'eau et le transport ferroviaire sont encore majoritairement sous exploités et leurs atouts potentiels en termes de compétitivité encore méconnus. Ports de Paris souhaite donc s'assurer de la prise de conscience par les entreprises des enjeux du report modal et des solutions possibles pour améliorer leurs schémas logistiques, au travers d'opérations ciblées de communication et d'accompagnement. D'une manière générale, il s'agira d'intensifier l'identification d'industriels et de chargeurs éligibles au report modal et de consolider, au travers HAROPA, l'appui à la définition de nouveaux schémas logistiques compétitifs intégrant les modes massifiés.

Au-delà d'un ciblage fin des petits et moyens chargeurs de conteneurs des zones d'activités dans un rayon de 30 km des terminaux à conteneurs, le développement du trafic s'appuiera sur la création d'une offre logistique connectée au fluvial permettant d'attirer la consolidation/déconsolidation des conteneurs sur les zones portuaires. A l'horizon 2020-2025, la mise en service du Port Seine Métropole permettra l'implantation de centres de distribution directement connectés au fer et à la Voie d'eau entre le Grand Port Maritime du Havre et l'Ile-de-France.

Le BTP et l'agroalimentaire sont des utilisateurs historiques de la voie d'eau et la part du mode fluvial dans le transport de granulats et de céréales est relativement importante. Cependant des pistes d'optimisation existent encore. Pour les céréales, il s'agit notamment de répondre à la totalité de la demande de report modal en développant les points de chargement fluviaux notamment en Seine Amont. Pour le BTP, l'enjeu principal est de répondre le plus efficacement possible aux objectifs de construction fixés par le Grand Paris.

Ports de Paris s'engage aussi à accompagner le développement du transport fluvial sur les filières émergentes comme les produits valorisables, ou la logistique du dernier kilomètre au travers de l'orchestration des projets, et la mise en place de groupes de réflexions favorisant l'innovation et l'identification de nouveaux débouchés.

Les enjeux : intégration et performance environnementale

La nécessité d'améliorer l'insertion des ports, et plus particulièrement des ports urbains, a été très fortement plébiscitée par les partenaires territoriaux lors des différentes rencontres ponctuant l'élaboration du schéma portuaire. Ports de Paris souhaite donc poursuivre ses actions en ce sens en concertation avec les entreprises et les territoires.

L'intégration paysagère, architecturale et environnementale des ports

L'intégration paysagère, architecturale et environnementale des ports fait l'objet d'efforts financiers, humains et techniques conséquents de la part de Ports de Paris et des entreprises installées sur les ports, comme l'atteste par exemple la réhabilitation du port industriel parisien de Tolbiac, opération qui fait aujourd'hui référence et qui constitue ainsi un modèle pour les réhabilitations en cours et à venir. Ces préoccupations se retrouvent également dans l'aménagement des nouveaux ports (Triel et Port Seine Métropole) et sont notamment matérialisées par l'objectif d'une certification ISO 14001 appliquée aux projets. Plus globalement la mise à disposition d'outils cadrant les projets d'aménagement et les conditions d'exploitation des sites portuaires, en assurant l'intégration des enjeux paysagers, architecturaux et environnementaux, garantit l'atteinte d'un standard de qualité : mise à disposition d'architectes paysagistes, généralisation des cahiers de prescriptions¹ sur l'ensemble du réseau, élargissement du périmètre géographique de la démarche « Sable en Seine 2 » et extension à d'autres filières.

Améliorer la performance environnementale de Ports de Paris

Ports de Paris est déterminé à contribuer à la préservation des milieux naturels par la prise en compte de l'environnement dans la conception et l'exploitation de ses ports. Cette vocation environnementale se traduit par des actions au service de **la préservation et du suivi de la biodiversité sur les espaces naturels des sites portuaires**, en particulier les berges, et le déploiement d'un système de management environnemental sur les sites à enjeux.

Ports de Paris souhaite aussi agir spécifiquement pour favoriser l'insertion urbaine des activités portuaires liées au BTP et aux Céréales. Dans le cas des matériaux de construction, des actions permettront de répondre aux enjeux d'exploitation et de sécurité sur les sites portuaires à usage mixte. Les actions relatives aux trafics de Céréales viseront à **réduire les nuisances liées aux opérations de transfert** : poussières, et traversée de zones urbaines sensibles par les poids lourds.

Yvelines Environnement est principalement attachée à la préservation de la biodiversité et des sites naturels, à l'amélioration des paysages et à la protection de tous contre toutes formes de nuisances, en particulier des infrastructures de transferts (bruits des trains,...), par exemple la tangentielle ouest-sud d'Achères à Melun-Sénart.

3-10 Le Schéma Régional Eolien

Le Grenelle de l'environnement a instauré les Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), co-élaborés par le Conseil Régional et l'Etat. Dans ce cadre, les services du Conseil Régional d'Ile-de-France (CRIF) et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) ont élaboré le Schéma Régional Eolien (SRE) qui en est une composante.

Des réunions territoriales se sont tenues respectivement les 24 janvier 2012 (Seine et Marne), 08 février 2012 (Yvelines), 09 février 2012 (Essonne) et 02 mars 2012 (Val d'Oise).

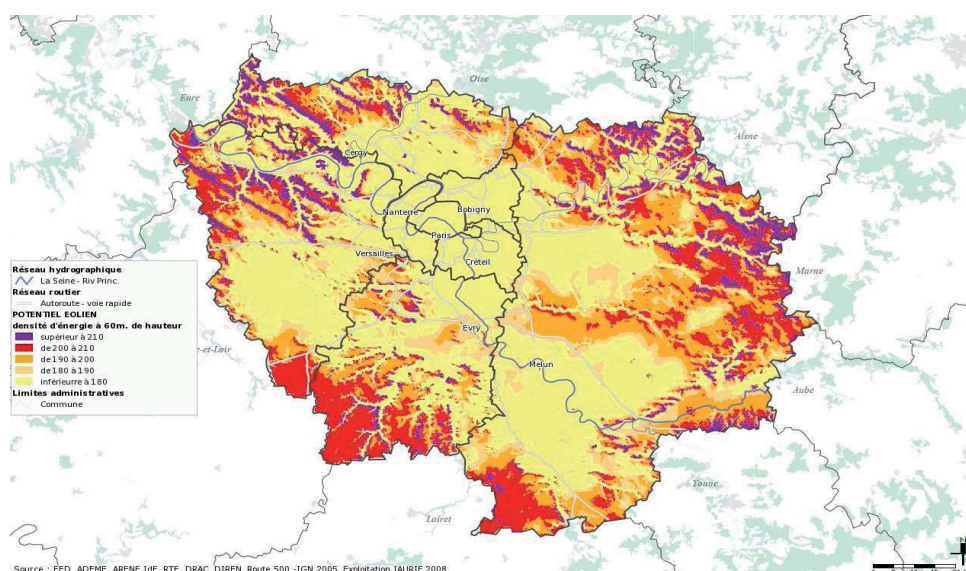
Le SRCAE a été finalisé à l'été 2012 pour être mis en consultation, conformément à la réglementation, avec le Schéma Régional Eolien.

Schéma Régional Eolien finalisé.

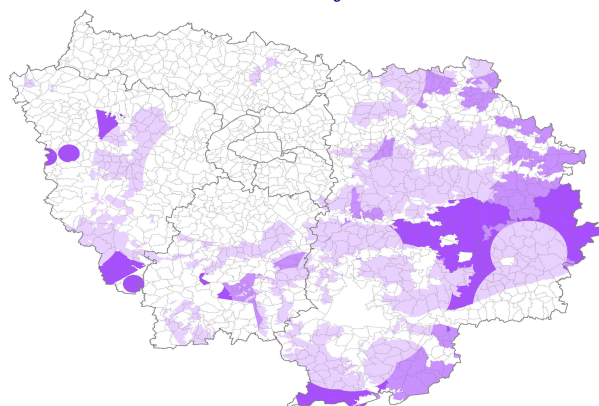
Le Schéma Régional Eolien a été présenté en consultation du 20 juillet au 20 septembre 2012, hélas pendant les périodes de congés !

Le Schéma Régional Eolien présente les cartes des « gisements » et des zones favorables en Ile-de-France

Carte du Gisement régional éolien



Carte des zones favorables



Les Yvelines sont concernées dans des zones où les paysages doivent être protégés.

Des éoliennes de 50m à 150m de hauteur pour des puissances installées, par éolienne, de 250 kW à 3MW. Pour quelle production dans les conditions moyennes annuelles d'exploitation ?

Le SRE affiche une ambition de développement de l'énergie éolienne d'ici 2020 avec un potentiel compris entre 200MW et 540MW, soit 100 à 180 éoliennes d'une puissance unitaire comprise entre 2MW et 3MW.

Yvelines Environnement a fait part de son opposition à ce projet lors de la réunion en Préfecture des Yvelines le 18 septembre 2012 et a confirmé cette opposition argumentée au Préfet de Région Ile-de France.

L'argumentation est développée dans les **Brèves n° 78** consultables sur le site d'Yvelines Environnement http://www.yvelines-environnement.org/Pdf/Breves_78_DOSSIER_SRE.pdf (ANNEXE 2)

3-11 Quels Projets pour Versailles ?

Débats ouverts sur le PLU de Versailles et le domaine du Château.

Divers journaux régionaux, mais aussi des revues spécialisées nationales, se sont fait l'écho de préoccupations sur les devenirs de certains terrains du Domaine National de Versailles inscrits au Patrimoine Mondial.

Plusieurs cas très différents ont fait l'objet d'une analyse dans nos associations :

Les Mortemets héritent d'une situation chaotique du fait de multiples concessions laissées par l'histoire du siècle passé. Des projets élaborés par l'Architecte Pierre André LABLAUDE en concertation avec YE existent dans les cartons il faut souhaiter que les moyens permettent progressivement de rétablir cet espace dans sa vocation d'origine d'espace naturel et éventuellement d'y transférer le stationnement des cars qui défigurent la Place d'Armes.

Les Matelots sont dans une situation encore plus complexe. Indéniablement le terrain occupé par les militaires doit, du fait de la convention qui les lie, revenir au Domaine National de Versailles.

Ce dossier va devoir faire l'objet d'une étude particulière du fait du projet de la gare de la Tangentielle ouest que le STIF et RFF doivent finaliser pour 2015 nous y seront très vigilants.

L'ancienne caserne PION, dernier terrain du parc du château à avoir été confié aux militaires en 1906, appartient au Domaine National de Versailles. Pion est d'ailleurs coupé de l'urbanisation de la commune de Saint-Cyr par le mur original du domaine de Versailles construit en 1685.

Ce terrain vient de faire l'objet d'une cession de l'Etat à l'EPFY (Etablissement public foncier des Yvelines) pour un projet pour l'instant peu précis. On y parle de l'implantation de 60.000 m² d'activités économiques innovantes et de la réalisation d'opérations de logements sur 13.500 m², dont 4.000 m² de logements à caractère social. Au total seule 20 % de la surface de Pion serait maintenue en pleine terre...

Ces terrains, qui ont fait l'objet d'une polémique récente à laquelle *Yvelines Environnement* a participé, doivent impérativement être rattachés à l'Etablissement Public de Versailles, comme l'ont été ou comme le seront les terrains des Mortemets et des Matelots. Pion doit en outre être classé au titre des monuments historiques, tout comme le mur qui longe la ville de Saint-Cyr, aujourd'hui dépourvu de toute protection.

L'urbanisation de Pion - espace resté naturel dans sa partie nord (classée agricole au SDRIF) - compromettrait le combat pour la préservation des terrains mitoyens des Mortemets et des Matelots, tout comme le retour à la nature des parcelles occupées par l'INRA. Comment enfin obtenir la démolition du moulin de Saint-Cyr qui défigure la perspective royale en construisant des immeubles à son contact ? Cette urbanisation rendrait surtout vaine la replantation des allées de Saint-Cyr et de Fontenay (projet de la DRIEE IF) qui traversent Pion et qui reliaient jadis ces deux villes à l'Etoile Royale, chef d'œuvre de Le Nôtre dont on célèbre si paradoxalement le 4^e centenaire. *Quid* aussi, à Saint-Cyr, du terrain de **SANTOS-DUMONT** à la situation stratégique dans la plaine de Versailles ? L'extension du classement demandée le concernant est restée sans réponse.

SATORY n'a, pour ainsi dire, jamais quitté le domaine de l'Etat depuis son achat par Louis XIV. Ce terrain, resté largement naturel, est lui aussi clos par le mur historique de 1685. Il était considéré par le ministère de la culture, en 1998, comme imprescriptible, inaliénable et classé au titre de monuments historiques. Satory ne peut ainsi être urbanisé - dans des conditions à définir - qu'en l'échange de garanties formelles concernant les autres terrains du domaine national. La limite - franche - du parc et de la ville de Versailles doit être fixée une fois pour toute. La gestion des forêts de l'ONF doit aussi être surveillée, d'autant que d'importantes coupes d'arbres ont été pratiquées aux abords des voies de chemin de fer sur les contreforts du plateau de Satory, très sensibles visuellement depuis le château.

D'autres débats sont ouverts sur l'Arboretum situé sur la commune de Rocquencourt qui est à ce jour sous administration du Muséum d'Histoire Naturelle et sur les liaisons avec le domaine de Marly tout proche qui est maintenant administré par le Château de Versailles. Pourquoi ne pas replanter l'allée de Maintenon qui reliait jadis les deux domaines en partant de l'Etoile Royale ? Le projet d'urbanisation de l'enclos de la gendarmerie de **CHEVRELOUP**, pourtant triplement classé (au titre des Monuments historiques, des sites, et de l'UNESCO), gagnerait à

être définitivement remis. L'Etablissement public de Versailles nous semble d'ailleurs outrepasser ici ses missions de conservation du domaine.

La situation ne semble pas meilleure aux **MORTEMETS**, terrain classé au titre des monuments historiques appartenant au Domaine National de Versailles. La replantation d'une portion d'allée par la ville de Versailles a-t-elle fait l'objet de contreparties en termes de « valorisation » des lieux, comme il en était question sous le précédent gouvernement ? Les aménagements du Solar Décathlon (parkings, bâtiments d'accueil des visiteurs, logements des participants...) seront-ils démantelés à l'issue de la compétition ? Ces questions, posées notamment à l'Etablissement public de Versailles n'ont pas, à ce jour, trouvé de réponses.

SOLAR DECATHLON, c'est quoi?

La France a remporté l'organisation du Solar Decathlon Europe 2014.

Le site de Versailles accueillera la compétition universitaire biennale et internationale, Solar Decathlon, en 2014. Organisée depuis 2002 par le Département de l'Energie Américain, le défi proposé à des universités du monde entier est de concevoir et réaliser – dans un cadre académique – une maison n'utilisant que le soleil comme source d'énergie.



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Versailles, le 30 mai 2012

NOTE

RELATIVE AU PROJET D'IMPLANTATION de

SOLAR DECATHLON

Si ce projet retient toute notre attention et ne peut qu'être porteur de nos souhaits en ce qui concerne l'environnement, son implantation sur le secteur dit des Mortemets attire de notre part la même opposition que pour le projet de Roland Garros du fait de sa situation dans le Domaine National de Versailles.

Compte tenu de l'importance de cet événement, ne pourrait-il pas se tenir sur les anciens terrains du Giat à Satory (10 hectares) sur la commune de Versailles, où de nombreuses expositions ont déjà eu lieu ?

Il ne faut toutefois pas oublier que, bien que situés à proximité de zones déjà urbanisées, cet espace fait, aussi, partie intégrante du Domaine National de Versailles.

Situé à proximité de l'A86, cet espace offrira une meilleure desserte routière et des possibilités de stationnement infiniment mieux adaptées.

Nous vous rappellerons brièvement les raisons pour lesquelles le secteur des Mortemets ne peut être utilisé à de telles fins :

En effet, ces terrains :

- dans la mesure où ils seront libérés par les militaires, seront de facto dans l'emprise du Domaine en covisibilité du Château ; le projet aura un impact visuel très important même si celui-ci n'est que temporaire.

- sont excentrés par rapport à la gare la plus proche, celle de Versailles-Rive Gauche (3km), il faudrait donc créer des dessertes qui à ce jour n'existent pas.

- sont totalement enclavés : la seule desserte par route, soit l'A86, pénètre par le quartier le plus proche, appelé quartier Saint-Louis, dont la circulation est complètement saturée ; est-il opportun d'y ajouter un flux de circulation supplémentaire alors que les embouteillages se constatent sur le terrain chaque jour ?

- permettront-ils que leur sécurité soit assurée dans cette partie intégrante du Domaine de Versailles surtout si d'autres activités, ayant pour but de rentabiliser ce salon, s'y déroulent ?

YE estime que cette manifestation gigantesque pèserait à la fois sur la qualité du cadre de vie d'un site historique d'exception et sur le bilan carbone de la ville de Versailles intramuros lourdement impacté par ce nouvel apport de circulation automobile.
Comment la ville pourrait-elle gérer les flux de visiteurs attendus ?

Il semblerait étrange que ce désir d'une promotion de bonnes pratiques environnementales en matière de futures constructions, que nous ne pouvons que soutenir, aient, pour la Ville et le Domaine National de Versailles, des répercussions aussi négatives.

20, rue Mansart
78000 Versailles
Tél : 01 39 54 75 80
Fax : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

Mise en page par Yvelines Environnement
Date de mise en page : 13/05/12



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Versailles, le 11 juillet 2012

NOTE

RELATIVE AU PROJET D'IMPLANTATION de

SOLAR DECATHLON

Yvelines Environnement tient à rappeler qu'elle est tout à fait *favorable* au projet de Solar Decathlon car il ne peut qu'être porteur de nos souhaits en ce qui concerne l'environnement, mais tout à fait *opposée* à son implantation sur le secteur dit des Mortemets du fait de sa situation dans le Domaine National de Versailles et des importants travaux nécessaires à la viabilisation du terrain.

En effet, il ne faut pas oublier que pour sa réalisation cette opération sera très consommatrice d'espaces.

- Quel est le plan général du projet ?
- Quid de l'implantation de 70 ou 80 maisons utilisant environ 2 hectares ?
- Quid du stationnement d'environ 1000 voitures, sachant qu'il faut prévoir 30 m² par voiture, cela représente donc environ 3 hectares ?
- Quid des travaux de terrassement permettant l'installation des maisons ?
- Quid des infrastructures nécessaires aux visiteurs tels que : toilettes, hôtels, restaurants, salles de réunions, services de sécurité, gardiennage, ... ?
- Quid de la voirie et des questions d'assainissement ?
- Quid de la gestion par la ville des flux de visiteurs sur la base de 1 million de personnes annoncées ?
- Quid des transports à prévoir à cet effet ?
- Quid de la pérennité des installations ?

Tant de questions restent en suspens...

Yvelines Environnement, étant très attachée à la réalisation de ce projet, veut aussi rappeler la proposition votée par son Conseil d'Administration, de voir que celui-ci soit implanté sur les anciens terrains du Giat à Satory où de nombreuses expositions ont déjà eu lieu.

Ce terrain est situé sur la commune de Versailles comme dans le Domaine National de Versailles.

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 54 75 80
Fax : 01 39 54 61 66
yvelinesenvironnement@orange.fr

N° SIRET 409 047 882 0001E
Date de création 01/01/98

3/B --- les commissions et comités

3/B-1 les commissions

3-12 Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome de Chavenay.

RAPPEL : Depuis l'établissement de la Charte, signée en 1996, les avions écoles ont été équipés de silencieux.

La Charte a défini des plages de silence : entre le 1er avril et le 30 septembre de chaque année, les vols « de tours de piste » sont interdits sur les circuits nord de l'aérodrome de Chavenay les samedis, dimanches et jours fériés, avant 9h00 du matin, entre 12h30 et 14h00 et après 19h30.

Des négociations sont en cours pour étendre ces « périodes de moindre nuisance » : Réduction des tours de pistes les weekends et jours fériés, et report sur les jours de semaine - surtout pour la formation par les aéroclubs. Evaluer la possibilité d'un arrêt complet de tout trafic aérien de 12h00 à 15h00 le dimanche.

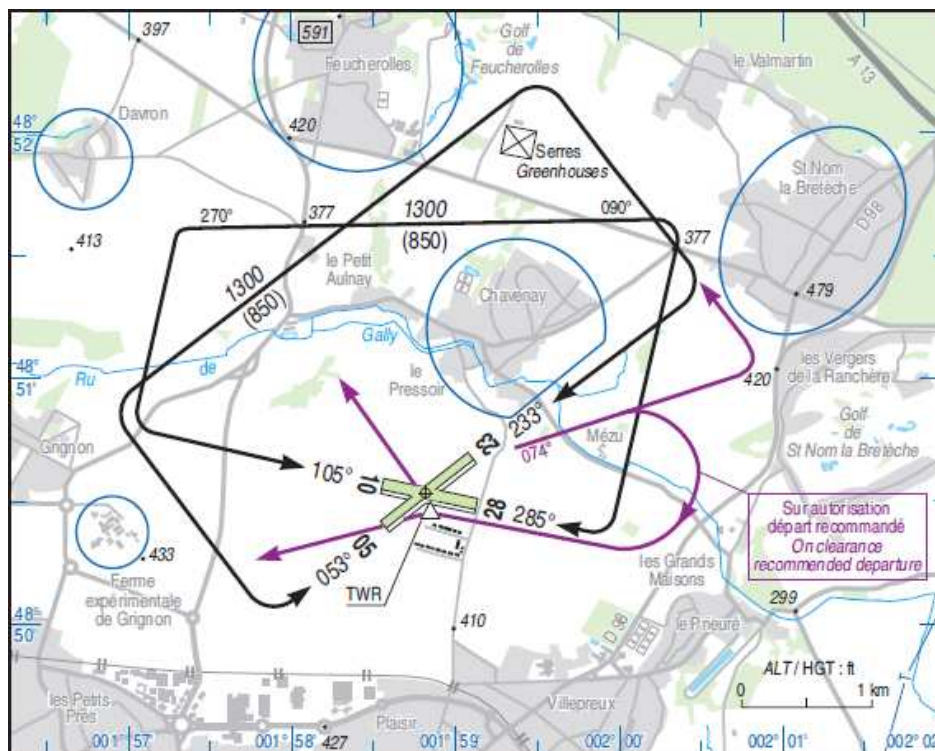
CCE du 16 septembre 2011

Voir Rapport moral d'Yvelines Environnement pour l'exercice 2011 :

<http://www.yvelines-environnement.org/Pdf/Rapportmoral2011.pdf>

Compléments :

Trajectoires



Répartition des mouvements d'aéronefs entre les jours de semaine et le week-end.

Jour moyen	Année	Avr	Mai	Jun	Jul	Aug	Sep	Moyenne
Samedi	2009	230	282	330	309	216	326	282
	2010	296	339	300	241	189	365	288
	2011	412	330	268	249	171		286
Dimanche	2009	257	284	283	222	138	256	240
	2010	260	242	295	274	147	121	223
	2011	260	279	219	220	157		227
Lundi au Vendredi	2009	184	170	165	167	130	134	158
	2010	215	161	202	184	129	150	174
	2011	212	212	173	166	131		179

Concernant l'impact des activités de l'aérodrome de Chavenay sur le secteur de Plaisir, suite à une remarque de l'ADECNAP, lire l'extrait du CR de la CCE ci-dessous :

« M. FLAMANT (Maire de Chavenay).- Juste une question technique. Monsieur GAILLARD, vous allez répondre à ma question, comme cela vous allez prendre la parole. Je ne vois pas ce que viennent faire les avions de Chavenay au-dessus de la Boissière à 500 pieds. Je ne comprends pas l'intérêt. Je me pose la question : est-ce vraiment des avions de Chavenay ?

M. GAILLARD (AUDACE).- Voilà, c'était la question, la première chose que je voulais répondre. Dans le trafic de cette région, il n'y a pas que les avions de Chavenay. Il y a les avions de Saint-Cyr, il y en a de Toussus-le-Noble, il y en a de l'Armée de l'Air, il y a les Transall qui sont très bas. Il n'y a pas que les avions de Chavenay.

Il y a autre chose aussi qui se passe, je vais vous en dire un mot après, il se trouve que M. VELLA et M. MOLINER vous ont répondu sur le plan réglementaire, je vais aussi vous répondre sur un plan plus politique. J'ai rencontré presque tous les maires des communes environnantes et, à chaque fois, j'ai dit : « quand il y a un problème, appelez un responsable de l'AUDACE » on donne nos numéros, celui du Président, du vice-Président et, en interne, on essaie d'améliorer. Parce que notre philosophie, c'est que ce genre de problème n'existe pas. On s'entend bien avec les gens de la DSAC Nord, on s'entend bien avec les gens du contrôle et d'ADP, on a tous intérêt à ce que ça se passe bien ».

Charte de bonnes relations et dialogue AUDACE/ADNAC :

Assez bien acceptée et plutôt couronnée de succès. Elle est signée par les Maires des communes riveraines.

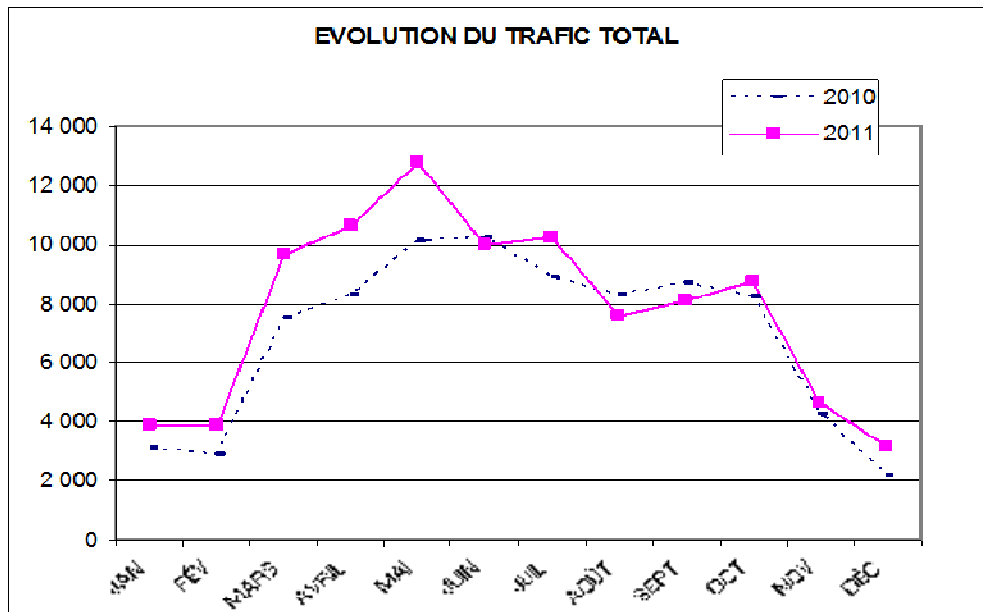
Yvelines Environnement souhaite signer cette Charte.

3-13 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome des Mureaux

La Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome des Mureaux est en cours de négociations pour la rédaction d'une Charte de l'Environnement.

3-14 Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole

Réunion de la CCE du 3 juillet 2012



Hélicoptères

Bilan du décret no 2010-1226

- Une mise en œuvre encore insuffisante au premier semestre 2011.
- Cas mentionné en 2011 d'une société particulièrement signalée.
- action administrative réalisée : retrait de CTA pendant 4 mois (31/10-6/3) ;
- actions toujours en cours : procédures disciplinaires à l'encontre des pilotes ;
- actions pénales : soldées par un rappel à la loi ;
- agrément des écoles de pilotage désormais soumis à la vérification du respect des dispositions du décret.

Depuis septembre 2011 : un bon respect en Ile de France des dispositions du décret

Rappel : la loi de 1992 interdit uniquement les vols circulaires sans escale ou avec escale de moins d'une heure au départ d'un terrain situé en ou à proximité d'un ZFPD.

Dispositif de sanctions

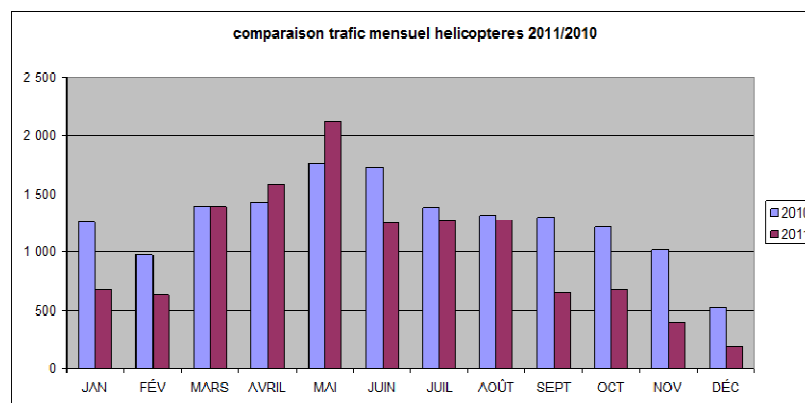
Manquements au décret 2010-1226 :

Exemples : vols touristiques au dessus des ZFPD en provenance d'un autre terrain ;

Sanction pénale possible : contravention de 3ème classe (jusqu'à 450 €) ;

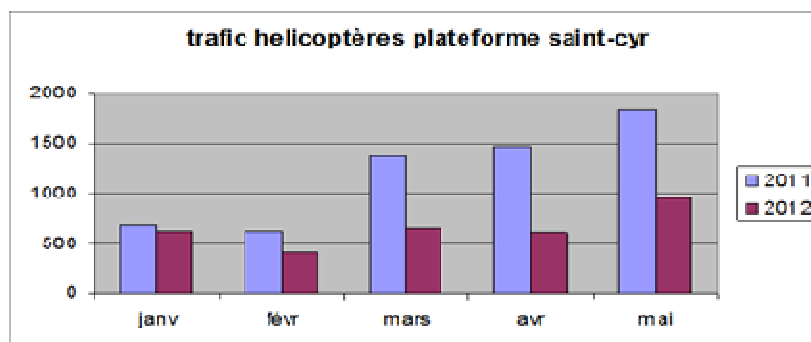
Sanction administrative possible : passage en conseil de discipline des pilotes ;

Autres voies en cours d'étude : élaboration d'arrêtés ministériels dans les principales autres plates-formes concernées.



Tendance 2012

Forte baisse



Comité de suivi de la Charte de l'aérodrome

RAPPELS :

Le groupe de travail, animé par Patrick MENON, d'Yvelines Environnement, a commencé la rédaction de la Charte de respect mutuel entre les usagers et les riverains en 2002. Après quelques hésitations sur le devenir de l'aérodrome dues à des publications dans la Presse, l'Etat a réaffirmé la pérennité de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole et le travail de rédaction a repris avec une équipe de 9 personnes, 3 élus, 3 représentants des usagers et 3 représentants des riverains.

La CCE a été réunie en juillet 2004 pour la présentation et l'approbation de la Charte et en décembre 2004 pour sa signature, par une majorité de participants.

Après la signature de la Charte, le Comité de suivi, présidé par Patrick Menon, a été formé à partir des membres du groupe de travail.

Toutefois, deux associations de riverains, l'ARA de Fontenay-le-Fleury et St-Cyr-Rail- Environnement n'ont pas signé la Charte, car elles voulaient y voir inscrit de suite des « plages de silence ».

Le Comité de suivi composé de 3 élus, 3 représentants des usagers et 3 représentants d'associations de riverains a mené des actions, selon la Charte, tout d'abord pour la diminution des bruits à la source par la mise en place de silencieux sur les avions, puis par la définition de « périodes de moindre nuisance », entre 12h00 et 14h00 pendant les week-end et jours fériés.

Depuis la réunion de la CCE de janvier 2010, le Comité de suivi n'avait pu être réuni qu'une seule fois en mai 2010 et avait constaté une situation de blocage du fonctionnement par l'absence des représentants des deux associations de riverains qui n'avaient pas signé la Charte.

Le programme pour 2010 prévoyait la rédaction d'un cahier des charges pour faire réaliser par BruitParif une étude des bruits perçus par les riverains dans l'environnement de l'aérodrome.

Un Comité de suivi renouvelé a été mis en place par le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines le 11 octobre 2011 et un règlement intérieur a été proposé.

Ce Comité de suivi « nouveau », présidé par Jean Parpaleix, membre du GUAS, Groupement des Usagers de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole, s'est réuni le 24 novembre 2011, le 23 janvier, le 17 avril, au mois de juin, le 17 septembre et le 26 novembre 2012.

Le programme de travail a été défini autour des thèmes suivants :

- Etablissement du règlement intérieur.
- Identification des aéronefs les plus bruyants,
- Faire réaliser une étude de bruits par BruitParif dans les communes riveraines de l'aérodrome,
- Etat des lieux des défauts de trajectoires des aéronefs sur les secteurs du « Parc Montaigne » à Fontenay-le-Fleury et du « Domaine du Parc » à Noisy-le-Roi et définition de mesures correctives,
- Suivi du respect de l'accord concernant les « plages de moindre nuisances »,
- Suivi des équipements en silencieux des avions basés sur l'aérodrome,
- Suivi des activités ou mouvements des avions et des hélicoptères.

Il faut noter la demande des riverains d'élargir la période de moindre nuisance » jusqu'à 15h00.

3-15 Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de la Base Aérienne 107 de Villacoublay

Réunion de la CCE du 5 juillet 2012

- Approbation du PV de la réunion du 5 décembre 2010,
- Validation de la Charte de la qualité de l'environnement sonore de l'aérodrome,
- Signature de la Charte par les membres de la Commission Consultative de l'Environnement,
- Désignation des membres du Comité de Suivi de la Charte, succédant au Comité de rédaction de la Charte,

- Définition du programme de travail du Comité de Suivi de la Charte,

Une action devrait être engagée entre la CCE et BruitParif pour réaliser une étude de bruit sur l'environnement de l'aérodrome.

3-16 Commission Départementale d'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile

Voir le Rapport Moral d'Yvelines Environnement pour l'année 2011 concernant les rappels historiques.

<http://www.yvelines-environnement.org/Pdf/Rapportmoral2011.pdf>

Cette Commission a été mise en « Stand-by » par la Préfecture en l'attente de nouvelles dispositions gouvernementale.

Pendant ce temps, les antennes continuent à s'implanter partout sur le territoire, avec l'autorisation des maires qui soulignent bien que leur responsabilité n'est pas engagée en cas de problème de santé depuis le décret du Conseil d'Etat de décembre 2011.

Les recours des associations sont le plus souvent sans effet.

Par contre, les effets des ondes électromagnétiques sur la santé sont réels, même si l'on veut les occulter. Pendant combien de temps ?

Peut-on comparer la téléphonie mobile à l'automobile au début du XXème siècle ?

A quand des mesures de prévention efficaces ?

Demandes renouvelées :

- Les Maires et les opérateurs doivent fournir toutes les informations, en particulier techniques, sur les installations, conformément à la charte départementale, même si une demande de permis n'est pas exigée,
- La transparence doit être la règle quant aux effets des ondes électromagnétiques,
- Les résultats des recherches indépendantes quant aux effets sur la santé doivent être rendus publics,
- Une normalisation européenne doit être mise en place.

3-17 Commission Locale d'Information (CLI) des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay

Cette CLI est l'un des maillons de la transparence sur la sécurité nucléaire voulue par le législateur.

RAPPELS :

La CLI de Saclay a été créée en 1998 par le Président du Conseil Général de l'Essonne. Elle est composée de multiples acteurs tels des élus, des associations, des syndicats professionnels, des personnes qualifiées.

La CLI recueille toutes les informations relatives aux installations nucléaires de base (INB) : fonctionnement, incidents, suivi des rejets et leur impact sur l'environnement.

En 2009, la Commission Locale d'Information (CLI) du CEA Saclay a changé de nom pour tenir compte de l'extension de son activité sur de nouvelles communes du Plateau de Saclay, impactées par les installations nucléaires du CEA, de CISBIO et du CNRS.

Elle s'étend sur 26 communes dont 7 des Yvelines, soit environ 200.000 habitants situés dans un rayon de 5 kms autour du centre du CEA et CISBIO et du centre de l'UDIL (Unité de Démantèlement du Lure) à Orsay.

Voir le rapport moral d'Yvelines Environnement 2009.



Le site de Saclay

Cis Bio International fabrique sur le site de Saclay la très grande majorité des médicaments dits radio pharmaceutiques nécessaires à l'imagerie médicale et distribués en France.

Le réacteur de recherche OSIRIS du CEA est un réacteur expérimental de 70 Méga Watts, de type piscine à cœur ouvert. Il permet de tester la résistance des matériaux et leur vieillissement dans les centrales de production d'énergie. Il permet aussi de produire des radioéléments pour la médecine nucléaire.

Le réacteur OSIRIS cessera ses activités lorsque le réacteur Jules HOROWITZ de Cadarache sera opérationnel.

Enquête Publique concernant la mise à l'arrêt définitif et le démantèlement du réacteur Ulysse (INB 18) du CEA Saclay : voir Rapport Moral d'Yvelines Environnement pour l'exercice 2011 <http://www.yvelines-environnement.org/Pdf/Rapportmoral2011.pdf>

Activités de la CLI des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay en 2012 :

Information sur l'avis de l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) sur les évaluations complémentaires de la sûreté des installations nucléaires prioritaires au regard de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi :

« A l'issue des évaluations complémentaires de sûreté des installations nucléaires prioritaires, l'ASN considère que les installations examinées présentent un niveau de sûreté suffisant pour qu'elle ne demande l'arrêt immédiat d'aucune d'entre elles. Dans le même temps, l'ASN considère que la poursuite de leur exploitation nécessite d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sûreté dont elles disposent déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes. »

Publication scientifique conjointe Inserm et IRSN concernant les leucémies chez l'enfant autour des centrales nucléaires françaises sur le site internet de la revue « International Journal of Cancer » le 4 Janvier 2012 :

L'étude observe un excès potentiel de leucémies infantiles dans un rayon de 5 km autour des centrales nucléaires françaises sur la période 2002-2007. Ce résultat repose sur des effectifs très faibles, et n'est pas confirmé sur une période plus longue ou lorsque l'on utilise un zonage fondé sur la modélisation des rejets gazeux des centrales. Cette observation pourrait être due à des facteurs de risque non déterminés présents à proximité des installations nucléaires. Ce résultat pousse à un approfondissement des recherches sur les causes des leucémies infantiles. Par ailleurs, une réflexion est en cours au niveau européen sur les questions scientifiques ouvertes sur les effets sanitaires des faibles doses de rayonnements ionisants ...

- Décision de l'Autorité de sûreté nucléaire en 2012 fixant les limites des rejets dans l'environnement des effluents radioactifs gazeux, pour la catégorie « autres émetteurs bêta-gamma », de l'installation nucléaire de base n° 29 exploitée par la société CISbio International, sur le territoire de la commune de Saclay :

Les rejets directs d'effluents radioactifs gazeux de la catégorie « autres émetteurs bêta-gamma », sous forme gazeuse ou d'aérosols ne doivent pas dépasser :

- o Pour l'ensemble des deux années 2011 et 2012 : 80 MBq ;
- o Pour l'année 2012 : 10 MBq.

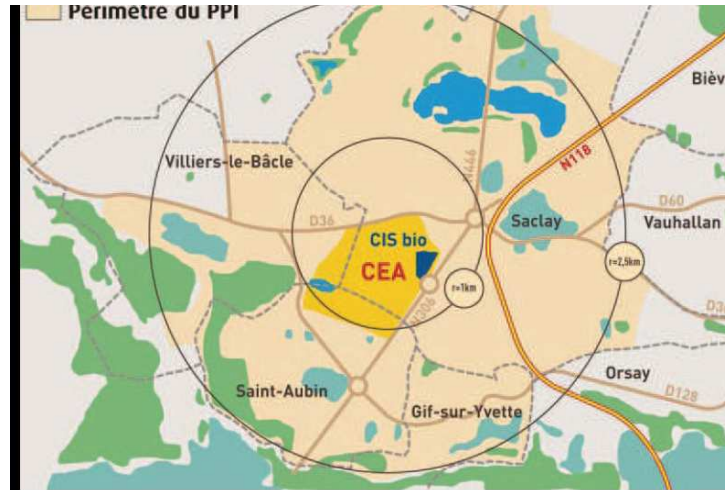
En 2013, la réglementation d'origine s'appliquerait à nouveau, soit 60MBq.

- Consultation publique relative au décret et à l'arrêté pour la mise en œuvre du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, en mars 2012.
- Décision n°2012-DC-0297 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 juin 2012 fixant au commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) des prescriptions applicables à l'installation nucléaire de base n°40 (Osiris) au vu des conclusions de l'évaluation complémentaire de sûreté (ECS).

Réunion plénière de la CLI le 18 décembre 2012 :

Présentation du PPI (Plan Particulier d'Intervention) du CEA Saclay et CIS bio, intégrant le nouveau PUI du CEA Saclay.

Périmètre opérationnel : R=2,5 km (Mise à l'abri, pré distribution d'iode stable), impliquant St-Aubin, Saclay, Villiers-le-bâcle et Gif-sur-Yvette (Plateau du Moulon), donc des zones comprises dans le Campus universitaire.



Le risque majeur sur le plateau de Saclay (Rappel d'éléments parus dans le rapport moral d'YE pour l'exercice 2011) <http://www.yvelines-environnement.org/Pdf/Rapportmoral2011.pdf>

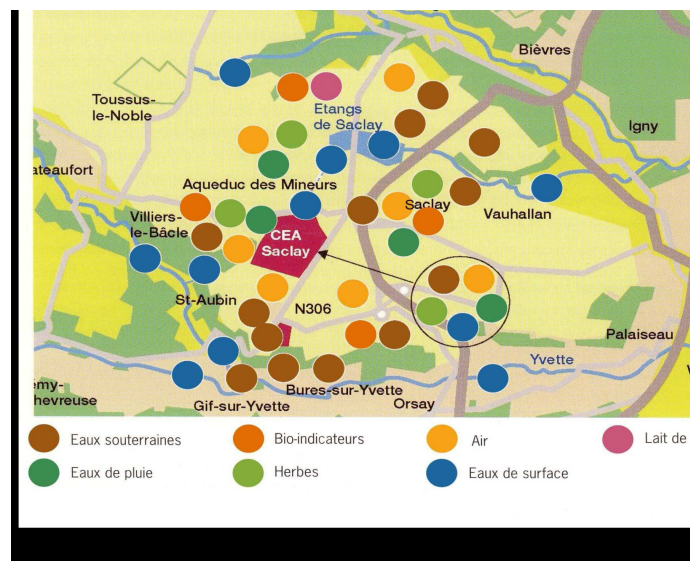
Deux scénarios de référence ont été retenus :

- le 1er scénario concerne un incendie dans l'entreprise de Cis Bio International.
- le second concerne un accident majeur du réacteur nucléaire de recherche Osiris.

Dans les deux cas, il pourrait s'échapper dans l'atmosphère des éléments radioactifs tels l'iode, le césium, le strontium, le tellure, ainsi que des gaz rares.

La zone d'impact en cas d'accident majeur a été définie par les services de l'Etat sur un rayon d'environ 2,5 km autour des installations.

Surveillance sur le plateau de Saclay



Des prélèvements sont effectués en continu, quotidiennement de façon hebdomadaire ou mensuelle sur les points de rejet et aux environs du site. Ce dispositif de surveillance doit permettre une alerte rapide en cas de dysfonctionnement d'une installation.

Par ailleurs des expertises scientifiques, sur le réseau hydrographique et la qualité radiologique du milieu environnant ont été commandées par la Commission Locale d'Information (CLI) et réalisées par des bureaux d'études extérieurs au CEA.

Elles garantissent l'indépendance des résultats et complètent les mesures du dispositif de surveillance.

3-18 Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) Seine Aval

Commission Locale d'Information et de Concertation (CLIC)

Commission de Suivi du Site Seine Aval (CSSSA)



RAPPEL :

Voir historique dans le rapport moral d'YE pour l'exercice 2011

Bilan d'exploitation 2011-2012

- Performances de l'usine 2011
Pour Q < à 2 300 000 m³/j ou < à 45 m³/s et hors situations inhabituelles

			Nb de résultats non conformes	Maximum autorisé	Conformité de l'usine
Valeurs journalières	Non conformités	MES	3	25	Oui
		DBO	0	25	Oui
		DCO	0	25	Oui
		NTK	3	25	Oui
		Pt	1	25	Oui
	Réhibitoires	MES	0	0	Oui
		DBO	0	0	Oui
		DCO	0	0	Oui
		NTK	0	0	Oui
		Pt	0	0	Oui

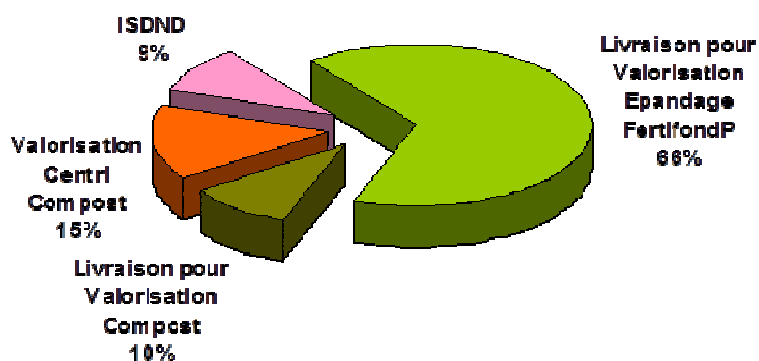
			Concentration rejet	Rendement	
Valeur moyenne annuelle	NTK	9,3	82,0%	Oui	
	NGL	38,4	25,6%	Oui	
	Pt	0,9	84,5%	Oui	

- Performances de l'usine en 2012
Pour Q < à 2 300 000 m³/j ou < à 45 m³/s et hors situations inhabituelles

			Nb de résultats non conformes	Maximum autorisé
Valeurs journalières	Non conformités	MES	0	25
		DBO	0	25
		DCO	0	25
		NTK	6	25
		N-NH4+	5	25
		Pt	4	25
	Rédhibitoires	MES	0	0
		DBO	0	0
		DCO	0	0
		NTK	0	0
		N-NH4+	0	0
		Pt	0	0

- Valorisation des boues de SAV

Répartition des évacuations par filières - 2011



Bilan environnemental 2011-2012

- Olfactif

	2008	Tendance	2009	Tendance	2010	Tendance	2011	Tendance	2012*
Nombre d'observations spontanées	145		86		109		216		90
Fréquence de perception du jury de nez	6,0 %		4,6 %		1,7%		1,9%		2%
Fréquence de perception du messageur de l'environnement	6,8 %		2,9 %		2,7%		-		-
Indicateurs chimiques sur l'UPEI (TRS)	27		17		16		25		23

- Sonore

	2009	2010	2011	2012
Nombre de plaintes sonores	10	5	8	10*

Mise aux normes DERU-SAV

Le projet DERU-SAV = 4 chantiers

- TRAITEMENT DES JUS DE RETOUR de l'unité de Traitement des Boues
- Un complément de POST DENITRIFICATION
- Une FIABILISATION DU TRAITEMENT DES BOUES
- Un NOUVEAU POSTE Haute Tension

Point d'avancement de la refonte de la station d'épuration de Seine Aval



Opérations	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Liaisons hydrauliques 1													
Liaisons hydrauliques 2													
Prétraitement													
File biologique													
Campus													
Décantation primaire													
Rénovation d'égout et réseau biogaz													
Traitement des boues													

Classement SEVESO seuil haut de l'usine

RAPPEL : Ce classement est dû en particulier à la remise en service de 2 gazomètres portant la quantité de biogaz stocké sur site à plus de 50 tonnes.

La procédure administrative a été achevée en 2010 et les mesures complémentaires seront mises en place en 2011.

Le Préfet a décidé de la mise en place d'un CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) et de l'élaboration d'un PPI (Plan Particulier d'Intervention).

Mise en place du CLIC le 9 février 2012

Un Comité Local d'Information a été créé par arrêté préfectoral du 25 octobre 2011.

Les points suivants ont été abordés :

- Etudes des dangers et mesures de maîtrises des risques,
- Contrôles réalisés par la DRIEE,
- Servitudes d'utilité publique,
- Plan Particulier d'Intervention,
- Information des populations.

Réunion du Comité de Suivi du Site Seine Aval (CSSSA) le 27/11/2012

Les points suivants ont été abordés :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du CSSSA du 7/01/2011,
- Bilan annuel 2011-2012 du fonctionnement de l'usine,
- Présentation du bilan énergétique de l'usine,
- Mise en conformité DERU :
 - o Point sur la finalisation des travaux,
 - o Evaluation de l'impact olfactif de la nouvelle installation de traitement des jus,
- Avancement du projet de refonte du site SAV.

3-19 Commission Local de l'Eau (CLE) de la Mauldre Le Comité de Bassin Hydraulique de la Mauldre et de ses affluents (CO.BA.H.M.A)

RAPPELS: La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) est l'assemblée chargée d'élaborer le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). La C.L.E. de la Mauldre a été institué en 1994, composée de 16 élus, 8 représentants des usagers et associations et 8 représentants de l'Etat.

Yvelines Environnement est présente au bureau de la CLE de la Mauldre qui gère les questions de l'eau pour le bassin de la Mauldre avec le CO.BA.H.M.A. et dispose des moyens d'étude, d'analyse, de surveillance, de contrôle et d'information.

Le S.A.G.E., périodiquement révisé, est l'outil qui permet d'accroître la qualité de l'eau des ruisseaux et rivières. Une fois le S.A.G.E. approuvé, la C.L.E. est chargée de son application opérationnelle, à ce titre elle :

- émet des avis sur les dossiers dont elle est saisie,
- informe les acteurs locaux sur leurs obligations vis-à-vis du SAGE,
- définit les outils d'évaluation, tableaux de bord, indicateurs de résultats,

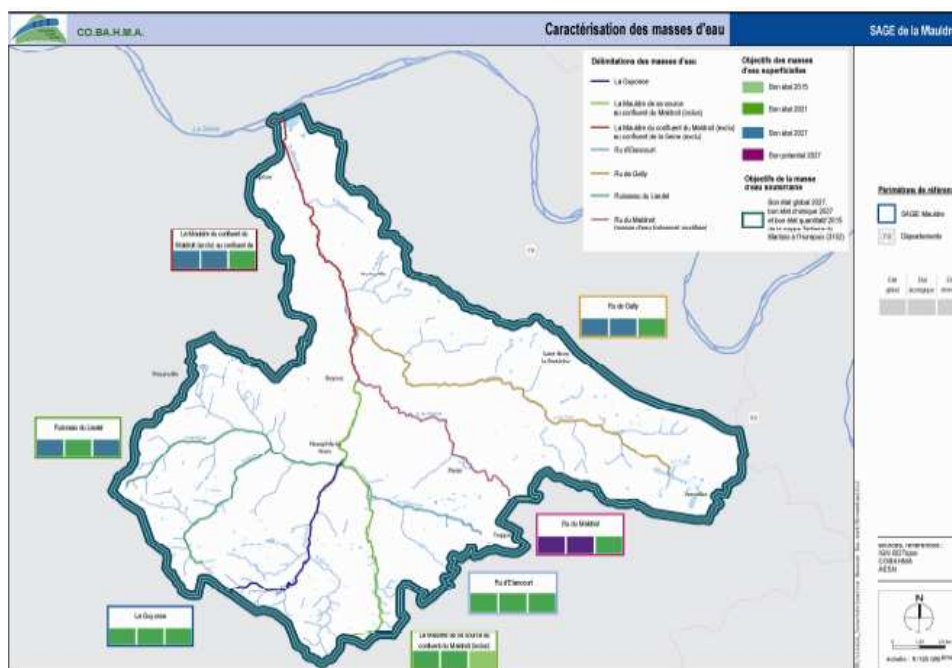
L'Assemblée Générale de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre du jeudi 3 mai 2012 avait à son ordre du jour les points suivants :

- 2.Approbation du rapport d'activité 2011 de la CLE,
- 3.Point sur les dossiers traités depuis l'assemblée générale du 13 décembre 2011,
- 4.Révision du SAGE : Présentation des tendances et scénarios, choix de la stratégie
- 5.Révision du SAGE : Validation du cahier des charges pour la prestation de relecture juridique

L'essentiel de la réunion était consacré au choix de la stratégie du SAGE, une étape essentielle, pour la rédaction des documents du SAGE.

Documents établis à ce stade :

- Le premier document intitulé « CLE_Mauldre_03052012 » présente pour l'ensemble des enjeux identifiés lors du diagnostic les propositions de mesures (avec l'évaluation de leur efficacité et de leur faisabilité dans les fiches de synthèse) ainsi que les éléments statués, proposés par les commissions thématiques.
- Les 2 autres documents sont des documents d'accompagnement : un glossaire ainsi que 2 cartes concernant l'orientation « Reconquérir la qualité patrimoniale et biologique des cours d'eau ».



Bureau de la CLE de la Mauldre du 10 juillet 2012
Révision du SAGE de la Mauldre - Examen du projet de PAGD

On doit souligner en particulier les objectifs suivants :

Préserver et restaurer les zones humides

Etant donné les futures compétences de l'EPTB Mauldre, le COBAHMA souhaite réaliser le recensement «exhaustif» des zones humides du bassin versant afin de demander par la suite aux communes d'intégrer les plus importantes dans les PLU (mais également dans les SCOT).

Il est proposé de garder comme axe de travail l'identification de zones humides prioritaires par rapport à l'outil de ZHIEP (zones humides d'intérêt environnemental particulier) qui ne semble pas adapté au territoire.

Les mares seront à intégrer dans l'approche globale des zones humides.

Gérer quantitativement les eaux superficielles

La prise en compte de l'intérêt écologique de certains plans d'eau (notamment au regard de la trame verte et bleue) doit faire partie du diagnostic préalable des aménagements sur les cours d'eau.

Concernant la définition d'un rejet minimum des STEP dans le cadre de la réutilisation des eaux épurées afin de garantir un débit minimum du cours d'eau : les conditions règlementaires semblent pour l'instant assez restrictives.

La reprise des recommandations du SAGE de 2001 telles que le maintien d'une lame d'eau de 15 cm n'est pas retenue. En effet, les débits minimums biologiques pourront être repris.

Fiabiliser le fonctionnement des systèmes épuratoires par tout temps

Etant donné le niveau de traitement des STEP et la capacité des maîtres d'ouvrage, la stratégie ne propose pas de niveau de rendement des STEP à améliorer mais demande à renforcer la police des réseaux et à être ambitieux sur les objectifs fixés.

La question sur la définition d'objectifs plus ambitieux sur les travaux à réaliser sur les réseaux selon les sous-bassins versants considérés reste à poser à la CLE.

Les objectifs à fixer sur les réseaux unitaires restent à définir :

- Passage de 80 % à 85 ou 90 % pour le traitement de la pollution par temps de pluie
- Fixer 18 épisodes de déversements par an maximum.

Les boues (traitement et valorisation) ne semblent pas être une problématique prédominante sur le bassin versant ; le bureau de la CLE du SAGE de la Mauldre ne souhaite donc pas définir de mesures sur ce thème.

Diminuer les concentrations en substances dangereuses et en micropolluants par tout temps

Sur l'usage non agricole de produits phytosanitaires, le bureau souhaite concentrer ses efforts sur un objectif de « zéro herbicides » plutôt que « zéro phyto ».

L'application de la limitation d'un débit à 1 l/s/ha permet une décantation naturelle des eaux pluviales ce qui agit sur sa qualité. Dans ce contexte il est proposé de ne pas mettre en place de traitements plus poussés et de se baser sur des valeurs guides de qualité.

Améliorer la qualité des eaux souterraines

Les objectifs du plan Ecophyto 2018 pourront être rappelés dans le SAGE afin d'avoir un cadre général.

La définition de principes de bonnes pratiques pour limiter le transfert de produits phytosanitaires est à mettre en lien avec l'étude sur les AAC sous forme d'un cadre dépendant par exemple du contexte pédologique.

La mesure visant à préconiser un suivi des puits et forages sur le bassin versant afin d'éviter les pollutions accidentelles ne peut être pertinente qu'en définissant une zone géographique où réaliser ce suivi.

Les questions sur les zones d'affleurement de la nappe de la Craie restent ouvertes :

- Cibler des activités à proscrire via les ICPE ?
- S'appuyer uniquement sur les plans d'actions des AAC ?

Lutter contre les inondations

Le COBAHMA souhaite constituer un PAPI d'intention afin d'avoir une vision précise des risques d'inondation sur le bassin versant.

Continuer la démarche pour la résorption des risques liés aux coulées de boues. Le schéma suivant est proposé sur les zones reconnues à risque : réalisation d'un équipement collectif, charte sur les terres agricoles concernées, engagement contractuel. Les différents axes de travail sur les coulées de boues sont retenus :

- Approche sur la prévention des risques en lien avec les documents d'urbanisme (par exemple favoriser l'intégration d'éléments paysagers ou de cultures couvrantes afin de limiter les ruissellements ruraux, proposition de zonages...)
- Approche via la limitation de l'exposition au risque en lien avec les documents d'urbanisme (principe de non construction dans les thalwegs...)
- Inciter les communes à la réalisation de schémas d'aménagement (zones rurales sensibles).

Réunion du bureau de la CLE le jeudi 27 septembre, avec ordre du jour prévu suivant :

- Point sur les dossiers instruits au 3ème trimestre
- Révision du SAGE de la Mauldre :
 - o PAGD, bilans des retours suite à l'envoi de la trame du PAGD en juillet
 - o Présentation du projet règlement
 - o Point sur la prestation de relecture juridique en cours, par le cabinet Droit Public Consultants
 - o Point sur l'évaluation environnementale, en cours de rédaction par le bureau d'études SCE
 - o Point sur le tableau de bord, en cours de rédaction par le bureau d'études SCE

Réunion du bureau de la CLE de la Mauldre le jeudi 22 novembre préparatoire à l'assemblée générale de la CLE du 11 décembre lors de laquelle un projet de SAGE sera proposé à l'adoption.

Assemblée générale de la CLE mardi 11 décembre 2012, avec l'ordre du jour suivant :

Yvelines Environnement 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : yvelines.environnement@orange.fr

34/100

- 1.Approbation du compte rendu de la réunion du 3 mai 2012,
- 2.Point sur les dossiers traités depuis l'assemblée générale du 3 mai 2012,
- 3.Révision du SAGE de la Mauldre : présentation et adoption du projet de SAGE,
- 4.Modification des règles de fonctionnement de la CLE,
- 5.Mise à jour des désignations des membres du bureau et des vice-présidents,

Révision du SAGE de la Mauldre : Point d'avancement

L'assemblée générale du 3 mai avait permis à la CLE d'arrêter sa stratégie pour le SAGE de la Mauldre. Celle du 11 décembre a permis l'adoption du projet de SAGE révisé. Il s'agit d'une étape essentielle dans la révision du SAGE,

Après consultation des Services de l'Etat, le projet de SAGE sera soumis à enquête publique fin 2013.

3-20 Commission Locale d'Information et de Concertation (CLIC) de la Société TRAPIL à Coignières

(Réservoirs de carburants – Site SEVESO)

Ce comité a contribué à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) qui devrait faire l'objet d'une enquête publique prochainement.

3-21 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel

Le ru de Marivel coule d'Ouest en Est de sa source à Porchefontaine (Versailles) à la Seine à Sèvres, en passant par Viroflay et Chaville.

Au cours des XIX et XXème siècles le ru de Marivel est progressivement enterré et transformé en égout. Le réseau d'assainissement est aujourd'hui géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du ru de Marivel (SIAVRM) qui a le service de l'assainissement à la Société de Versailles et de Saint-Cloud (SEVESC) depuis le 1er juillet 2008.

Le SIAVRM a confié la collecte et le transport des eaux unitaires à la SEVESC et a passé une convention avec le SIAAP pour le traitement des effluents.

La SEVESC a la responsabilité technique et financière de l'exploitation des installations et réseaux ainsi que la charge du renouvellement des équipements électromécaniques et mécaniques. Elle perçoit sa rémunération directement auprès des usagers.

Le SIAVRM conserve la propriété des ouvrages et assure le contrôle du service délégué.

Réunion de la CCSPL du 12 juin 2012

- Compte-rendu de la réunion de la CCSPL du 29 juin 2011,
- Examen du rapport établi par le délégataire du service public – Exercice 2011,
- Examen du rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du Service – Exercice 2011,
- Questions diverses

L'année 2011 a été marquée par un orage important en août et un mois de décembre très pluvieux qui ont fortement sollicité les ouvrages du SIAVRM.

Le déploiement d'un SIG (Système d'Information Géographique) d'exploitation a été engagé en 2011 : méthode continue d'exploitation via la détection et la résolution de « points noirs » et de suivi de l'état du patrimoine.

L'année 2011 a été marquée par les projets et réalisations :

- Réalisation des travaux de déconnexion des eaux de la Source Saint-Germain à Sèvres,
- Réalisation d'une campagne d'auscultations complémentaires des collecteurs B et D, en vue de leur réhabilitation,
- Réalisation d'études sur la protection du bassin de dépollution à Sèvres,
- Achèvement de la première phase de travaux de protection du bassin de dépollution à Sèvres,
- Début de travaux de réhabilitation des collecteurs F et G à Sèvres,
- Lancement des études d'avant-projet et du Projet de travaux de réhabilitation des branchements particuliers du collecteur A.

3-22 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV)

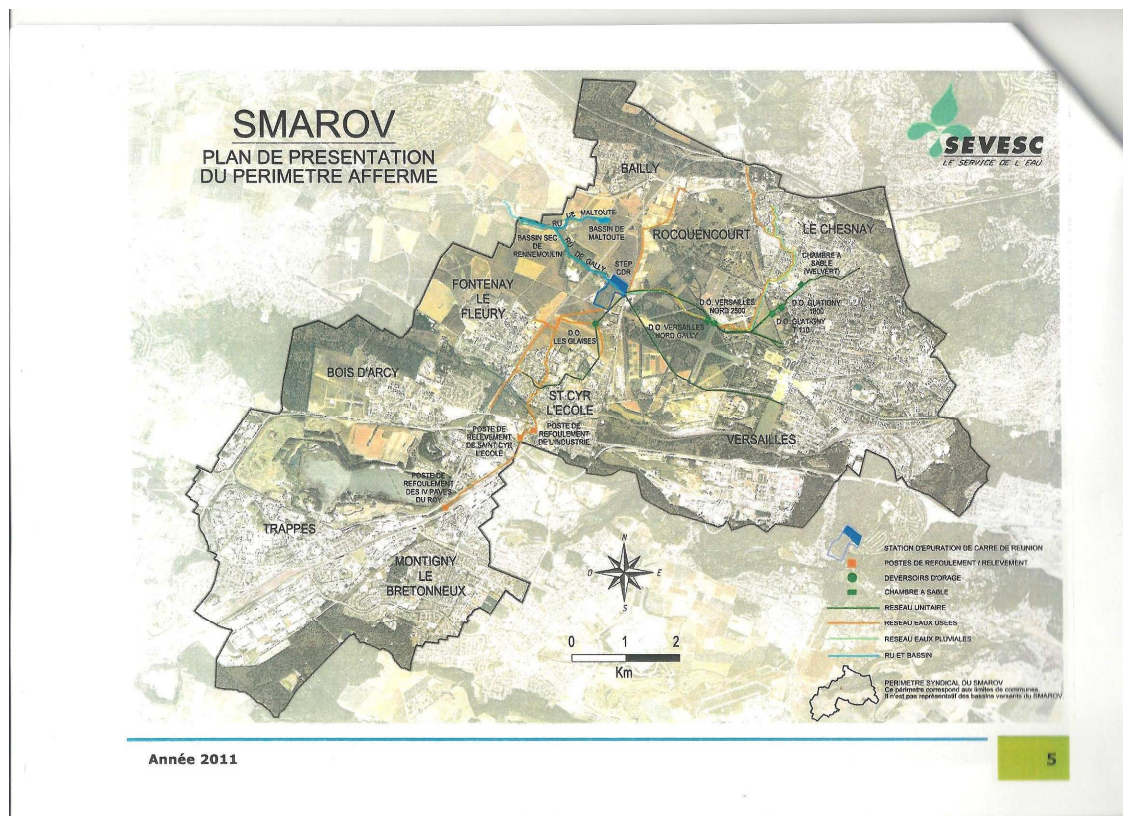
Réunion du 18 juin 2012

L'assainissement de la région ouest de Versailles est délégué à la SEVESC pour assurer :

- Le transport par les collecteurs des eaux usées à la station d'épuration du Carré de la Réunion,
- Le traitement des eaux usées,
- L'aménagement et le bon entretien pour le bon écoulement du ru de Gally,
- L'entretien des bassins de rétention,

Collectivités desservies : Bailly, Bois-d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles, et une partie de la CASQY.

- Une superficie d'environ 4000 ha,
- 8,1 millions de m³ facturés en 2011,
- 14286 clients,
- 42 km de réseau : 16 km en unitaire, 20 km en séparatif d'eaux usées, 6 km en séparatif d'eaux pluviales



Faits marquants en 2011

- Démarrage des travaux pour la remise aux normes de la Station du Carré de la Réunion,
- Lancement du marché pour les travaux de Génie civil,
- Campagne initiale de recherche sur les eaux de la station de micropolluants dans les eaux rejetées dans le milieu naturel : Arrêté du 15 juin 2011 sur la présence de micropolluants, Préparation de la surveillance de 2011 à 2016.
- Lancement de la réfection du génie civil des bâches de prétraitement,
- Accès Internet au site du SMAROV par le site de la SEVESC,
- Préparation du suivi de la qualité des eaux souterraines de 2012 à 2016,
- Programme d'inspection télévisée des collecteurs,
- Gestion des incidents liés au déversement accidentel d'hydrocarbures dans les réseaux,
- Sensibilisation dans les écoles sur le thème de l'assainissement grâce au partenariat avec Yvelines Environnement dans le cadre du concours 2011/2012 sur le thème « Nos amies les rivières ».

La Station de traitement des effluents du Carré de la réunion



- 12,6 millions de m³ traités,
- 10615 t de boues produites.



Compte rendu technique

❖ Concentration moyenne sur 24h des rejets en sortie de station :

CONCENTRATIONS DE REJET EN SORTIE DU TRAITEMENT COMPLET EXERCICE 2011						
Paramètres	Normes de rejet arrêté d'autorisation		Rendement	Rappel Rendement 2010	Concentration moyenne annuelle (1)	Rappel concentration moyenne 2010
	% OU	(mg/l)	%	%	(mg/l)	
MES	90	< 35	98	97	5	5
DBO5	80	<25	99	98	3	4
DCO	75	< 125	95	95	27	27
NGL	70	< 10	79	72	12	16
NTK	85	< 5	92	87	4	7
PT	80	< 1	93	82	0,5	1,0

Année 2011

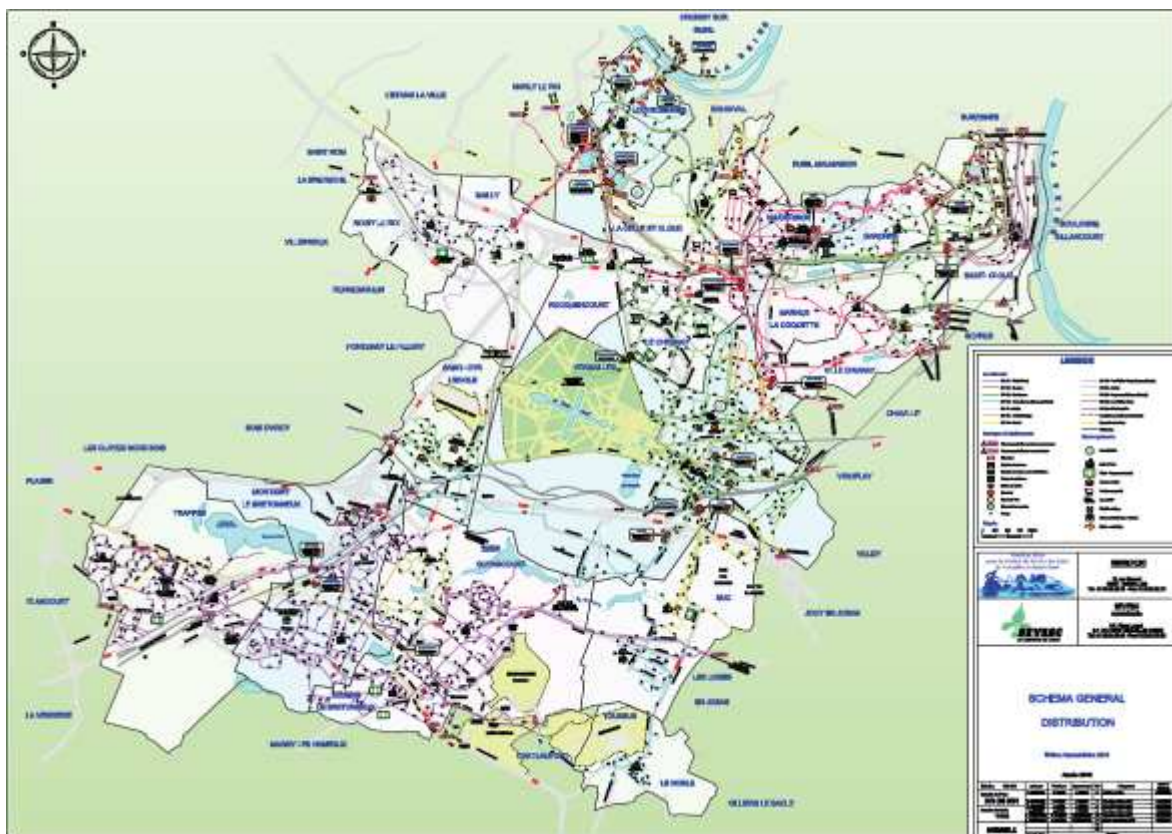
15

A noter que les normes de rejets d'azote global (NGL), d'azote total (NTK) et de phosphore (PT) ne sont pas respectées.

Les plus et les moins techniques du service de distribution d'eau potable dans le périmètre sous gestion « SEVESC » :

- Excellente qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée : 100% de taux de conformité en 2010.
- Bon rendement du réseau de distribution d'eau : 89% de taux de rendement en 2011 pour un Indice Linéaire de Pertes de 8,01 m³/jour/km.
- Etat d'avancement du renouvellement des branchements en plomb en accord avec le calendrier.
- Mise en place du dispositif OPTIFLUX : prélocalisation de fuites, suivi quantitatif et qualitatif de l'eau distribuée sur le territoire du syndicat.
- SIG à conforter sur le parc de branchements.
- Taux de renouvellement des réseaux de distribution faible (0,4%) entraînant un renouvellement complet du parc de canalisations de distribution en 250 ans environ.
- Linéaire de canalisations de branchement non connu avec certitude dans les données fournies (mais conforme au contrat).

Périmètre sous gestion SEVESC



Réunion du 21 janvier 2013

La réunion a pour objet la consultation obligatoire des associations membres de la CCSPL au sujet de la fin de la concession en 2014 du prestataire chargé de la potabilisation et de la distribution de l'eau (actuellement société SEVESC filiale de Lyonnaise des eaux). La réunion portait sur la préparation du renouvellement de la gestion des services techniques.

On y a abordé aussi l'entrée dans le SMG de nouvelles communes dépendant d'autres forages et soumis à des prix différents (supérieurs) (Bois d'Arcy Fontenay, Rennemoulin, Chateaufort Bougival).

Les associations le sont au titre des usagers (qualité et performances) et de la protection de l'environnement.

Le Rapport « relatif au choix d'un mode de gestion » obtient un diagnostic des besoins et une analyse comparative des 3 différents systèmes de renouvellement possible, ce document a été réalisé par un bureau d'étude :

Les « systèmes » de gestion analysés sont de **trois types différents** :

- *la régie où les collectivités exercent toute la responsabilité des travaux et de l'exploitation,
- *l'affermage où les gros travaux dépendent du syndicat de communes et l'exploitation du fermier,
- *la concession où tout est confié au prestataire.

Q : Quels gros travaux encore à faire ?

R : Les gros travaux sont terminés, hors :

- les éventuels travaux liés au traitement de la dureté, qui fait l'objet d'une étude. Attention cependant au coût : de 20 et 50 M€ d'investissement et de 2 à 3 millions de fonctionnement par an.

- le renouvellement de canalisations, pour entretenir le réseau et réduire le nombre de fuites. (En complément, un SIG – Système d'Information Géographique permet d'inventorier les fuites et de programmer efficacement les travaux).

Q : Changer de système de gestion est une grosse responsabilité qui se prépare. Il serait utile de bien comprendre la position des élus.

R : La solution de l'affermage semble être l'orientation choisie.

* La proposition finale est plutôt l'affermage, avec îlots optionnels pour les travaux, et donc avec maîtrise améliorée des dépenses par le SMG. Le SMG garderait les gros travaux et le renouvellement des canalisations de gros diamètre. Les collectivités empruntent à un taux plus intéressant que les sociétés privées ce qui peut améliorer la maîtrise des coûts.

Les associations ne sont pas défavorables au mode de gestion proposé (affermage avec îlots optionnels) car s'il importe de défendre les usagers, en veillant au prix et à la qualité de l'eau, le passage en régie par exemple réclame un fort investissement des collectivités qui demande à être préparé sur plusieurs années ce qui n'a pas été le cas pour l'instant. Par contre l'étape de l'affermage proposé peut être un bon moyen pour s'orienter vers une telle préparation.

Les associations soulignent l'importance d'un cahier des charges bien élaboré notamment en matière d'information du consommateur, rapport du délégataire incluant des séries permettant de connaître les tendances sur plusieurs années (demandé chaque année), et amélioration de la présentation de la facture notamment.

Les associations apprécient la création du site ETASO du SMG qui est un vecteur d'information permanent.

Elles souhaitent la tenue d'une autre CCSPL ou au moins un groupe informel pour échanger sur des éléments à inclure dans le cahier des charges avant sa finalisation en strict respect des règles d'élaboration de la préparation des marchés publics.

3-24 Commission Locale d'Information et de Surveillance pour l'usine d'incinération «CRISTAL» à Carrière sur Seine

Réunion du 19 novembre 2012

Production et valorisation énergétique

Présentation de l'exercice 2011 - SITRU

Par rapport à 2010

- Stabilité de la production d'énergie (- 0,5 %)
- Baisse du ratio de production d'énergie par tonne incinérée de 3,5 %, liée à la baisse du PCI moyen constaté des déchets (2 761 kWh / t en 2011 – 2340 kcal / kg – contre 2 859 kWh / t en 2010 – 2 460 kcal / kg)
- Baisse de la vente de chaleur au réseau (- 21,6 %), liée à la baisse de la rigueur climatique sur la saison (baisse des DJU de 29,5 %)
- Baisse du ratio de production électrique de 3,2 % par tonne incinérée, liée à la baisse du PCI des déchets

Performance énergétique du CVED au sens de l'arrêté d'août 2010 : 33,2 % en 2011 contre 38,6 % en 2010 (hors autoconsommations)

Conformité des rejets à l'atmosphère

Comparaison entre les valeurs réglementaires et les émissions atmosphériques relevées sur les lignes 1 et 2

Présentation de l'exercice 2011 - SITRU

Valeurs moyennes trimestrielles		Réglementation	Ligne 1	Ligne 2
Combustion	CO	50	9,4	5,5
Emissions à l'atmosphère (mg/Nm3)	Poussières	10	0,8	0,6
COT		10	3,1	3,2
HCL		10	4,1	4,4
HF		1	0,1	0,1
SO2		30	6,3	11,4
Nox		80	56,1	66,3
Dioxines et furannes (en ng/Nm3)		0,1	0,00334	0,00391
NH3 (antérieur au 24/10/2011)		5	5,9	2,1
NH3 (postérieur au 24/10/2011)		10	4,8	0,6
Cd + TI		0,05	0,00	0,00
Hg		0,05	0,01	0,01
Métaux lourds (*)		0,5	0,04	0,05

Les résultats sont conformes à la réglementation, excepté la mesure en NH3 du premier semestre.
Le nombre d'heures de dépassement semi-horaires en 2011 est inférieur aux 60 heures admises par l'arrêté : 35h30 sur la ligne n 1 (52 h en 2010) et 13h30 sur la ligne n 2 (15h30 en 2010)

Réunion, du 1^{er} mars 2013

- Rappel : la capacité nominale de l'incinérateur est de 123000 tonnes de déchets par an.
- Environ 125000 tonnes ont été incinérées en 2012 ;
- L'usine a produit 21500 MWh en 2012, dont 46% autoconsommé et 54% revendu à EDF.
- 22600 t de mâchefers et 4500 t de REFIOM ont été évacués en 2012.
- Le suivi environnemental concerne les émissions de polluants dans les fumées qui sont suivies en continu, et la surveillance dans l'environnement par des contrôles périodiques avec des jauges de récupération d'eau de pluie dans les zones d'influence du panache de la cheminée afin d'analyser les taux de dioxyne et de métaux lourds. Les valeurs relevées restent inférieures aux normes en 2012.
- La qualité des eaux pluviales rejetées est également contrôlée.
- La DRIEE a effectué une inspection en octobre 2012, qui a décelé deux non conformités : dépassements en CO et en NOX.
Des mesures correctives ont été demandées à l'exploitant.

3-25 Commission Locale d'Information et de Surveillance pour le centre de traitement et de valorisation des déchets « AZALYS » à Carrières-sous-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux du SIDRU

RAPPELS :

- AZALYS est un site du SIDRU exploité par NOVERGIE IdF
- Capacité moyenne de chaque four : 7,5 tonnes heure
- AZALYS est conforme à l'arrêté du 03 août 2010 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération de déchets non dangereux
- Le CTVD est certifiée ISO 14001 et compte 37 personnes qualifiées travaillant sur le site.

Réunion du 2 février 2012 de la CLIS à l'usine Azalys de Carrières-sous-Poissy : Voir rapport moral de l'exercice 2011 d'Yvelines Environnement.

Résumé :

- En 2011, l'usine a reçu 115780 t de déchets dont 86855 t de déchets ménagers et 26900 t de déchets industriels.
- 59000 t proviennent du SIDRU et 10000 t du SIVATRU.
- Production électrique de près de 55000 MWh.
- Performances environnementales
 - o Performances correctes en rejets gazeux, en particulier dioxines et furanes,
 - o En surveillance de l'environnement par des jauges et prélèvements au sol, on a constaté une augmentation du chrome qui toutefois ne se retrouve pas en sortie de cheminée.
- Inspections de la DRIEE
 - o L'inspection du 14 avril 2011 n'a révélé aucun écart majeur,
 - o Un contrôle inopiné des émissions atmosphériques les 11 et 12 octobre 2011 a révélé des valeurs conformes aux valeurs limites fixées par l'AP.

Réunion du 28 novembre 2012 de la CCSPL du SIDRU à l'Hotel de ville de Saint-Germain-en-Laye

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) examine chaque année sur rapport de son président, le rapport annuel du délégataire

Ordre du jour : Présentation et examen des rapports

- Rapport établi par le délégataire de Service public,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le SIDRU est composé de 15 communes des Yvelines dont 3 sont regroupées au sein de la communauté d'agglomération « Deux rives de la Seine », soit environ 213000 habitants au 1/01/2011.

Le SIDRU a confié l'exploitation de l'usine d'incinération Azalis à un opérateur privé, NOVERGIE, dans le cadre d'un bail de 20 ans, depuis décembre 1998.

La compétence collecte est assurée par les collectivités adhérentes, qui pratiquent la collecte sélective. On constate une diminution du tonnage des ordures ménagères résiduelles, mais une augmentation du tonnage des emballages et une forte augmentation des tonnages de déchets verts et d'encombrants.

L'usine de valorisation énergétique Azalis, à Carrières-sous-Poissy, traite par incinération les déchets n'ayant pas fait l'objet d'un tri préalable.

Elle est prévue pour une capacité de 115000 tonnes.

En 2011, le tonnage total incinéré est de 113397 tonnes.

Par ailleurs, le SIDRU a repris l'ensemble de la compétence traitement en plus de la valorisation énergétique de ses déchets ménagers et a passé plusieurs marchés avec des collectivités et des sociétés. En particulier un contrat a été signé avec Eco-Emballages.

Le SIDRU a signé des conventions ou contrats relatifs à la reprise et à la valorisation de ses déchets triés. Cette filière s'est développée avec la mise en place du traitement des DEEE, auprès d'un organisme fédérateur, et la mise en place de la filière ECOFOLIO qui verse des soutiens pour les déchets d'imprimés présents dans la collecte des journaux et magazines.

En 2011, le recyclage des emballages ménagers des communes du SIDRU a permis d'économiser :

- 453 tonnes de minerai de fer,
- 149 tonnes de coke,
- 23 tonnes de bauxite,
- 2886 tonnes de bois,
- 400 tonnes de pétrole brut,
- 158 m³ de gaz naturel,
- 3374 tonnes de sable,
- 180538 m³ d'eau (équivalent consommation annuelle de 3282 habitants),
- 51501 MWh (équivalent consommation annuelle de 5000 habitants),
- 5583 T éq CO₂ (équivalent émission annuelle de 3299 habitants).

3-26 Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

C'est sur la base d'une réunion par an que cette commission sélectionne les candidats aux fonctions de commissaire enquêteur afin de suppléer aux démissions pour le maintien d'un nombre de commissaire pour satisfaire aux demandes d'enquêtes publiques.

66 commissaires sont nommés au titre du département des Yvelines. Cette commission est chargée de choisir parmi des candidats volontaires à la fonction de commissaire enquêteur ceux qui paraissent les plus aptes à cette activité

Depuis 2011, cette commission valide également les commissaires enquêteurs en fonction depuis plus de quatre ans suivant leur volonté de poursuivre cette activité et en fonction des enquêtes qu'ils ont pu réalisées.

3-27 Commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A)

Cette commission s'est réunie 5 fois durant l'année 2012.

C'est une commission consultative. Elle émet un avis, préalable aux décisions du préfet, en matière :

- d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- de modernisation des exploitations agricoles,
- de boisement,
- de mesures agro-environnementales ;
- d'investissements dans les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole,
- de prêts bonifiés,
- de mesures de redressement et de suivi,
- de réinsertion professionnelle,
- de demandes d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles, en cas de concurrence entre les demandes.

3-28 Commission départementale d'aménagement Foncier (CDAF)

Cette commission ne s'est pas réunie en 2012.

3-29 Commission Locale d'Information et de Surveillance du site de SITA Ile-de-France

Société SITA à BRUEIL EN VEXIN

Le 24 janvier 2012 à 14 H 30 s'est tenue dans la salle de réunion de la mairie de BRUEIL EN VEXIN, sous la présidence de Monsieur Philippe PORTAL, Sous-Préfet de Mantes la Jolie, la Commission Locale d'Information et de Surveillance du centre de stockage de déchets ultimes SITA.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation par l'exploitant du bilan d'activité pour l'année 2011,
- Perspectives et projet
- Présentation par la DRIRE de l'action de l'inspection des installations classées,
- Questions diverses
- Visite du site.

I – Présentation par l'exploitant de l'activité depuis la dernière CLIS :

Les présentations sont disponibles sur le site de la DRIEE à l'adresse suivante :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/sita-brueil-en-vexin-a1057.html>

II– Présentation par la DRIRE de l'action de l'inspection des installations classées :

(voir la présentation)

III – Perspectives et projet :

Madame Henry précise que la CLIS a été programmée en début d'année compte tenu des perspectives 2012, puisque le projet doit faire l'objet d'une présentation aux membres de la CLIS.

Concernant la durée de vie de la production de biogaz, Mme HENRY précise que la production est en fonction de l'apport de déchets, si l'apport s'arrête, la production de biogaz diminue, et s'élimine en 15 ou 20 ans.

L'exploitant continuera à suivre le site pendant 30 ans, et, qu'il existe des garanties financières pour pallier une éventuelle défaillance.

Un débat s'engage sur l'élargissement de la zone d'enfouissement et la valorisation du biogaz en électricité.

Monsieur CAFFIN, Maire de Breuil, souligne que SITA est une installation calme.

Madame HENRY précise qu'il n'y aura pas d'enquête publique puisqu'il ne s'agit pas d'une modification importante.

Monsieur le Sous-Préfet remercie les membres de la CLIS et lève la séance.

3-30 Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)

Cette commission consultative donne son avis sur les documents d'urbanisme (SDRIF, SCOT, PLU au regard de la consommation des terres agricoles avec toutes les difficultés de résoudre le conflit entre urbanisation et maintien des terres agricoles.

7 réunions CDCEA se sont déroulées en 2012. 28 PLU, un SCOT et 2 Schémas régionaux ont ainsi été étudiés et discutés en séance.

3-31 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Cette commission émet un avis sur l'élaboration du schéma Départemental de la Prévention des Risques Majeurs.

Pour les Yvelines, les risques majeurs suivants ont été retenus :

Retrait-Gonflement de l'argile ; Inondation ; Eboulement (carrières, falaises)

Ce schéma s'impose aux PLU qui doivent signaler les risques afférents à la commune.

3-32 Commission des sites

Cette commission a pour objet de définir les droits à construire dans les espaces classés. Elle se réunit plusieurs fois dans l'année selon l'importance des dossiers.

Ceux-ci sont présentés, soit par l'inspecteur des sites, soit par l'ABF, qui établissent un rapport sur lequel la commission devra donner son avis.

Celui-ci n'est que consultatif et seul le Ministre de l'Environnement est habilité à donner un accord définitif sur le projet.

3/B-2 les comités

3-33 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la Forêt de Rambouillet Le Massif forestier de Rambouillet

Ce comité réunit deux fois par an l'ensemble des acteurs publics et privés (ONF, propriétaires privés, fédération de chasseurs, associations de protection de l'environnement et d'usagers), impliqués dans la gestion du massif forestier de Rambouillet, le comité consultatif a permis de dresser un état des lieux des différentes thématiques intéressant la gestion de ce massif protégé, le 2^{ième} plus important de France après la forêt de Fontainebleau, mais également l'un des plus fréquentés, avec plus de 10 Millions de visiteurs estimés par an.

Deux thèmes sont régulièrement abordés :

L'accueil du public et la gestion sylvicole « forêt régulière ou irrégulière ».

3-34 Comité Départemental de Suivi des Epanrages des boues

Réunion du 11 juillet 2012

Présentation du bilan de la campagne d'épandage 2011 :

5543 T de boues urbaines, 2743 T de résidus industriels et composts, 212 T de fumier et de lisier ont été épandus en 2011 dans les Yvelines, sur une surface totale de 2481 ha, représentant 3% de la S.A.U.

15% du parcellaire inscrit dans un plan d'épandage a été mobilisé en 2011, ce qui donne une période de retour moyenne à la parcelle de 5 à 6 ans. Les épandages sont réalisés en quasi-totalité sur des champs de production de blé d'orge et de colza.

Les auto-contrôles réglementaires n'ont fait apparaître aucune non-conformité, mais des contrôles inopinés de boues et des analyses de sols effectués par le Service de Police de l'eau ont révélé des lots de boues issues de stations d'épuration non-conformes, entraînant un arrêt d'épandage de boues. Des analyses demandées par les exploitants et la DDT auprès d'autres laboratoires se sont révélées conformes, permettant la reprise des épandages.

Cet épisode pose, semble-t-il, un grave problème de fiabilité des analyses de laboratoire. S'agissant de santé publique, Yvelines Environnement demande que des contrôles qualité, sur la base de normes établies, soient effectués dans les laboratoires afin de dresser une liste de laboratoires certifiés par l'Etat pour les analyses de boues et de sols.

Les trois principaux producteurs de boues sont l'unité de PRISMO à Limay, la station d'Achères (SIAAP) et la station de la Guéville à Rambouillet.

Information de la DRIEE : l'usine PRISMO met fin à ses épandages, la compostière du SIRR (Rambouillet) va mettre fin à ses activités de compostage.

Ordre du jour

Valorisation agricole des matières organiques :

- Rappel de la réglementation,
- Filières de valorisation par épandage de boues dans les Yvelines,
- Examen et analyses des bilans agronomiques annuels des plans d'épandage de boues,
- Bilan des contrôles inopinés réalisés par la DDT,
- Synthèse des auto-surveillances entre 2004 et 2011.

Présentation du suivi renforcé des épandages par le SIAAP.

Information sur les épandages d'ICPE industrielles (PRISMO et SIRR).

3-35 Comité Consultatif de la Réserve Nationale de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines Comité de Pilotage de la Zone Natura 2000 (ZPS « Etang de St-Quentin » au titre de la Directive Oiseaux 79/109)

La Réserve Naturelle Nationale de St-Quentin-en-Yvelines, d'une superficie de 87 ha, est gérée par le Syndicat Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs (BPAL) ; elle est située en queue d'étang avec une partie terrestre périphérique. C'est une réserve avant tout ornithologique, avec plus de 230 espèces d'oiseaux recensées depuis 1986 (nicheurs et migrateurs). C'est un espace réglementé pour les visites et où chasse et pêche sont interdites.

Calqué sur la réserve (même superficie, même périmètre), un **site Natura 2000** a été désigné au titre de la Directive «Oiseaux», soit une ZPS (Zone de Protection Spéciale). 55 espèces d'oiseaux citées à l'Annexe 1 de la directive

(protection maximale) ont été recensées depuis 1986. Ce site, dominé par une zone humide (2/3 de la surface) avec des zones terrestres ouvertes à boisées, présente un habitat et plusieurs espèces animales et végétales relevant de la Directive « Habitats ».

La gestion de la réserve et de la ZPS, même si elles relèvent de réglementations différentes, se recoupent obligatoirement. En outre, l'Étang de St-Quentin-en-Yvelines est un élément central de la politique de l'eau pour le territoire de St-Quentin-en-Yvelines. Du point de vue hydrologique, l'étang appartient au réseau supérieur des étangs et rigoles ; il joue le rôle de réceptacle des eaux drainées depuis la Forêt de Rambouillet avant écoulement vers la Bièvre. C'est également un plan d'eau à usages variés :

- + pour le Syndicat mixte BPAL : un écosystème naturel pour la réserve, un plan d'eau pour les sports et les loisirs.
- + pour le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles (SMAGER) : un rôle d'écrêteur de crues.

Enfin, cet étang, localisé dans le périmètre arrêté du SAGE- Bièvre, fait partie des masses d'eaux de surface évaluées par la Commission Européenne dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), en raison d'une surface en eau supérieure à 50 ha.

Toutes ces indications pour montrer la complexité de la gestion coordonnée de la réserve naturelle + ZPS, afin d'essayer de concilier impératifs et intérêts divers, tout en maintenant la biodiversité sur ce site.

En 2012, notons l'avancement d'un certain nombre de points :

- + règlement d'eau en cours de signature à la préfecture.
- + convention SMAGER-Syndicat mixte en cours de validation.
- + convention CASQY-Syndicat mixte validée sur le principe, mais élaboration liée à l'état d'avancement du projet immobilier AEROSTAT à Trappes (impact sur le volume et la qualité des eaux).
- + travaux sur la circulation des eaux dans les bassins d'épuration : première tranche terminée lors de l'hiver 2011-2012.
- + étude de faisabilité des travaux sur l'amélioration de la qualité des eaux.
- + évaluation du plan de gestion en cours.

Par ailleurs, pour prétendre continuer à gérer la Réserve naturelle, le Syndicat mixte de la BPAL doit modifier ses statuts, en inscrivant comme objet statutaire principal : la protection du patrimoine naturel (ordonnance n° 2012-9 relative aux réserves naturelles). Il a jusqu'en 2015 pour se mettre en conformité.

Malgré la protection légale et physique du site, des actes de vandalisme et des pollutions aquatiques sont toujours à déplorer.

Pour ce qui est l'objet principal de la réserve, les suivis naturalistes ont occupé une place importante des activités, notamment les suivis ornithologiques, mais également de la flore, des micromammifères, des batraciens, des reptiles, des insectes, ...

Une part des activités a été dédiée à la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 (ZPS), en adéquation avec le plan de gestion de la Réserve naturelle.

L'installation d'un vélodrome (projet Vélopolis) sur les terres de la BPAL a amené, pour création de parkings, la perte et le déboisement supplémentaires d'un secteur d'environ 2 ha. Selon la loi, un secteur équivalent devait être trouvé en compensation. Le choix du service instructeur (DDT-78) s'est porté sur une autre partie de la base jouxtant la réserve, d'une superficie équivalente, mais il a sollicité l'avis du « Comité scientifique de la réserve » sur la qualité de la zone. L'avis a été positif, mais soulignant l'importance des milieux semi-ouverts, il a demandé un non-reboisement total et a préconisé la création d'un périmètre de protection de la Réserve naturelle intégrant le boisement compensateur situé au sud du périmètre actuel.

Un point important est celui des niveaux d'eau de l'étang en fonction des saisons, niveaux qui conditionnent notamment le stationnement des oiseaux en migration, principalement les petits échassiers. Il est certain que le fonctionnement de l'étang, au vu des multiples contraintes qui pèsent sur lui, n'est plus naturel et qu'il faut essayer de s'approcher le plus possible des niveaux optimum souhaités. Il y a quelques années, une courbe dite « consensuelle » a été définie, laquelle sert de référence pour les accueils ou les déversements des eaux, afin d'être, en fonction des conditions météorologiques, au plus près de ce qui est souhaitable pour la gestion de la réserve. En 2012, si les niveaux ont été plus bas que la « norme » de janvier à mars, ils ont été trop élevés de juin à septembre, découvrant trop peu de vasières pour pouvoir accueillir en nombre et dans la durée les petits échassiers.

Par manque de moyens financiers, la gestion des milieux naturels a été insuffisante ; seules les deux prairies au nord de la réserve ont pu être gérées, grâce à l'aide technique de la ferme expérimentale de l'INA-Grignon. Grâce également aux travaux pratiques des élèves de deux lycées agricoles, deux autres chantiers de bûcheronnage-débroussaillage ont pu être réalisés en janvier et novembre 2012, mais ce n'est qu'une partie de ce qui serait nécessaire.

3-36 Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du site exploité par la Sté STORENGY

Pas de réunion du CLIC Storengy en 2012

Suite à 2 ans de réunions pour l'élaboration du PPRT du site de STORENGY à Beynes, arrêté préfectoral n° 2012128-0002 du 7 mai 2012 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du stockage souterrain de gaz de la société STORENGY, communes de Beynes, Saulx-Marchais, Marcq et Thoiry.

Mais le décret n'est pas encore sorti !!

05/09 : CLIC pour présentation de projets environnementaux concernant les nouvelles implantations de GRT Gaz à Beynes.

Les nouvelles implantations du site de GRTgaz doivent s'effectuer sur une dizaine d'hectares, juste au-dessus du site actuel, emprise sur la forêt domaniale de Beynes. A la fin des travaux, il ne devrait avoir que 4-5 ha non végétalisés. La compensation de déboisement forestier devrait être faite en forêt de Rambouillet, de 60ha environ.

25/09 : inauguration du « Pavillon Vert » par GRT Gaz – site de l'aérodrome de Beynes sur le chantier de déviation d'une conduite de gaz autour du lotissement du Val des 4 Pignons.

Le « Pavillon Vert » symbolise l'engagement en matière de sécurité et d'environnement de GRTgaz et des entreprises intervenant sur ce chantier. Cet engagement se traduit par le suivi au quotidien de diverses actions attestées par audit extérieur.

4 Projets d'YVELINES ENVIRONNEMENT pour l'année 2013

4-1 Le Cycle d'Education à l'Environnement 2013

Yvelines Environnement organisera cette année un nouveau Cycle d'Education à l'Environnement, dont le thème n'est pas à ce jour défini, qui se déroulera sur l'exercice scolaire 2013/2014.

Il comprendra en 2013 une journée de formation pour les enseignants et les accueils de loisirs qui aura lieu traditionnellement dans les locaux de notre partenaire et mettra en contact les enseignants ou directeurs des accueils de loisirs avec les scientifiques, qui leur remettront des fiches leur permettant de travailler, sur le thème choisi, avec les enfants.

Comme il s'agit d'un concours, tous ne peuvent être primés, ce pourquoi Yvelines Environnement adresse à ceux qui ne sont pas lauréats un diplôme de participation afin de valoriser le travail réalisé.

La remise des prix aura lieu au Palais des Congrès de Versailles.

4-2 Les Réunions d'information

L'association Yvelines Environnement et la Chambre de commerce et d'industrie Versailles - Yvelines en partenariat avec le Conseil général des Yvelines, préparent pour l'automne 2013 une réunion d'information dont le thème et la date seront communiqués ultérieurement.

4-3 Le Prix Entreprises – Environnement 2013

Tous les deux ans, l'association Yvelines Environnement, la Chambre de commerce et d'industrie Versailles - Yvelines, les Conseils Généraux du Val-d'Oise et des Yvelines et la DRIEE ont décerné un prix aux entreprises de leur territoire ayant mené des actions remarquables en matière d'environnement et de développement durable.

Cette action sera reconduite en 2013, adaptée à la nouvelle structure des CCI.

Les entreprises pourront concourir dans quatre catégories :

- 1. Développement d'un nouveau procédé industriel innovant respectueux de l'environnement ou d'un produit nouveau-éco-conception ;
- 2. Mise en place d'un procédé de prévention et/ou de traitement lié à la protection de l'environnement : déchets, eau, air, économies d'énergie... ;
- 3. Mise en place d'une politique forte de management environnemental global et notamment de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 4. Développement d'une action pédagogique, de sensibilisation ou d'information pour le développement durable y compris la préservation de la biodiversité.

Une lettre de sensibilisation sera envoyée à plus de 3 000 entreprises des deux départements en juin 2013 pour les inviter à participer à ce concours.

4-4 Suivi de la Révision du SDRIF

L'enquête publique sur la révision du SDRIF est réalisée en mars-avril 2013.

C'est l'occasion d'exprimer à nouveau les remarques et demandes d'Yvelines Environnement.

5 Résolutions et Conclusions

5-1 Résolutions

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport moral, approuvé par le Conseil d'Administration du 22 mai 2013, y compris l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'association, l'approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Résolution n° 2

Ayant entendu le rapport financier, l'Assemblée Générale approuve, à la majorité des personnes présentes ou représentées :

- le rapport financier approuvé par le Conseil d'Administration du 22 mai 2013,
- les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 et le budget prévisionnel de l'exercice 2013,
- donne quitus au trésorier et approuve le budget à la majorité des personnes présentes ou représentées,
- décide de maintenir inchangé le taux de cotisation pour 2014.

Résolution n° 3

Election des administrateurs : les personnes ci-dessous désignées sont élues ou réélues à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

- Corinne DUMONT, au titre de l'Association de Sauvegarde de l'Environnement d'Epône,
- Patrick MENON, au titre de l'APEPV,
- Pierre-Emile RENARD, au titre des Amis de la Forêt de St Germain et de Marly
- Claude DUCAROUGE, au titre de SAVE,
- Jean-Marc RABIAN, au titre de DELTA,
- Jean-Claude PARISOT, au titre du CADEB.

Résolution n° 4

On peut constater que les dépôts de terres et autres déblais sur plus de 25 hectares de terres agricoles entre Villiers-le-Mahieu et les Autouillet, derrière le « Parc zoologique de Thoiry » n'ont pas cessé d'empirer depuis 2005, malgré nos alertes répétées et la Motion de l'APEPV d'avril 2006 soutenue par Yvelines Environnement.

On pourrait considérer que la zone agricole de la Plaine de Versailles serait un endroit « idéal » pour stocker les gravats de toutes sortes, et l'on propose des projets ludiques (golf, ...) pour « masquer » ces dépôts. **C'est un scandale !**

Le site triplement classé, dans le prolongement du parc du Château de Versailles n'est pas épargné avec de nouveaux dépôts illégaux de déblais de chantiers.

Yvelines Environnement soutient toutes les actions, en particulier celles de l'APEPV, pour interdire les dépôts de déblais de toutes sortes sur les terres agricoles et dans les zones naturelles, pour procéder à tous les contrôles de pollution des terres et des nappes phréatiques aux endroits déjà infectés par ces dépôts et prévoir la remise en état des terrains et leurs dépollution.

Résolution n°5

Yvelines Environnement demande, qu'avant toute urbanisation sur le Plateau de Saclay, soit clairement définis les transports en commun facilitant son désenclavement ainsi que les questions concernant l'eau et l'assainissement.

Yvelines Environnement rappelle par ailleurs les menaces que l'ampleur du projet d'OIN crée pour l'activité agricole du fait de la sensibilité du milieu naturel sur le Plateau de Saclay, défini en 1975, comme Zone Naturelle d'Equilibre en Ile-de-France.

Yvelines Environnement doit aussi rappeler que les questions de sécurité liées à la présence du CEA et ses Installations Nucléaires de Base (INB) doivent être clairement mentionnées dans l'état des lieux et dans tous les dossiers d'aménagement présentés ou non dans les réunions organisées par l'EPPS.

Résolution n°6

Yvelines Environnement demande que le classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages aboutisse enfin.

Résolution n°7

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de la Plaine des Essarts le Roi en Zone Agricole Protégée.

Résolution n°8

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, de la Plaine de Versailles, dans le périmètre de la Zone Naturelle d'Equilibre de 1975, voire ce qui a pu en être encore sauvegardé, afin de préserver son patrimoine naturel, paysager, historique et écologique, et soutient toutes les actions menées pour cela par l'APEPV (Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles), Union d'associations et d'usagers qui a succédé à l'Union d'Associations et d'Usagers créée en 1972 et connue sous le nom « Les Amis de la Plaine de Versailles ».

Yvelines environnement soutient toutes les demandes de participation de l'APEPV aux réunions et groupes de travail organisés par l'Etat ou les Elus concernant les études d'aménagement de la Plaine de Versailles, en particulier des SCOT et les projets d'aménagement dans les sites déjà classés.

Yvelines Environnement demande la restauration du Domaine de La Faisanderie des Moulineaux et son maintien en zone naturelle à vocation écologique et non touristique.

Yvelines Environnement demande que tous les jardins potagers de Villepreux situés en site classé retrouvent leur vocation de cultures maraichères dans leur statut légal d'origine à l'exclusion de toutes formes de parking de caravanes et de constructions.

Yvelines Environnement demande le classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles, notamment le domaine expérimental public où est actuellement située l'école Agro-ParisTech de Thiverval-Grignon.

Résolution n°9

Yvelines Environnement soutient les actions de l'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et Noisy-le-Roi :

- contre la construction de trois masts de 25 m et 21 antennes de radio téléphonie mobile à Noisy-le-Roi, et soutient en particulier les recours de l'APEBN au TAV,
- contre les nuisances des avions et hélicoptères dont souffrent de plus en plus les habitants, et interviendra auprès de Monsieur le Préfet des Yvelines pour accélérer les mesures à prendre.
- pour la modification du PLU de Bailly dans les but de préservation et de restauration du Domaine de la Faisanderie des Moulineaux et de son environnement en réserves de biodiversité en milieu humide (demande un inventaire qui permettrait d'être répertorié en ZNIEFF), et de protection du bois de un hectare de la Chataigneraie, classé au POS, dernier vestige du jardin botanique de l'ancien Parc de « La Pépinière » transformé depuis 40 ans en ensemble immobilier appelé « Harmonie Ouest ».

Résolution n°10

Yvelines Environnement demande que la procédure de classement en forêt de protection de la forêt de St Germain soit relancée et réitère sa demande de classement de la forêt de Marly.

Résolution n°11

L'abandon par le Conseil général des Yvelines, dans le dernier SDADEY, du projet de liaison RN12-RN10, a soustrait cette liaison du SDRIF.

Yvelines Environnement demande que, de ce fait, la réserve foncière dans le périmètre de la Forêt de protection du massif de Rambouillet, soit abrogée et la surface correspondante intégrée dans le périmètre de classement.

Résolution n°12

Yvelines Environnement demande à ce qu'il soit procédé à Prunay-en-Yvelines au reboisement d'un hectare dans le bois dit "du Libéra", abattu en février 2012 à la suite d'une décision doublement illégale de la mairie : non respect du schéma directeur régional d'Ile-de-France de 1994 ni du projet de SDRIF de 2008 et non sollicitation de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France alors que le bois se trouve en abords d'un monument historique - l'église classée du bourg.

Résolution n°13

Yvelines Environnement réitère sa demande que le classement de la Vallée de la Vaucouleurs au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages aboutisse.

Résolution n°14

Fonderie de SONCHAMP :

Nous exigeons que la mise en sécurité effective du site suite à la cessation de l'activité de fonderie d'aluminium à l'été 2008 soit réalisée dans les plus brefs délais.

Résolution n° 15

Yvelines Environnement soutient certaines actions du Cadeb (Collectif d'Associations de Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson) concernant les points suivants :

- demande que la réalisation de la Tangentielle Nord ne soit pas retardée tout en sauvegardant l'environnement et la qualité de vie des riverains ;
- demande que le schéma directeur du RER A soit mis en œuvre dans les plus brefs délais ;
- regrette la poursuite du « grignotage » des terres cultivées dans la plaine de Montesson. Dans le cadre de la future ZAC Laborde de Montesson, c'est une dizaine d'hectares en culture qui devraient disparaître, dont notamment une parcelle de plus de 4Ha qualifiée de « meilleure terre » de la plaine car sableuse, donc précoce. Nous demandons une modification du projet sur ce point ;
- soutient le projet d'étude sur le devenir de la plaine de Montesson, et demande que soient associées les associations de protection de l'environnement. Cette étude devra concerner tous les aspects du devenir de la Plaine : l'activité maraîchère et les filières, les franges, le parc urbain, le projet de zone d'activité para agricole, les circulations douces et l'ouverture au public, la création d'une véritable trame verte, etc...

L'ensemble de ces résolutions sera adressé à Monsieur le Préfet des Yvelines, M. le Président du Conseil Général ainsi qu'aux autorités compétentes.

5-2 Conclusions

Voilà les principales activités de cette année écoulée.

Mais pour terminer je ne saurais oublier de remercier toutes les instances avec lesquelles nous travaillons de façon constante :

- Le Conseil Général des Yvelines
- La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE)
- La Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78)
- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines (DSDEN 78)
- L'INRA
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles - Yvelines
- L'ensemble de nos partenaires dont la SNCF.

Je remercie également les membres du Bureau et du Conseil d'Administration pour les travaux qu'ils ont su effectuer avec efficacité et compétence tout au long de cette année 2012 ainsi que Marie-Antoinette dans le cadre du bénévolat.

Je crois qu'à travers la diversité de ceux qui nous soutiennent dans nos actions, nous pouvons en tirer la conclusion qu'Yvelines Environnement se porte fort bien de par ce lien associatif indépendant qui est le nôtre.

Ce rapport sera adressé au Ministère de l'Intérieur, à la Préfecture des Yvelines, au Conseil Général des Yvelines ainsi qu'aux autorités compétentes.

Document certifié conforme,

Le Secrétaire Général

La Présidente

Patrick MENON

Christine-Françoise JEANNERET

6 - Activités 2012 des associations adhérentes à Yvelines Environnement

6 Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement p.50

6-1	ACURDI	p.51
6-2	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.51
6-3	Arbre de Fer	p.54
6-4	Association CODERANDO	p.55
6-5	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.57
6-6	Association de la Haute Vallée de l'Orge (AHVO)	p.59
6-7	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.60
6-8	Association La Saint-Lambert	p.63
6-9	Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV)	p.65
6-10	Association pour la Protection de l'Environnement et du Site de Chevreuse (APESC)	p.70
6-11	Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)	p.70
6-12	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars Pontchartrain (APPEJP)	p.71
6-13	Avec Richard Mique	p.77
6-14	Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson (CADEB)	p.77
6-15	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.83
6-16	Maisons Paysannes de France - Délégation des Yvelines	p.84
6-17	Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui	p.84
6-18	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	p.88
6-19	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et sa Région (PARR)	p.91
6-20	Sauvegarde et Animations de Versailles et Environs (SAVE)	p.92
6-21	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.94
6-22	Syndicat pour la Défense des Intérêts de Porchefontaine (SDIP)	p.96

6-1 ACURDI

Durant l'année 2012 nous avons alerté à plusieurs reprises l'administration sur l'activité d'une société suisse sur le site de la Chaudière à Sonchamp (Société TIM : Trading International Metal).

Deux arrêtés de mise en demeure et un procès verbal de délit ont été délivrés à l'entreprise au mois d'août 2012.

Le démontage de la cheminée de l'usine et la mise en sécurité du site ont été réalisés sous la direction de l'ADEME pour la somme de 350 000 euros.

Le liquidateur de la société SNR (société qui était sur le site depuis 1976) a mis en demeure la SCI Bourbon de rembourser les frais de cette mise en sécurité. La vente aux enchères du site, exigée par plusieurs banques, n'a toujours pas eu lieu car les héritiers Bourbon, après avoir perdu en Appel, ont déposé un dossier en Cour de Cassation.

La SNR, qui est réapparue tout d'abord sous le nom de TIM, puis de TIM France, a déposé un dossier de déclaration et des prescriptions spéciales ont été examinées lors de la séance du CODEST de janvier 2013.

Dorénavant l'activité de cette usine n'est plus soumise à autorisation ; elle sera donc moins suivie par la DRIEE et nous devrons, nous, association, ainsi que la Maire de Sonchamp redoubler de vigilance quant au respect de la réglementation; de plus, l'entreprise projette de traiter des déchets dits D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) ; un nouveau dossier devrait alors être déposé pour examen à la préfecture des Yvelines.

6-2 AMIS DE LA FORET DE SAINT GERMAIN ET DE MARLY

Préambule au Rapport Moral.- Comme d'habitude en ouverture de notre Assemblée Générale, je présente les vœux de notre association pour 2013 de vive voix à tous nos adhérents, partenaires dont tout particulièrement l'ONF et les Maires des communes St Germain-en-Laye, Marly le roi, Le Pecq, St Nom la Bretèche et Louveciennes où nous sommes plus particulièrement représentés. A tous je souhaite que nous deux forêts de St Germain et de Marly continuent à nous apporter leurs bienfaits économiques, écologiques et sociaux (santé, détente, valeurs spirituelles et esthétiques).

Avant de commencer cette assemblée, je tiens à saluer la mémoire de deux grands administrateurs : Michel André et Jean Maugey, décédés respectivement en juillet et octobre et dont nous avons célébré la mémoire dans les lettres aux adhérents d'août 2012 et de décembre 2012. Tous deux ont joué un rôle important auprès de Marie-Laure Vannier pour la défense de la forêt de St Germain, face au projet initial qui prévoyait la traversée de la forêt par l'A14. Tous deux ont tenu successivement la fonction de Secrétaire Général. Michel André nous a fait bénéficier de ses compétences en matière juridique et de sa ténacité et efficacité pour interpellier les responsables politiques et participer aux multiples réunions et comités officiels. Jean Maugey a été une des chevilles ouvrières du combat contre l'A14 en « assurant, entre autres, la distribution avec une équipe adéquate, de nombreux tracts, de milliers d'auto collants, pour finir par la distribution de 40 000 cartes postales adressées au Président de la république, François Mitterrand, envoyées de toute la France et même de l'étranger. Il a été aussi un Secrétaire Général très efficace car ayant été professeur de français, il était irremplaçable dans la rédaction des comptes-rendus et lettres aux adhérents.

RAPPORT MORAL EXERCICE 2012 - ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JANVIER 2012

Au cours de l'année 2012, nous avons continué notre action telle que nous l'avons définie pour nos deux forêts lors de la dernière AG du 25 janvier 2012, qui s'est tenue à St Germain-en-Laye selon trois axes: défendre, préserver, faire connaître. Mais cette année 2012 a vu notre combat axé sur la défense des forêts péri urbaines d'Ile de France, du fait des élections présidentielles, tous les projets d'aménagement ont été gelés.

I.- DEFENSE DES FORETS PERI URBAINES D'ILE DE FRANCE

Rappel.- un groupe des forêts péri urbaines d'Ile de France s'est constitué en 2011 pour répondre aux inquiétudes des associations d'amis des forêts qui en premier lieu constatent la fragmentation et le morcellement des forêts péri urbaines d'Ile de France dues à toutes les infrastructures et à la pression de l'urbanisation et en deuxième lieu aux pratiques sylvicoles en particulier les coupes rases. Fin 2011 le rapport final d'une enquête menée courant 2011 a été publié par le coordinateur du groupe forêt péri urbaine, qui a confirmé ces problèmes :

« Les risques de « grignotage » de l'espace boisé sont une menace que ressentent pratiquement toutes les associations, à l'exception toutefois des forêts sous statut de « Forêt de protection ». La fragmentation interne des forêts, du fait des infrastructures de transport, est un fait pour pratiquement toutes les forêts, qui sont maintenant éclatées en plusieurs espaces qui ne peuvent plus communiquer entre eux, ou très peu. On peut citer en illustration La forêt de Marly, qui est peut-être la plus atteinte par ce phénomène avec la saignée de l'A13, mais aussi la forêt de Meudon, de L'Isle Adam. A cette fragmentation interne s'ajoute maintenant, et de façon sans cesse plus marquée, une fragmentation externe, qui réduit les liaisons possibles entre les massifs ». Par ailleurs, la question des modes de gestion sylvicole de la part de l'ONF avec en particulier les coupes rases en forêt de Marly est apparue plus particulièrement cette année dans notre association.

En janvier 2012, Hervé Gaymard, Président de l'ONF et le Directeur général de l'ONF ont organisé une conférence-débat sur la politique de l'ONF et les questions soulevées par l'évolution des forêts péri urbaines à laquelle ont participé les associations de défense des forêts. Au cours de cette conférence, Hervé Gaymard a annoncé la nomination d'un chef de projet des forêts péri urbaines, Sylvain Ducroux.

1.-Actions concernant la forêt péri urbaine

Un combat exemplaire a été mené pour contrecarrer le Plan Pluriannuel de Développement forestier dont la consultation publique est intervenue entre le 16 juillet et le 31 août sans que les associations de protection des forêts péri urbaines aient été préalablement consultées. En effet, si l'objectif essentiel de ce PPRDF (développer au maximum la filière bois énergie) répondait au « produire plus » du Grenelle de L'Environnement, il se trouvait en contradiction avec les dispositions du code forestier et circulaires annexes où il est spécifié que pour les forêts domaniales, l'objectif principal est de «poursuivre une politique de gestion durable et multi fonctionnelle ». En contradiction aussi avec « la stratégie biodiversité » comme priorité de l'Etat « pour le rétablissement des connectivités écologiques » (voir document Stratégie Nationale pour la biodiversité 20112020, Engagement de l'Etat 2011-2013).

L'ONF y a indiqué que l'intensification de la filière bois ressource concernerait essentiellement les forêts privées, car les forêts domaniales ou exploitées pour le compte des communes par l'ONF sont déjà exploitées à un niveau raisonnable.

Nous constatons que nous n'avons pas l'expertise forestière suffisante ni les moyens pour pouvoir être associé à la définition d'une politique forestière des forêts domaniales avec l'ONF.

2.-Actions auprès de l'ONF

-Rencontre le 12 juin 2012 avec M. James, Directeur de l'agence interdépartementale de l'ONF à Versailles : au cours de cette réunion, M. James a souligné un budget en régression de l'ONF (la règle de remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partants à la retraite non remplacé et la diminution de la subvention de 30% de la part du Conseil Général des Yvelines pour l'accueil du public) et en parallèle la mise en place en 2009 d'une **politique plus active de production du bois** tant pour le bois énergie que pour le bois de coupe pour développer la filière bois en France est déficitaire et augmenter ainsi les revenus de l'ONF.

Rencontre avec M. Sylvain Ducroux le 20 septembre 2012, réunion au cours de laquelle, il s'est prononcé pour une politique différenciée forestière de l'ONF pour les forêts de l'Ile de France. Mais il nous a fait part des difficultés à la mettre en place d'une part parce qu'elle est plus couteuse que la gestion par coupes rases et d'autre part par la perte de revenus de l'ONF due à une baisse des revenus du bois : Dans les années 70, 4m3 de chêne suffisaient pour reboiser 1 hectare de bois, les années 90, il fallait 15m3, et les années 2000, il en faut 30 à 35m3. Le modèle économique de l'ONF qui consiste à faire payer les services sociaux et écologiques par les revenus du bois ne fonctionne donc plus.

- Participation aux deux comités de gestion patrimoniale de St Germain :
 - o L'un a eu lieu le 28 juin sous forme d'une tournée à proximité de la piscine à partir de l'Etoile des neuf routes consacrée aux questions de gestion sylvicole sur les parcelles 204, 203, 202 et 195 et à l'accueil du public.
 - o L'autre a eu lieu le 19 décembre à la salle multimédia de la Mairie de St Germain où est intervenu Sylvain Ducroux, chef de projet « Forêts périurbaines » qui a fait un bilan intermédiaire de ce projet qui ne concerne que les forêts domaniales. « Ce projet ne concerne que les forêts domaniales avec pour objectif du maintien d'une gestion multifonctionnelle, conforme à la politique forestière nationale. Il vise à produire d'ici fin 2013, des directives et orientations de gestion propres aux forêts domaniales périurbaines, forêt à enjeu social. Porté par la Direction territoriales, il est centré sur l'Ile-de-France ».
- Participation à celui de Marly le 11 avril qui était le premier comité à Marly

3.-Actions auprès des collectivités territoriales

Rencontre avec Mme Mary-Claude Boutin, ^{2^{ième}} Maire adjoint en charge du Développement Durable le 21 novembre 2012.- Elle avait pour but de faire le point sur « l'écart excessif entre les projets du PPRDF et les conditions requises à l'équilibre de l'écosystème forestier : Quelle « gestion durable » possible ? Elle nous a aussi encouragés à rencontrer M. Solignac, 1^{er} maire adjoint de Saint-Germain-en-Laye et ^{9^{ième}} vice-président du Conseil Général des Yvelines pour lui faire part de cette question. Il faut savoir qu'en 2012, le Conseil général a réduit sa subvention à l'ONF de 30% au titre de l'accueil du public. Or nous avons constaté une dégradation des revenus de l'ONF et en parallèle avec à l'inverse une demande de la part du public d'avoir une gestion sylvicole plus « jardinée » devient un élément plus difficile à réaliser.

II.- PROJETS EN COURS

1.- DEFENDRE

Les projets d'infrastructure ont été bloqués pour cause d'élections présidentielles. Par ailleurs le ministre délégué chargé des transports, M.F. Cuvillier, a chargé le 17 octobre 2012 une mission composée de 6 parlementaires et de 4 personnes qualifiées (liste remise en séance) de rédiger un rapport d'ici fin avril 2013 concernant le schéma national des infrastructures de transport (SNIT) établi par le précédent gouvernement. Cette mission a pour objectif de déterminer la pertinence des projets, leur ordre d'urgence, et leur phasage pour déterminer des priorités finançables

Les projets suivants sont dans l'attente de l'avis de cette commission :

- Prolongement de l'A104 sur lequel un point a été fait par notre association au sein du Comité PROFILE le 3 décembre 2012 ;
- Prolongation du RER E,

- Tangentielle Ouest sur laquelle nous avons pu donner notre avis lors d'un entretien mené le 10 décembre 2012 par la société EGIS pour le compte de TGO ; dans le cadre de cette tangentielle Ouest une variante est fortement soutenue par la Mairie de St Germain pour faire une liaison entre la gare de Grande Ceinture et le RER A. Les Amis de la Forêt émettent des réserves car c'est une nouvelle coupure et avec à nouveau un grignotage de la forêt ; si cette variante venait à se faire, ils demandent des compensations jouxtant la forêt de St Germain et de prévoir des éco ponts.

- Plateforme portuaire d'Achères.

Lisière Pereire : Une réunion a eu lieu le 21 septembre durant laquelle l'aménagement de cette zone derrière la gare de Grande Ceinture a été présenté par Emmanuel Lamy, Maire de St Germain-en-Laye ainsi que le Directeur de l'urbanisme. Cet aménagement va mordre sur la lisière de la forêt ce qui revient à supprimer des arbres. Hors réunion, Jacques Plateau a demandé s'il y aurait des compensations. La réponse a été oui mais sans donner la localisation de ces compensations.

Propreté de la forêt de Saint-Germain : Augmentation de ces dépôts

Même constat que l'année dernière fait par M. James, Directeur interdépartemental de l'ONF à Versailles lors du Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt de St Germain le 19 décembre.

L'opération forêt propre a été réalisée à nouveau le 13 octobre 2012 avec pour chef de files les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie en partenariat avec le MAS et la Mairie de St Germain à laquelle la Présidente de notre association a été associée en termes de préparation et réalisation. Elle a un objectif essentiellement de pédagogie et de vie citoyenne auprès des jeunes et de leurs familles qui les accompagnent.

Elle a vu son succès augmenté par rapport à l'année dernière de 100 à 130 participants. Signalons aussi la participation extrêmement pédagogique de la section britannique du Lycée international : les professeurs s'appuient sur cette opération pour l'intégrer dans le programme sur l'environnement, les grands encadrent les plus petits et certains grands sont chargés d'interviewer les participants dont l'ONF.

2.-ACTIONS DE PRESERVATION

Balisage du sentier des Oratoires

Alain GAUTHIER s'est proposé pour aider Bernard MOUTON. Un état du balisage est en cours durant la période hivernale pour effectuer les opérations d'entretien dès le printemps. Une commande de nouveaux potelets sera à envisager. Un nouveau guide du sentier des oratoires est en cours de réalisation par Jacqueline GODEFROY aidé par Bernard Mouton.

Le crapauduc :

L'inauguration officielle prévue en 2012 a été annulée à la demande du Conseil Régional d'Ile de France pour cause de proximité avec les élections présidentielles. Pour remercier nos sponsors, la région Ile de France et la fondation Nature & Découvertes, Nous reprenons contact avec la Mairie de St Nom la Bretèche et l'association Saint Nom la Nature qui s'est créée en 2012 pour pérenniser les actions à la sauvegarde des crapauds à partir de la construction du crapauduc fin 2009. De ce fait, nous allons plutôt vers l'inauguration de la « journée des crapauds ».

3.-FAIRE CONNAITRE

Forums

Participation aux forums de Marly, le Pecq, Louveciennes (avec le stand de l'association Racines) et St Nom-la-bretèche le 8 septembre et St Germain en laye le 22 septembre.

Fédération Nationale des Sociétés Amis des Forêts

Cette année exceptionnellement, la journée de la fédération a été remplacée par un voyage d'études du 5 au 7 juin 2012 sur le thème « l'avenir de la forêt dans une zone de protection, cas particulier du Parc national des Cévennes ». Ce voyage d'études a été décidé pour soutenir l'association des Amis de l'Aigoual, du Bougès et du Lozère afin de voir in situ les dégâts (broutage des jeunes pousses de confères et frottement contre l'écorce de ces mêmes arbres) causés par les populations de cervidés que l'administration du parc se refuse à réguler. Une conférence passionnante a été donnée par Mme Sylvie Brunel, agrégée en géographie, auteur d'ouvrages sur le développement durable et remarquable conférencière. Egalement par la découverte que toutes ces forêts ont été plantées fin du 19^{ième} et début du 20^{ième} suite aux plantations faites par le forestier Georges Fabre sur le mont Aigoual qui était complètement dénudé suite à des coupes sans régénération et au pâturage des ovins. Ce sont les armateurs de Bordeaux qui ont financé cette replantation pour prévenir l'ensablement régulier du port de Bordeaux.

Sorties

- Sortie "oiseaux" avec Jean Pierre Lair le 5 mai au carrefour des 6 chiens.

- Sortie annuelle le 9 juin an association avec RACINE de Louveciennes, partenaire des Amis de la Forêt, promenade sur le thème des arbres remarquables et des Impressionnistes à Louveciennes.

- Sortie mycologique à la Croix de Noailles le 27 octobre avec Jean GRANCLERC qui en dépit des vacances de la Toussaint connaît toujours un grand succès

- Sortie du ru du Buzot, rue forestier par excellence le 10 novembre avec Pierre-Emile Renard Site internet et communication

- 4 lettres aux adhérents en 2012

- Mise à jour du site par Bernard Mouton sur la rubrique Actualités. Mais faute de temps et de disponibilité de la présidente, le site n'a pas pu être utilisé selon son potentiel.

- Jacqueline Godefroy et Bernard Mouton avec l'aide de Marie-France Ricard ont aussi lancé la réédition de notre dépliant d'informations sur notre association et la réédition du guide des Sentiers des Oratoires

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

Déménagement des archives du MAS : Suite à la réouverture du MAS rue de la République en septembre, nous avons pu déménager nos archives fin décembre dans 4 casiers ayant chacun ³/₄ de M3 dans la salle n°2 du MAS. Mais il reste la question de nos publications qui sont stockées actuellement dans la cave de Bernard Mouton.

Nous avons eu **5 réunions de conseil** sans compter les réunions de travail en petit comité. **4.- PERSPECTIVES POUR 2013**

DEFENDRE ET DEVELOPPER

Nous continuons notre politique vis-à-vis de nos forêts : défendre, préserver, faire connaître et surtout continuer à développer nos forêts péri urbaines par nos actions , de continuer notre partenariat avec les associations de protection de l'environnement de St Germain en Laye et aussi de travailler avec les responsables politiques des collectivités territoriales. En effet ces partenariats nous apportent un regard différent et des compétences que nous n'avons pas.

Les collectivités territoriales : Rencontre avec M. Solignac

FAIRE CONNAITRE

- Participation aux forums, Comité de Gestion patrimoniale.
- Participation aux journées rendez-vous aux jardins dans le cadre du bicentenaire de Le Notre
- **Sorties :** ornithologique en mai avec Bernard Lair, champignons à l'automne avec Jean Grandclerc, visite des autres parties du Ru de Buzot avec Pierre-Emile Renard, visite connaissance gestion de la forêt avec l'ONF
- Constitution d'un groupe de travail pour connaître les travaux faits par Bernard Boisson sur l'écorce des arbres ou une exposition sur la forêt.
- Sentier des Oratoires : continuation de la remise en été des potelets et panneaux avec Alain Gauthier et Bernard Mouton
- Réédition du dépliant présentation de notre association et Guide du Sentier des Oratoires.

6-3 Association ARBRE DE FER

Rapport d'activités de l'Arbre de fer pour 2012

L'association poursuit son travail de sauvegarde et mise en valeur du patrimoine naturel du domaine d'AgroParisTech à Grignon.

Cela s'effectue essentiellement sous la forme de (re)plantations d'arbre et d'opérations de communication via notamment la journée du patrimoine organisée conjointement avec d'autres associations et le service de la gestion du centre d'AgroParisTech.

S'agissant de l'avenir du site dans la perspective du futur déménagement de l'établissement à Palaiseau sur le plateau de Saclay, l'association reste vigilante sur l'évolution du dossier en lien avec les anciens d'AgroParisTech patrimoine (ex Grignon 2000) et étudie les possibilités de protection du patrimoine naturel.

6-4 Association CODERANDO

Le nombre des licenciés est de **3 777** soit une très légère augmentation de **38** licences (+ 1,02%). 19 clubs ont augmenté leurs effectifs (+297 licences), 4 sont restés stables, et 26 ont enregistré une baisse d'effectifs (- 259).

A ces chiffres il faut ajouter le placement de **88** cartes de baliseurs, et de **3** rando cartes découvertes.

LES SENTIERS et EDITIONS:

Entretien des sentiers

Au 31 décembre 2012, notre réseau de sentiers comprenait 1194 km de sentiers répartis en 552 km GR, 140 km de GRP et 502 km de PR. 76 baliseurs étaient actifs. Les trois responsables de groupe de balisage sont autonomes sur leur territoire qui est défini par les tronçons et les baliseurs dont ils ont la charge. Pour permettre une bonne coordination et une vue globale, il a été mis en place une base de données disponible sur Internet. Chaque responsable de groupe gère son territoire en direct sur la base de données.

Créations et maintenance d'itinéraires

Nous avons créé :

- le PR du Tour des étangs de Rambouillet, en coopération avec l'office de tourisme de Rambouillet
- le PR de Rochefort en Yvelines, en coopération avec le Conseil Général des Yvelines.

Nous travaillons aussi la rationalisation de notre réseau. Nous avons ainsi apporté des modifications au GR1, GR11, GR2, au GRP de la Ceinture verte et aux PR 23 et 59.

En coopération avec le Parc Naturel du Vexin, nous avons mis au point des circuits les Sentiers du Patrimoine des Yvelines.

Formation - Vie associative des baliseurs

Nous avons formé six nouveaux baliseurs, 13 vénérables anciens ont pris leur retraite de baliseur. Notre réunion bisannuelle des baliseurs a eu lieu le 31 mars 2012.

Campagne de vérification des sentiers

La campagne de vérification des sentiers, qui a été initialisée lors de la réunion des baliseurs de 2010, s'est terminée en fin d'année 2011. Nous pouvons estimer que plus de 2000 heures de bénévolat ont été consacrées à cette inspection et à la réalisation des rapports. Le rapport complet de plus de 1000 pages a été remis à nos correspondants du Conseil Général. L'année 2012 a été consacrée au dépouillement des analyses et à la correction des anomalies.

Projets

Projet de GRP de la vallée de la Seine, en partenariat avec le Conseil Général.

Dans le sud du département, nous prévoyons de créer un PR Orphin-Sonchamp et un PR Ablis- Saint Arnoult et nous avons étudié avec la CAPY des extensions de notre réseau de sentiers.

Dans la continuité de l'action « Un chemin, une école » qui a été conduite avec l'école de Bazoches sur Guyonne, nous avons créé un PR qui se raccorde au GR11.

Ecoveille

Notre programme Ecoveille nous permet de surveiller l'état des sentiers. Nous avons reçu 37 signalements décrivant 42 anomalies. Un signalement a été classé sans suite, 19 ont été résolus en totalité, 14 sont résolus en partie ou en cours de résolution, 3 doivent être classés non résolus et 5 sont sans réponse de nos correspondants.

Éditions

Nous avons contribué, pour la partie qui traverse les Yvelines, au topoguide du GR655 Le Chemin de Saint-Jacques, Bruxelles – Tours via Paris.

Nous avons publié neuf nouveaux circuits sur notre site web.

Nous avons contribué aux randofiches des Sentiers du Patrimoine.

Nous préparons un topo de la collection « randonnées citadines » centré sur les villes marquantes du département.

FORMATION :

Au total, 44 stages ont été suivis par 120 participants issus de 24 associations, totalisant 228 journées de stage.

Ces stages se répartissent comme suit :

- 9 stages Module de base hors département des Yvelines : 14 participants
- 2 stages Module de base Yvelines : 30 participants
- 11 stages PSC1 : 24 participants
- 7 stages SA1 en I. de F : 18 participants
- 1 stage SA1 en province : 3 participants
- 1 stage SA2 en Province : 1 participant
- 2 stages SA2 en I. de F : 3 participants
- 2 stages Formation continue : 3 participants
- 2 stages Marche Nordique : 2 participants
- 3 stages Responsable tourisme en I. de F. : 9 participants
- 3 stages dirigeants : 3 participants
- 1 stage thématique Découverte carte et boussole : 10 participants

Le coût financier de ces formations s'élève à 1 398 €uros. Compte tenu des aides financières apportées par la DDCS pour 1.600 €, et la participation financière des associations pour un montant de 4 180 euros, la charge supportée par le Comité départemental s'élève à 7 618 €uros.

A noter qu'aucune aide n'a été versée par le Conseil Général des Yvelines pour le budget formation en 2012.

Bilan des séances de découverte de la marche nordique organisées par le Comité auprès des associations en 2012 : 18 séances regroupant 12 clubs pour un total de 254 participants. Les frais de déplacement de l'animateur et le prêt du matériel ont été assurés par le Comité départemental.

COMMUNICATION :

Le site internet du département connaît une fréquentation en augmentation de 5% sur l'année 2012 ; les consultations les plus importantes se situent sur les périodes mars-mai et août-octobre.

Le site mutuel : 2012 a vu l'arrivée de deux nouvelles associations : Versailles Randonnées et ClavesRandos ce qui porte la présence à 7 clubs. Ce site a connu une augmentation des consultations sur l'année de 30% ; les plus importantes se situent sur les périodes mars-juin et août-octobre.

VIE ASSOCIATIVE

03/03/12 - AG du CDRP à Villiers le Mahieu, 31 associations présentes ou représentées.

25/03/12 - Journée verte aux Bréviaires pour le Conseil général, proposant 3 types de promenade, hippique, cycliste et randonnée. Création du tracé, accueil et accompagnement des groupes. 58 participants pour les 2 circuits pédestres préparés pour cette occasion.

31/03/12 - Participation au Forum 21 à Vernouillet. Présence du CDRP78 à une manifestation organisée par la mairie réunissant les acteurs du développement durable.

31/03/12 - Journée des baliseurs aux Bréviaires. Réunion des très nombreux baliseurs du 78 pour se retrouver et faire le point sur leur activité dans les Yvelines.

01/04/12 - Inauguration PR78 en forêt de Rambouillet. En collaboration avec l'Office du Tourisme et la Mairie de Rambouillet, 3 circuits proposés avec accueil et animation des groupes associatifs et individuels.

Environ 200 personnes, particuliers ou associations ont pu profiter de cette belle journée.

05/05/12 - Moisson Base de Loisirs pour le Conseil Général. Création et animation de la randonnée sur un circuit autour de la base de loisirs de Moisson, en collaboration avec le Club sportif municipal rosnéen.

12/05/12 - La belle rando de Décathlon pour l'inauguration du nouveau magasin de Chambourcy. Création de 2 circuits et animations organisées par le Décathlon, animation des randonnées par le CDP78.

12/05/12 et 13/05/12 - Fête de la nature PNR Chevreuse. Mise à disposition de 2 animateurs pour WE pour encadrer 2 randonnées d'une vingtaine de personnes dans le parc naturel.

01/06/12 - Inauguration du chemin "En sortant de l'école" à Bazoches sur Guyonne. Point final de trois années de collaboration entre la mairie et l'équipe du CDRP pour le programme "un chemin, une école".

07/10/12 - 26e Foulées Olympiques à Buc pour le Comité Olympique. Création de 2 circuits à partir du Château de Buc dans la vallée de la Bièvre. Édition des cartes mises à disposition du public.

Création en collaboration avec un habitant de Buc d'un circuit touristique et pédagogique animé par Sylvain, le matin et l'après midi.

14/10/12 – 10ème RandoChallenge des Yvelines à Vélizy. Collaboration du club Chlorophylle78 pour l'organisation. 28 équipes au total, dont 3 venant des départements de l'Ile de France.

28/10/12 - Participation à la journée Retina à Maule. Organisé par la mairie de Maule en faveur l'association Retina, des promenades payantes, cyclotourisme, vététiste et randonnée. Soutien du CDRP78 à l'association de Maule par une communication et la présence d'animateur pour les 2 circuits proposés.

08/12/12 – 30ème anniversaire du CDRP78 à Cernay la Ville. 75 personnes ont répondu à l'invitation du Comité à la « Ferme du Bout des Près »

Différentes participations aux manifestations et Conseils d'Administration des associations.

Divers :

A/ Fédération et partenaires : Les membres du Comité directeur et de la Commission Sentiers ont participé à de nombreuses réunions avec nos principaux partenaires : Conseil Général, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les PNR de Chevreuse et du Vexin Français, Comité Départemental du Tourisme, ONF.

B/ Mission Liban : Le CODERANDO 78 a de nouveau été sollicité par le Conseil Général des Yvelines pour participer en 2012 à l'organisation d'un chantier de solidarité jeunes «Yvelines-Kesrouan. Le Comité a apporté son soutien lors d'une mission préparatoire de reconnaissance pour l'aménagement d'un sentier dit « Sentier de la lune » à proximité du sanctuaire de Notre Dame du Liban. Cette mission a été suivie par l'organisation de 2 journées de formation des jeunes Yvelinois sur la randonnée pédestre et le balisage/défrichage avant leur départ au Liban.

6-5 Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (A.A.V.R.E)

Les actions en cours

1/ La procédure juridique contre plateforme logistique de 9 000m² de la source Nestlé dans le site triplement classé de Saint Lambert des Bois

Rappel historique :

En mai 2006 Nestlé dépose en Mairie une demande afin de réaliser des terrassements pour l'extension de l'usine et démarre les travaux courant octobre sur simple lettre du 5 octobre du Maire, alors que le dossier est en cours d'instruction.

L'aavre organise une réunion le 16 novembre 2006 avec la Saint-Lambert pour rencontrer le Directeur d'Exploitation de la Source. Lors de la réunion en raison de la non présentation du projet avec les autorisations administratives, l'aavre adresse le 22 novembre une lettre au Maire avec copie au Préfet, au Président du PNR et à la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement), lettre restée sans réponse, ainsi que les 6 autres lettres suivantes adressées à la DIREN, au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, au siège de Nestlé Waters en Suisse, dont 3 au Préfet.

Entre temps le chantier est arrêté de mi-décembre à mi-mars, nous supposons que Nestlé suite à nos lettres se conformait à la réglementation, le chantier redémarre fin mars, le 10 avril 2007 les Ministères et notamment celui de l'Environnement régularisent les travaux, considérant que ces derniers ne présentent aucune atteinte à l'intérêt général et au site.

Le 23 mars 2010, le jugement du Tribunal Administratif de Versailles est en faveur de nos 4 recours engagés avec Yvelines Environnement et La St-Lambert, annule les 3 autorisations de la plateforme et le PC de l'auvent.

L'autorisation anticipée du maire du 5 octobre 2006 pour le dépôt des remblais de la plateforme de 9 000 m² et de sa route.

– L'arrêté ministériel du 10 avril 2007 autorisant la réalisation du dépôt des remblais de la plateforme de 9 000m² et de sa route.

– L'arrêté du Maire du 26 avril 2007 autorisant la réalisation du dépôt des remblais de la plateforme de 9 000 m² et de sa route.

– L'arrêté ministériel du 24 juillet 2008 accordant le PC de l'auvent de 2 596 m².

Le 19 mai 2010, le Conseil Municipal avec la Sté Nestlé font appel, alors que le maire a l'obligation de protéger le site classé !!! Le Ministère de l'environnement ne suit pas en appel.

Le 14 janvier 2011 nous obtenons l'aide juridictionnelle du T.G.I. avec la nomination d'une jeune Avocate.

Le 1^{er} décembre 2011 la Cour d'Appel de Versailles a annulé le jugement du Tribunal Administratif du 23 mars 2010 en faveur de nos quatre recours, les trois autorisations de la plateforme et le PC de l'auvent.

La Cour a condamné les associations à verser 1 000 Euro à la commune et 1 000 Euro à Nestlé.

Cette procédure est terminée au profit de Nestlé, le rapporteur public au Conseil d'Etat, Monsieur Xavier DE LESQUEN a jugé seul le 13 décembre à la non-admission du pourvoi de notre Avocat Me Olivier COUTARD, d'annuler l'arrêt de la Cour d'Appel du 1er décembre 2011, en se bornant à dire sur la plateforme et la route, objet du litige, que l'appréciation était « délicate », mais qu'elle n'allait pas jusqu'à la dénaturation des pièces du dossier, qu'il n'est pas sûr qu'il y ait véritablement « co-visibilité », eu égard à la « faible visibilité » et « l'ampleur modeste » des travaux, que la commission des sites avait donné un avis favorable et que, ... Le Conseil d'Etat n'a pas retenu la condamnation des associations' Le Conseil d'Etat ne pouvait remettre en cause l'appréciation des juges d'appel' La vallée et le village qui font partie de l'histoire de Port-Royal méritaient mieux qu'une plateforme logistique de 9 000 m²

2/ Aire d'accueil des gens du voyage à Romainville près des étangs à la pêche

Nous avons obtenu de la commune de Magny, suite à nos interventions depuis le 21 juin 2012 :

– le 2 juillet le procès verbal de constatation d'infractions à la législation et à la réglementation de l'urbanisme en confirmant bien que les travaux entrepris, par leur objet et leur ampleur, sont de nature à constituer au moins 3 infractions, 2 infractions d'urbanisme, l'une au Code l'urbanisme et l'autre au PLU, et une au Code l'environnement.

– le 17 juillet 2012 l'arrêté interruptif des travaux du chantier illicite des gens du voyage démarré en avril 2011, sur un terrain non constructible, de surcroît classé en zone Naturelle ainsi qu'en site inscrit, situé à la sortie de Milon la Chapelle en haut de la cote de Romainville sur la commune de Magny-les-Hameaux.

L'U.A.P.N.R. et Viva-Magny nous ont rejoints pour déposer à la Gendarmerie de Magny-les-Hameaux une plainte pour infraction aux codes de l'urbanisme et de l'environnement.

Suite à notre action avec L'U.A.P.N.R. et Viva-Magny, et auprès de la Directrice du Parc Naturel, le Président du Parc a fait la demande le 21 septembre auprès du Procureur de la République de la remise en état de la parcelle.

Historique du mic mac administratif entre déclaration préalable et permis de construire:

Affichage sur le terrain « non constructible » du récépissé de déclaration préalable de travaux d'aménagement remis par la Mairie.

Il n'y a jamais eu de déclaration préalable de travaux déposée pour la construction réalisée, mais une demande de permis de construire déposée le 14 avril 2011 et retirée par un arrêté du Maire le 7 septembre 2011.

L'existence de ce récépissé résulte d'une erreur, car le jour du dépôt de la demande de permis de construire (14 avril 2011), l'agent instructeur a remis au pétitionnaire un récépissé de dépôt de la déclaration préalable (et non du permis de construire).

Le propriétaire a déposé une demande de permis de construire, mais s'est retrouvé en possession de deux récépissés de dépôt : l'un de la déclaration préalable (erreur), l'autre du permis de construire (exact).

Le permis de construire ayant été retiré le 7 septembre 2011 (à notre connaissance ce retrait n'a jamais été contesté), le propriétaire n'avait donc plus de titre l'autorisant à construire mais avait toujours le récépissé de dépôt de la déclaration préalable.

C'est donc ce récépissé qui est affiché sur le terrain et que le pétitionnaire considère comme une autorisation tacite de construire, alors même qu'il ne correspond à aucun dossier en Mairie et que Monsieur le Maire s'est toujours opposé à une construction sur ce terrain comme le montre le retrait du permis de construire

Le propriétaire semble avoir commis une manœuvre frauduleuse en affichant ce récépissé et en le considérant comme l'autorisant à construire, alors même qu'il savait avoir déposé un permis de construire par la suite retiré.

Ce début d'aménagement et cette construction sont en violation complète avec le PLU de Magny.

3/ Autorisation à St-Lambert des Bois le 2 août 2011 d'une construction d'un garage dans la bande inconstructible des 25 m le long du Rhodon

Manipulation frauduleuse de deux des pièces de la demande, une avec le plan du relevé de l'abri de jardin et l'autre avec le repérage erroné sur le plan des photographies de l'abri de jardin.

Le 23 juin 2011, Mademoiselle HORTA a déposé une demande de déclaration préalable pour la rénovation du soit disant garage.

Le 2 août 2011, le Maire pris un arrêté de non opposition à sa déclaration de travaux.

Or, il apparaît au vu des photographies et plans produits en annexe de la demande, que Mlle HORTA a fourni deux informations erronées, une sur l'emplacement de l'abri de jardin existant et l'autre en le déclarant garage existant à rénover, afin de pouvoir contourner l'interdiction de construire.

La déclaration de travaux sur la base de laquelle les travaux sont aujourd'hui réalisés a été obtenue par fraude.

Notre avocate Me Michel Dervieux se rallie à la position de l'aavre dans sa note du 4 octobre dernier, reprise en partie ci-dessous :

En effet, la comparaison des photographies de l'existant avant travaux avec celle des plans figurant au dossier permet de constater que Melle Liliane HORTA a fourni des informations erronées quant à l'emplacement du soit disant garage, et ce afin de pouvoir contourner l'interdiction de construire.

Les travaux ont également été accomplis en méconnaissance de l'autorisation de construire obtenue.

En application des articles L.480-1 et L.480-4 du Code de l'urbanisme, le Maire est tenu de faire dresser procès-verbal de cette infraction.

Le constat du caractère totalement mensonger des mentions figurant aux plans du dossier de demande de déclaration de travaux de Mademoiselle HORTA devrait conduire à procéder à un tel constat par le Maire.

Le Maire de Saint-Lambert n'a pas relevé la manipulation frauduleuse et plus grave il n'a pas appliqué le règlement du POS de 2007 en autorisant la construction du garage dans la bande inconstructible des 25 m le long du Rhodon, zone humide classée 3 au Code de l'Environnement.

Par courrier adressé à la mairie le 9 mai dernier puis ce 23 octobre l'aavre a alerté le maire et son adjoint sur le caractère frauduleux de l'autorisation de construire obtenue.

Le maire n'ayant pas répondu à nos courriers, nous avons pris le conseil de notre avocat Me M. Dervieux pour alerter le Préfet des Yvelines le 21 décembre.

Le Conseil d'administration a donné le 24 octobre 2012 mandat à son Président et son Vice-Président pour ester en justice contre Melle Liliane HORTA, pour nuisance potentielle par inondation en cas de crues importantes, par un embâcle des matériaux du garage qui peuvent constituer de véritables barrages.

4/ Déchets de rabotage de la route départementale 46 de Milon à Saint-Lambert

Nous avons alerté l'U.A.P.N.R. sur les dépôts de fraisâts (gravillons enrobés de bitume) sur les chemins des communes de la vallée et du canton, alors que la bonne pratique économique et durable c'est leur évacuation pour être recyclés dans les centrales à enrobés, circulaire du 18 juin 2001 du Ministère de l'Aménagement du territoire.

A défaut, les fraisâts non valorisés par recyclage doivent être éliminés dans un centre d'enfouissement technique réglementaire conformément à la circulaire N° 2001-39 du 18 juin 2001.

Une couverture du chemin historique Jean Racine avec des fraisâts serait une dérive de son caractère rural naturel et de surcroît inesthétique.

5/ Projets sécuritaires d'aménagement des croisements RD91/RD46

En 2008, la subdivision route du Conseil Général des Yvelines présente son projet, soutenu par la Mairie de Saint-Lambert, avec de gros travaux d'aménagement d'un giratoire sur une plateforme, (une de plus !) en raison de la pente importante du terrain du triangle défini entre les 2 branches de la RD 46.

Le projet de la D.D.E. avec un giratoire un aménagement lourd à connotation urbaine et couteux, le projet du PNR et de l'ABF avec un double tourne-à-gauche, un aménagement plus respectueux du site et moins onéreux. Le projet semble être bloqué, le Maire persiste à soutenir les grands travaux du giratoire auprès du Conseil Général des Yvelines, soit une perte de cinq ans.

Renouvellement pour 2013 du vote de notre motion 2012 ci-dessous, adressée au Conseil Général des Yvelines, pour que soit mis en place sans délai, sur la RD 91, 2 radars pour limiter la vitesse à 50 km/h, en attendant la réalisation urgente du projet du PNR. Le bonus du contre-projet sécuritaire et économique avec le « tourne-à-gauche », c'est l'intégration dans la prairie de la Gravelle, de l'espace vert du triangle entre les 2 branches de la RD

6/ Hyper éclairage communal, puissance et durée excessive, pollution nocturne et gâchis énergétique

La mairie de Saint-Lambert aurait-elle pris en compte notre demande depuis 2005, la décision a été prise en septembre par le Conseil municipal d'éteindre l'éclairage public de 24 H à 6H, à l'exception de la traversée du village, rue de Port-Royal, pour ne pas gêner l'exploitation de l'hôtel et de son restaurant.

Des riverains à la rue de Port-Royal ont constaté lors des pannes d'éclairage de l'hiver 2011 sur plusieurs jours, le ralentissement systématique des voitures en traversée du village !!!

Pour information, la commune de Milon depuis 2000, son éclairage public est coupé à 00h15 et rallumé à 6h15, pas de problème sécuritaire.

Milon la Chapelle : coût énergie 2011 = 1 179 €TTC

coût entretien 2007/2008 = 921 €TTC, 2009/2010 = 431 €TTC

Saint-Lambert : coût énergie 2011 = 3 348 €TTC coût entretien 2011 = 2 180€TTC,

7/ Chemin rural N°5 de Milon la Chapelle et N° 12 de Magny les Hameaux aménagés en route forestière pour l'exploitation et l'entretien du petit massif forestier

Attribution à la demande d'un privé d'un financement public de la part de la Communauté Européenne et de la Région, estimation de l'ouvrage 155 725 €HT et des honoraires de la Mâtise d'oeuvre 18 687 €HT.

L'affichage obligatoire lors d'investissement public a été réalisé suite à notre courriel du 18 décembre au Maire de Milon la Chapelle, nous avons aussi mentionné dans notre courriel:

L'absence d'une barrière de fermeture pour éviter l'accès des véhicules à partir de Romainville. L'absence d'une pente de raccordement entre le CR5 et la plateforme routière à la hauteur de l'entrée privative, actuellement son franchissement est difficile en raison de la retenue d'eau au niveau du passage. Nous avons demandé au Maire de Milon de bien vouloir retirer à

l'ordre du jour lors du prochain Conseil Municipal, le projet d'interdiction de son utilisation envers les cavaliers, cette route forestière CR5 doit être maintenue ouverte aux cavaliers, en rappelant que Milon compte 3 clubs équestres qui ont permis à ces anciennes fermes traditionnelles d'élevage de bovins en fond de vallée d'être maintenues grâce à une activité rentable l'équitation.

8/ Sur le coteau sud de Milon la Chapelle, des coupes de bois importantes

Absence des autorisations légales à afficher dans des sites inscrits classés zone boisée protégée, pour le bois de la vigne et le bois de la haute tasse sur la commune de Milon la Chapelle.

Lettre adressée au Maire pour avoir des explications sur les coupes de bois qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie pour obtenir une autorisation expresse (site classé), lettre restée sans réponse.

9/ Renouvellement de nos adhésions 2013 à Yvelines Environnement, à l'UAP, à Maisons paysannes de France, et à la SPPEF

Le Président propose le renouvellement pour l'année 2013, de nos adhésions à Yvelines Environnement (50,00 €), à l'UAP (60,00 €), à Maisons paysannes de France (52,00 €) et à la SPPEF (65,00 €).

6-6 Association de la Haute Vallée de l'Orge (AHVO)

Le 26 janvier 2013, les membres de l'Association de la Haute Vallée de l'Orge se sont réunis en Assemblée Générale

RAPPORT MORAL SUR L'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION ET BILAN 2012

Le président présente le rapport moral de notre association. S'agissant de notre vingtième anniversaire, il résume les points marquants depuis 1992.

Rappel des points marquants de l'histoire de l'Association de la Haute Vallée de l'Orge, 1992 – 2012

Le TGV : la mobilisation pour la défense de l'environnement et la création de l'Association de la Haute Vallée de l'Orge qui en a suivi, ont commencé au moment de la construction de la ligne TGV Atlantique. Le premier Président de notre association était Monsieur Jean BREBANT, Cette action a permis de modifier le tracé initialement prévu par la SNCF d'une part en l'éloignant autant que faire se peut des habitations et d'autre part, de mettre en place des merlons le long de la ligne pour atténuer le bruit des trains. Suite à nos démarches la ligne a été enterrée ; notre action nous a menés jusqu'au Conseil d'Etat

Notre participation aux démarches entreprises auprès des responsables a abouti à l'installation d'une haie d'arbustes persistants permettant une protection acoustique et visuelle sur le tronçon Ponthévrard-Allainville de l'autoroute A10.

Les carrières de sable : Après quelques années plus calmes, la carrière de sable de Cottereau nous a beaucoup occupés :

Premier projet d'extension vers le plateau.

Constat d'enfouissement des déchets interdits présentant un risque de pollution pour la commune de Ste Mesme (cette action de salubrité nous a mobilisés fortement).

Forte mobilisation contre un nouveau projet d'agrandissement de la surface à exploiter, qui menaçait la quiétude des deux hameaux Ardenay et Hautbout. Déplacement de cette carrière vers les Terres Salées. L'un de nos membres, géologue, par sa connaissance et son étude des sous-sols, a pu proposer cet autre terrain à la société STAR, exploitante de la carrière de sables de Cottereau.

Grosliou : Participation avec la commune aux actions menées contre le projet d'enfouissement des déchets à Grosliou.

Aménagement de la Mare Claire : La SNCF a vendu le terrain autour de la Mare Claire (acquis par la SNCF au moment de la construction de la ligne TGV), à la Mairie de Saint-Martin. L'AHVO a procédé à des plantations sur ce terrain afin de l'arborer et de le rendre plus agréable. Pendant plusieurs années, les feux de la Saint Jean y étaient organisés. Nous continuons à l'entretenir régulièrement.

Opposition à l'installation sur le terrain de la Mare Claire d'un relai téléphonique de 30 m de haut. Il semble que ces installations sont obligatoires pour tout espace de récréation.

Les échanges de plantes et les visites de jardins continuent à faire partie de nos activités habituelles de l'année.

Bilan 2012

La mare Claire : Les mares sont des éléments artificiels de notre paysage qui doivent donc faire l'objet d'entretien. Celle de la Mare Claire n'a pas été curée depuis environ 1 siècle. Elle est très envasée.

Les plans d'eau de la région font l'objet d'une attention particulière de la part des autorités. Leur gestion passe par la CAPY. Ceci interdit une intervention de notre part. D'après un document officiel que M. le Maire nous a montré, un budget existe et le curage est prévu pour 2013. Acceptons en l'augure.

Nous nous réjouissons à l'avance du curage de la Mare Claire. A cette occasion, et sans doute à l'automne, nous souhaitons y fêter les 20 ans de notre association.

Après le curage de la Mare Claire, il sera nécessaire de revoir les plantations et la végétation naturelle du terrain, en sachant que trop d'arbres et arbustes trop près de l'eau peuvent nuire à l'étanchéité. Il faut chercher un compromis entre l'aspect visuel et l'aspect pratique; il n'est pas question d'abattre les arbres existants.

L'entretien courant de toutes les mares est sous la responsabilité des communes qui, semble-t-il n'ont pas toujours les moyens. Au printemps nous devons intervenir (en respectant les impératifs de sécurité) pour ôter des jeunes pousses d'arbustes au bord de la mare d'en bas d'Hautbout. En effet, en l'absence d'animaux de ferme, la végétation autour d'une mare doit être limitée régulièrement en respectant les règles de l'art.

Jardinage : Dans le cadre des échanges de plantes, de sorties et autres manifestations, nous avons souvent collaboré avec les Jardiniers de France. Nous remercions Monsieur Herlant pour sa contribution à toutes ses activités. Il est membre de notre Association et il nous présente sa nouvelle association « Jardin Loisirs Culture »

Nos journées d'échange de plantes sont une réussite à chaque occasion. Toutes les activités de la branche locale de Sainte-Mesme sont présentées sur leur site internet et nous reprenons le calendrier sur le nôtre.

Projet d'assainissement collectif d'Hautbout, toujours en cours. Jusqu'à présent, le hameau a été exclu des divers projets de branchement dont ont pu bénéficier la majorité des autres habitations de la commune.

Malgré le coût relativement élevé par habitant, Hautbout aura l'assainissement collectif à terme. En attendant, les nouvelles normes d'assainissement non collectif sont appliquées quand une maison est vendue.

Quand l'assainissement collectif aura été mis en place, les habitants auront 10 ans pour s'y brancher. Ceci permettra aux maisons qui auront dû mettre en place un assainissement individuel avant, d'amortir les frais d'installation (environ 15 KE).

SAGE Orge-Yvette : Le président de notre association a été nommé au collège des utilisateurs de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orge-Yvette. Comme les autres schémas du pays, l'élaboration du nôtre a commencé, a priori en 1995, et le schéma est encore en cours de révision. La raison du retard est l'évolution constante des impératifs sanitaires et environnementaux. L'aspect sanitaire ne doit pas être sous-estimé (risque d'épidémies résistantes aux antibiotiques). L'une des conséquences a été l'imposition quelque peu brutale et sans explication d'une mise aux normes sanitaires au dépens des habitants. Nous avons entendu des échos d'autres régions que la nôtre. Il est beaucoup trop tard pour inverser la politique du rouleau compresseur qui génère des anomalies localement. Cela dit, nous avons droit à plus d'information et notamment l'explication technique des solutions adoptées.

Le site internet : Au cours de l'année nous avons continué d'enrichir le site internet www.ahv-orge.org, afin que les adhérents puissent se tenir au courant de l'activité et des nouveautés de l'association. Nous publions le calendrier des manifestations des associations voisines.

La sortie annuelle : Nous avons visité l'Arboretum de Chevreloup. Fort agréable et intéressant, mais un peu cher.

La Fête du Patrimoine en 2009 avait fait l'objet d'un D\TD retraçant l'histoire d'Hautbout. Un D\TD relate l'histoire et la vie des anciens d'HaubBout. Le D\TD est proposé à la vente. Nous projetons de faire de même pour tous les hameaux et lieux-dits de la commune.

Notre association reste vigilante et attentive à ce qui pourrait être néfaste à l'environnement et à la vie de ses habitants. Elle ne dit pas non à tout et cherche à être force de proposition. La carrière et le site des Terres Salées en sont un exemple.

Au cours de cette vingtaine d'années, nous avons bien rempli nos deux rôles : mener des campagnes de protestation d'une manière positive et constructive en proposant des solutions, et contribuer à l'animation pratique et culturelle des environs.

6-7 Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)

1- L'activité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois en 2012 (27 février, 4 avril, 14 mai, 5 septembre, 24 octobre). En plus des affaires courantes (exemple : préparation des programmes d'activité), les principales questions traitées furent les suivantes :

- 27 février : élection des membres du bureau et répartition des tâches entre les 14 membres ;
- 4 avril : validation définitive de la plaquette de présentation de l'ANY ;
- 14 mai : relations avec la mairie du Chesnay, le CERF, le PNR de Chevreuse ;
- 5 septembre : participation aux manifestations de rentrée, exposition champignons ;
- 24 octobre : programme détaillé de collaboration avec la mairie du Chesnay.

2- Les activités 2012

Les sorties et voyages naturalistes

Durant cette année, 30 sorties ont été organisées, dont :

- 1 en commun avec l'association des Naturalistes Parisiens (NP) ;
- 2 en commun avec la Société Mycologique de France (SMF) ;
- 5 en commun avec l'association du Centre d'Etudes de Rambouillet et de sa Forêt (CERF).

Ces sorties se sont déroulées surtout dans les Yvelines, mais aussi dans l'Essonne, le Val-d'Oise, l'Eure et la Somme.

Un voyage ornithologique d'une semaine a eu lieu début mai à l'île de Ré.

Les ateliers d'observation et de détermination

Quatre ateliers, deux consacrés aux mousses et lichens, deux aux champignons, ont été animés respectivement par Madame BLONDEL et par Messieurs ABILY et VARNEY. Merci à eux de faire partager ainsi leurs connaissances.

Les conférences

Sept conférences ont été données, dont cinq par des membres de l'ANY et deux par des intervenants extérieurs : Serge GADOUM (OPIE) en mars et Christophe GOTTINI (MNHN) en mai.

L'exposition annuelle de champignons

Elle s'est déroulée les 20 et 21 octobre au Chesnay. 200 espèces de champignons ont été présentées à 240 visiteurs. Chaque jour, 3 conférences sur les champignons du Chesnay ont fait le plein d'auditeurs (*Les caractères macroscopiques des champignons*).

Les champignons du Chesnay - Parcs et jardins, Étonnantes Helvelles). L'ANY remercie la municipalité du Chesnay qui a mis à sa disposition une salle très bien adaptée et a organisé un sympathique vin d'honneur pour l'inauguration.

La participation aux manifestations municipales

Comme chaque année, l'ANY a été présente, aux différentes manifestations de rentrée organisées par les trois municipalités dont nous sommes partenaires :

- 8 septembre : Festival des associations à Versailles
- 15 et 16 septembre : Fête des chênes verts au Chesnay
- 29 et 30 septembre : Salon nature et jardin à Rueil-malmaison

La restauration de l'herbier Phillipar

Cet herbier historique, propriété de l'ANY, a été mis en dépôt (avec une convention) au Domaine National de Versailles. La fixation des plantes a commencé en septembre 2012, dans les locaux du château. C'est un travail délicat dont il faut remercier les membres de l'ANY qui le réalise.

3- Le musée

Grâce à Jean-Pierre THAUVIN, notre musée de Rueil-Malmaison s'est enrichi de deux oiseaux naturalisés de grande taille et prestigieux : un aigle de Bonelli et un Vautour moine.

4- Les relations extérieures de l'ANY

Avec la ville du Chesnay

Notre association est hébergée depuis 1999 dans des locaux mis à sa disposition par la ville du Chesnay. Des bonnes relations avec la municipalité sont donc fondamentales. Ces relations ont connu en 2012 une montée en puissance prometteuse. Des contacts fructueux ont ainsi été noués avec M. Michel CHARLET, 1^{er} adjoint et Mme Florence GUY-COQUILLE, conseillère municipale en charge de la culture. La nomination, en septembre, de Mme Tiphaine MOULIN comme chargée de mission en charge des associations, nous a permis de mettre sur pied un programme d'activités, dont les grandes lignes sont les suivantes :

Activités que l'ANY pourrait proposer, en plus de l'exposition annuelle de champignons :

- sorties naturalistes sur la commune du Chesnay ;
- tenue de certaines de nos conférences mensuelles à la bibliothèque ou à la salle des fêtes (1 à 2 par an) ;
- articles dans le journal Evènements du Chesnay ;
- poursuite des inventaires communaux (botanique, mycologie, bryologie, ornithologie) ;
- édition d'une plaquette de vulgarisation suite à ces inventaires ;
- expositions temporaires à la bibliothèque municipale ;
- conseils à la bibliothèque pour l'achat de livres sur la nature ;
- visite guidée de notre musée, notamment pour les élus ;

Activités pour les scolaires, sensibilisation les enfants à la nature (du CMI à la 5^{ème}) :

- Présentation dans les écoles des films de l'ANY sur les champignons, oiseaux, batraciens ;
- Installation de nichoirs et de mangeoires pour les oiseaux ;
- Possibilité de prolonger notre exposition champignons le lundi pour les scolaires, avec préparation pédagogique au préalable par les enseignants.

Avec le CERF

Les liens avec l'association du Centre d'Etudes de Rambouillet et de sa Forêt (CERF) se sont sensiblement renforcés en 2012. Cinq sorties communes (2 botaniques et 3 mycologiques) ont été faites dans le massif de Rambouillet.

Avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

L'ANY est entrée au Conseil syndical du PNR, avec voie consultative. Ce comité est l'organe délibérant du Parc. Il définit les grandes orientations de l'action du Parc et élabore son budget. Trois associations, en plus de l'Union des Amis du Parc, devaient être sélectionnées par le Bureau syndical, sur la base de 8 critères. L'ANY a été retenue comme représentant des naturalistes. John ROSE et moi-même avons participé aux réunions de l'automne 2012.

Avec l'Office National des Forêts

L'ANY a participé aux réunions des Comités de suivi écologique :

- des forêts des Yvelines (2 réunions = forêts de Versailles et de Marly) ;
- des Réserves biologiques du massif de Rambouillet (6 réunions).

Avec Electricité de France

Jean-Pierre THAUVIN a assuré le suivi de la collaboration avec les sites EDF de Chatou et des Mureaux (rédaction de livrets, animations, visites guidées, pose de nichoirs...).

Avec l'AgroParisTech

Jean-Pierre THAUVIN a assuré, pour le compte de l'AgroParisTech (ex-Institut National Agronomique de Paris-Grignon), le suivi ornithologique de la ferme expérimentale de Grignon, dans le but de mettre en évidence l'influence des cultures sur les oiseaux. Un livret est en cours de réalisation.

5- Les outils de communication de l'ANY

La brochure 2012

En 2012, a été conçue une brochure illustrée de 12 pages, présentant en détail notre association à nos interlocuteurs. Elle comporte les chapitres suivants :

Une association chargée d'histoire

- DES DOMAINES DE COMPÉTENCE VARIÉS

Une association au service de tous

- DES MOYENS D'ÉTUDE IMPORTANTS
- DES OUTILS DE COMMUNICATION ADAPTÉS À DES PUBLICS DIVERS
- UN PATRIMOINE SCIENTIFIQUE ET HISTORIQUE

Des partenariats indispensables

- DES ÉTUDES ET EXPERTISES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ
- DES PARTICIPATIONS À DES COMMISSIONS ET COMITÉS OFFICIELS

Cette brochure a été tirée sur papier à une trentaine d'exemplaires.

Elle est téléchargeable sur le site Internet de l'ANY (any78.org) au format PDF (728 ko).

Le site Internet de l'ANY

Grâce à Bertrand MENNESSON, notre site Internet se porte très bien. C'est notre vitrine et le moyen moderne de recruter de nouveaux adhérents.

La collaboration avec Natureparif

L'ANY est membre de l'agence régionale pour la biodiversité, Natureparif. Dans le cadre de l'opération « Passeport biodiversité », notre association a été retenue par Natureparif comme « ambassade », en raison de sa capacité à accueillir du public et proposer des sorties nature.

En plus de notre propre site Internet, nos programmes sont désormais en ligne sur le site passeportbiodiversite.fr ce qui augmente notre visibilité pour les franciliens. Nous pouvons aussi y présenter des comptes rendus, des photos...

PREVISIONS POUR L'ANNEE 2013

En 2013, nous poursuivrons les actions engagées, certaines depuis longtemps :

- inventaires naturalistes d'un nouveau tronçon de la Ceinture Verte de Versailles, à la demande de la ville, et pose de nichoirs sur certaines zones ;
- suivi des nichoirs sur les sites EDF des Mureaux et de Chatou ainsi qu'à la ferme de Gally ;
- suivi des oiseaux des jardins de la ville de Versailles ;

- fixation et remise en état d'un des herbiers Paul Jovet, à Chèvreloup, pour le compte du Muséum National d'Histoire Naturelle ;
- fixation de l'herbier Phillipar, à Versailles.

Il est prévu également de :

- poursuivre les sorties en commun avec le CERF (plusieurs sont en cours d'organisation pour le premier semestre 2013) ;
- participer à la Fête de la Nature, qui aura lieu du 22 au 26 mai 2013, sur le thème des insectes, en programmant des animations durant cette période.

6-8 Association La SAINT-LAMBERT

EXTENSION DE LA SOURCE

Le jugement de la cour d'appel du 1^{er} décembre 2011 annulant la décision du Tribunal Administratif (TA) de 2010 étant incompréhensible et incohérent avec ce qui est constaté sur le terrain, les Associations ont décidé de porter l'affaire en Cassation devant le Conseil d'Etat (CE).

Au mois de juillet, Maître COUTARD en charge de défendre les Associations est venu à Saint Lambert pour se rendre compte du problème et s'est dit complètement abasourdi par les affirmations de la Cour d'Appel par rapport à ce qu'il constatait sur le terrain. Il a donc rédigé un mémoire dans ce sens au CE pour justifier la nécessité d'un jugement.

Notre avocat nous a prévenus en décembre que notre dossier n'était pas admis. L'affaire est donc close.

Il est très étonnant que ni la Cour d'Appel, ni le Conseil d'Etat ne se soit fait une idée de la situation en analysant les photos produites et ait pris une décision diamétralement opposée à celle du TA.

Monsieur le maire de Saint Lambert pensait probablement que même avec un jugement très injuste, les associations ne se pourvoieraient pas en cassation. Aussi dans le cadre d'une interview par Monsieur COHEN, journaliste de "Toutes les nouvelles", il a attaqué directement les associations avec des propos complètement mensongers. L'aavre et LA SAINT LAMBERT ont donc décidé de diffuser dans tout le village une lettre ouverte rétablissant les faits tels qu'ils sont réellement. Monsieur le maire a réitéré ses propos mensongers dans le cadre de la galette des rois en janvier 2013. Nous avons adressé un message au rédacteur en chef de "Toutes les nouvelles" pour manifester notre mécontentement et en lui demandant d'exposer clairement la situation.

ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Un nouvel employé communal a pris son service et fait bien son travail même s'il doit remettre en état beaucoup de choses. Les habitants et le conseil municipal n'ont pas hésité à manifester leur satisfaction.

Suite à notre lettre ouverte, la réaction de certains habitants de la commune est toutefois très étonnante. En effet si certaines personnes n'ont pas hésité à nous soutenir pour notre action, d'autres nient la réalité, ceci probablement par peur des représailles.

LE CHEMIN JEAN RACINE

Le projet de remise en circulation automobile du chemin Jean Racine a été abandonné.

Malgré ses condamnations devant les tribunaux, le demi-proprétaire du chemin désenclavant le hameau crée toujours des problèmes aux riverains enclavés et ceux-ci doivent donc passer par le chemin Jean Racine en gênant bien évidemment les très nombreux promeneurs.

CIRCULATION SUR LA D91 à La BROSSE

Les habitants de la Brosse ont de grosses difficultés pour sortir du hameau et s'engager sur la D91. De plus, les riverains immédiats mais aussi plus éloignés de cette voie se plaignent des nuisances sonores et de la dégradation de la valeur de leur patrimoine.

Notre Association a collecté une centaine de signatures de personnes de la Brosse demandant une amélioration de la signalisation. Cette pétition a été adressée à la Direction des routes en mars en LRAR, puis n'ayant pas de retour de nouveau en juillet et novembre 2012 puis en février 2013. A ce jour aucune réponse. Nous pouvons être étonnés du silence de ces services qui vivent de nos impôts sans souci d'efficacité : pour mémoire le panneau du rond point de Saint Laurent planté trois fois avant de tenir, le panneau rue de la plaine à contre sens, et plus lointain encore la mise en sens interdit des rues du hameau de La Brosse.

LES GIRATOIRES SUR LA D91

Concernant le croisement de la D91 avec le CD46, un nouveau projet plus discret et dans l'alignement de la D91 aurait été fait mais celui-ci aurait été bloqué par un propriétaire qui refuse de céder une partie de son terrain nécessaire à l'opération. Aux dernières nouvelles, le projet serait modifié pour ne plus empiéter sur la parcelle de ce propriétaire.

Tous les automobilistes allant à Voisins ont remarqué les panneaux au niveau de Buloyer prévoyant là aussi un giratoire avec la D195. Toutefois même problème qu'à St Lambert, l'Agence des Espaces Verts propriétaire des terrains des Granges refuse d'en céder une partie pour cette opération.

Le Président du Parc a communiqué sur ces deux blocages sur le site du Pnr.

Après le remplacement des feux par un rond point, verra-t-on en plus de nouveaux feux pour régler les flux comme cela se passe déjà à Montigny?

PORTAIL NON-CONFORME DANS LE VILLAGE

Nous avons remarqué qu'un propriétaire avait installé sur la rue un portail avec des formes arrondies alors que le permis accordé avec un plan signé du maire montrait clairement un portail avec des formes droites. Le président a adressé un courrier à Monsieur le maire avec copie à l'Architecte des Bâtiments de France pour lui demander de faire régulariser la situation.

Le portail sur la rue a été échangé avec celui installé dans sa courette qui avait été réalisé conformément à un autre permis donné.

Bien que cette solution ne soit pas conforme, l'association n'est pas intervenue pour le permis relatif au portail sur la courette.

AIRE DES GENS DU VOYAGE à ROMAINVILLE

Le Président de l'aavre a remarqué qu'un propriétaire avait construit un chalet et s'apprêtait à réaliser une importante plate-forme bétonnée le long de la route de MILON à ROMAINVILLE juste à la sortie du bois. Cette plate forme étant destinée à l'accueil des gens du voyage. La parcelle correspondante inscrite ne permet pas ce genre d'aménagement.

LA SAINT LAMBERT a collaboré avec l'aavre, l'Union des Amis du Parc et Viva'Magny pour stopper les travaux. Ceux-ci sont arrêtés et les trois associations directement concernées ont porté plainte en gendarmerie.

L'ASSAINISSEMENT à SAINT LAMBERT

A la Brosse un repérage a été fait dans le sol des rues que va parcourir la conduite sous pression en vue de rejeter les effluents du hameau dans le réseau du SIAHVVY. Avec ces données, un appel d'offre a été lancé. Les travaux sont prévus début 2013. Cette opération est suivie avec attention par SAINT FORGET. En effet si elle ne se faisait pas, le réseau dans ce village passerait de l'état intercommunal payé par le SIAHVVY à l'état communal payé par la commune.

Au village, le projet de conduite sous pression vers Trotigny est abandonné et une étude doit être faite pour une station d'épuration sur le terrain communal à Fauveau. A noter que les normes imposent une qualité des rejets supérieure à celle de l'eau du Rhodon. Nous avons remarqué récemment des travaux de sondage sur un quart de la prairie de l'atelier municipal.

Pour mémoire l'assainissement à SAINT LAMBERT fait l'objet de réflexions, d'études et de projets depuis plus de vingt ans !

PYLONE DE RADIOTELEPHONES AU VILLAGE

Certaines personnes se plaignent de ne pas avoir le réseau avec leur téléphone portable dans le village. Le maire avait proposé d'installer un pylône à la source, il n'y a pas eu de suite. Une autre proposition a été faite sur l'atelier municipal, il semblerait que les riverains n'apprécient pas du tout.

Lors d'un dernier Conseil Municipal, le maire a proposé de faire un référendum pour être en mesure de trancher.

Concernant les nuisances de ces pylônes, il n'est pas aisé d'avoir une idée précise. Certaines personnes sont électro sensibles, d'autres ont contracté un cancer après avoir été exposées à des ondes électro magnétiques puissantes. Les experts selon leurs intérêts ou leur sensibilité, vont défendre le pour ou le contre. Les différentes affaires relatées par les médias nous permettent de douter de leur impartialité suivant les financements qu'ils obtiennent. Dans le doute, il serait tout de même préférable d'éloigner ces installations des habitations. Affaire à suivre.

INTERNET

Les liaisons Internet permettent de faire des économies substantielles en optimisant la recherche d'informations, les déplacements et les activités. Le débit Internet offert dans le village est faible. Un plan pour l'équipement en fibre du département a été publié mais la fin du programme est lointaine en sachant de plus que nous ne sommes pas très prioritaires vu l'activité commerciale dans notre commune. Officieusement, notre commune pourrait être fibrée en 2015.

Déchets de rabotage des routes

Au niveau de la station d'épuration de la Brosse, le chemin avait été réparé avec des déchets goudronnés de rabotage des routes. La Présidente de l'Union des Amis du Parc à l'époque s'en était émue et des affichettes avaient été accrochées au grillage de la station.

Nous avons remarqué sur plusieurs propriétés dans les communes voisines des stocks très importants de ces déchets.

Nous avons découvert que ces produits classés dangereux par le code de l'environnement étaient distribués par les services du Conseil Général.

Pour ce problème concernant plusieurs communes du parc, nous avons demandé à l'Union des Amis du Parc d'intervenir auprès des Présidents du Conseil Général et du Parc naturel. Le Président du Conseil Général a répondu à l'Union qu'il veillerait à ce que ces déchets soient recyclés.

Barrières sur les liaisons douces

Le Parc a réalisé une liaison douce entre CHEVREUSE et le MESNIL SAINT DENIS en passant par le Mesnil Sevin. Au Mesnil Sevin une barrière avec cadenas empêche les voitures de passer mais laisse un espace suffisant pour le

passage des cyclistes et des piétons. Les riverains enclavés disposent d'une clé pour passer avec leurs véhicules. Aux Grands Ambésys et à la Grand Maison le chemin est totalement barré par une barre métallique qui oblige piétons et cyclistes à contourner l'installation parfois en empiétant sur les parcelles proches. Au Grand Ambésys un riverain manifeste sa désapprobation avec une pancarte.

Le Président a donc adressé un courrier à la Directrice du Parc pour demander que des barrières du même type que celle du Mesnil Sevin soient généralisées.

Autorisations et réglementation

Nos lois et nos réglementations doivent être respectées. Même si les agents de l'Etat en font parfois des usages un peu étonnants qui nécessitent des interventions comme l'affaire Nestlé par exemple, il n'empêche que ces règles s'imposent et doivent participer à la protection des personnes et de l'environnement.

- Pour mémoire l'autorisation illégale pour des panneaux solaires a été régularisée.
- Malgré une action en justice, la clôture du verger de la Brosse réalisée sans autorisation n'a pas été régularisée.
- Aucune demande d'autorisation n'a été faite pour les coupes de bois effectuées dans le bois au dessus de la Source, pourtant dans un site inscrit. Notre collectivité territoriale n'a pas du tout réagi.
- Pour mémoire, ci-avant l'affaire du portail non conforme.

Il est décevant de constater que ce genre de méthodes constitue les règles appliquées.

Circulation dans la commune

Le nombre de voitures circulant sur nos rues et nos routes augmente sensiblement tous les ans. Dans nos rues certains très pressés oublient parfois les règles de base de la prudence.

Dans certaines communes, des marquages sur la chaussée organisent le stationnement en faisant des chicanes pour ralentir la vitesse. Pourquoi ne pas utiliser cette solution dans notre commune. Une tentative bétonnée existe déjà dans la rue de Port Royal. Il y a aussi des possibilités dans le reste de cette rue, la rue des jardins, la rue des bois, etc. A noter que le marquage à la peinture est bien meilleur marché que le béton.

Le Président de l'aavre, a adressé une proposition au maire de SAINT LAMBERT, nous l'en remercions pour son action.

6-9 Union des Associations pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (A.P.E.P.V.)

Activités de l'association en 2012

- **4 réunions du Conseil d'Administration**
- **L'assemblée générale du 23 juin 2012 a élu les administrateurs suivants :**
 - o Monsieur MACE, ADSC
 - o Monsieur HUET, Villepreux Environnement
 - o Monsieur MENON, APEBN
 - o Monsieur CHARTIER, Indépendant

Qui ont élu Président Patrick MENON

Secrétaire Alain HUET

Trésorier Roger MACE

Motions présentées

Rappel des motions précédentes notamment sur : les antennes, les tas de terre de Thoiry, les gens du voyage.

Une nouvelle motion sur le bruit des aéronefs sur les communes de la Plaine de Versailles.

- **Rappel des participations aux Commissions départementales suivantes, dans le cadre du mandat de Vice-présidence d'Yvelines Environnement déléguée pour la Plaine de Versailles :**
 - o **Commission Départementale sur les implantations des antennes de radiotéléphonie mobile :** Pas de réunion en Préfecture depuis cinq ans.

Rappel des objectifs pour l'APEPV :

Recenser dans les communes de la Plaine de Versailles les lieux d'implantations et les caractéristiques des installations

Vérifier que la Charte est appliquée par les maires lors des demandes de nouvelles implantations par les opérateurs.

Informers objectivement les riverains sur les effets des ondes électromagnétiques.

Soutenir les actions de l'APEBN contre les implantations d'antennes à Noisy-le-Roi.

Yvelines Environnement 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : yvelines.environnement@orange.fr

65/100

- **Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay.**
- **Commission Consultative de l'Environnement et Comité de suivi de la Charte de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole.**
- **Commission Locale de l'Eau et du Bassin Hydraulique de la Mauldre:**
Membre du bureau de la CLE et du CO.BAH.MA.
Suivi des projets et des demandes de permis ayant un impact sur la qualité de l'eau de la Mauldre et ses affluents (ru de Gally, ...).
Révision du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion) de la Mauldre.
- **Participation de l'APEPV aux Commissions départementales suivantes :**
 - **Gestion du site classé :** Réunion au Château de Versailles en juillet 2012
Confirmation des demandes des associations pour la protection de l'environnement de participer aux groupes de travail sur la mise en valeur du site classé, aujourd'hui animés uniquement par les agriculteurs et les élus.
 - **Commission consultative de l'Environnement et Comité de suivi de la Charte de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole :**
Les travaux se poursuivent pour diminuer les nuisances de bruits vis-à-vis des riverains, principalement dans les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Fontenay le Fleury.
- **Principales actions de l'APEPV**
 - **Site classé :** Action de surveillance des projet a entraîné le recours gracieux d'Yvelines Environnement contre l'arrêté de permis de construire du Centre équestre délivré par la mairie de Fontenay-le-Fleury au propriétaire de la ferme de Pontaly.
Malgré la délivrance du Permis, le président du SMAROV s'est engagé à ne pas donner d'autorisation de démarrage des travaux tant qu'une solution satisfaisante n'aura pas été définie pour l'assainissement du quartier des fermes des Moulineaux et de Pontaly.
Participation à la réunion de pilotage au Château de Versailles le 9 juillet, et rappel par courrier au Préfet des demandes de l'APEPV quant à sa participation aux études d'aménagement du site classé.
 - **Gens du voyage :** L'APEPV assure toujours son soutien aux actions locales contre l'implantation sédentaire des gens du voyage sur les jardins potagers de Villepreux, et d'ailleurs.
Démarches contre l'implantation des gens du voyage le long de l'allée royale de Villepreux, après la grille royale du parc du Château de Versailles.
(Rappel de la Motion du 21/11/09)
 - **Suivi du dossier d'aménagements de la station d'épuration du Carré de la réunion sur la commune de Bailly :** Dossier d'aménagement et d'agrandissement des installations et dossier des installations de chantier. Installations de chantier perturbantes. Etre attentif à ce qui sera fait lors de la fin de chantier dans tout l'espace compris entre le CD7 et l'autoroute A12, en site classé.
 - **Eoliennes :**Rappel de l'action sur l'envoi de courrier aux élus et associations. 70 courriers environ ont été adressés aux Mairies, Conseil Général, Conseillers généraux, Députés, Préfet, Sous-préfet et associations de protection de l'environnement répertoriées par le bureau
Dossiers Schéma Régional Eolien :
Le Conseil d'Administration rappelle son accord sur le courrier envoyé par le président de l'APEPV le 19 Septembre au Préfet de région, donnant un avis négatif sur le SRE.
Le Président précise que le Schéma Régional Eolien prévaudra sur les PLU. Mais un Maire pourra s'opposer à l'implantation d'éolienne.
 - **Antennes relais de radiotéléphonie mobile :** Les seules informations sur les effets des ondes électromagnétiques et les seules actions menées contre les antennes construites près du stade et des écoles concernent l'APEBN à Bailly et Noisy-le-Roi.
Un collectif a été créé avec l'APEBN et les associations de Parents d'élèves qui ont fait signer une large pétition, remise au Préfet, sans réponse. Une réunion débat a été organisée par l'APEBN à Bailly avec la participation de l'association nationale Robin des Toits.
L'information semble maintenant se poursuivre dans les médias et dans les écoles.
Toutefois, les Parents sont-ils vraiment sensibilisés ?
 - **Nuisance des avions**

- Organisation d'une réunion à Bailly avec les responsables de l'Aviation Civile et d'Aéroport de Paris.
 - Réunions avec les habitants de la résidence du Parc à Noisy-le-Roi et les responsables du Groupement des usagers de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'école pour établir un état des lieux et mettre en place des mesures correctives pour les pilotes.
- **Urbanisme** : Soutien de l'APEPV aux actions des associations locales dans le cadre des **PLU**.
Quelles sont toutefois les effets des actions des associations sur les décisions municipales ?
A Noisy-le-Roi, on va construire après une opposition de plusieurs années.
A Bailly, les associations locales n'ont même pas été consultées. Il faut agir au niveau d'Yvelines Environnement pour être écouté (entendu ?).
 - **SCOT** : Mise en place d'un SCOT dit de la Plaine de Versailles comprenant les communes de Saint-Nom-la-Bretèche à Orgeval (?)
C'est le grand bazar territorial dans ce qui avait été défini comme la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles.
 - **Dépôts de déblais illégaux** : Actions de relance périodiques auprès de l'Administration.
Malgré les démarches entreprises auprès des autorités préfectorales concernant les dépôts des déblais du tunnel A86 (1000000m3) sur les terres agricoles de Thoiry et Villiers-le-Mahieu (voir les motions déposées le 21/04/07 et le 11/12/10), rien n'a évolué sur le terrain.
Rappel des problèmes en d'autres lieux :Bailly, la ferme du Trou Moreau, la propriété « Clérico » à Villepreux, les projets (voir ci-dessous,
 - **Projet de Golf à Thiverval-Grignon** :Un apport de 3500000 m3 de déchets et déblais.
Il semblerait que la SAFER s'y opposerait.
Mais des « Intérêts locaux » sont en jeu !
Le projet de golf est toujours d'actualité,
Les dernières informations connues de Michel Chartier sont que le projet a été approuvé par le conseil municipal de Thiverval-Grignon mais que la SAFER n'a pas encore donné son accord.
 - **Projet d'installation du PSG**

Un nouveau projet s'est ajouté au quatre déjà énoncés, celui de Poissy !

Le Maire de Poissy et le député Douillet appuie la candidature de Poissy, sur le site de la ferme du Poul, plateau des Alluets, pour l'installation du nouveau centre d'entraînement du PSG. Ce projet couvrirait entre 80 et 200 hectares. La FNSEA s'est prononcée contre ce projet afin de conserver ces terres pour l'agriculture.
A l'unanimité, les membres du CA de l'APEPV se prononcent contre ce projet. Le président a adressé un courrier à la Préfecture et au Conseil Général.

A l'unanimité, les membres du CA de l'APEPV se prononcent aussi contre un projet stockage de plus de quatre millions de tonnes de gravats « inertes » qui serait utilisé comme support de circuit équestre, toujours sur les terres de la ferme du Poul.

Les préoccupations des associations

- Les infrastructures routières et ferroviaires :
 - Elargissement de l'A13, inscrite au SDRIF,
 - Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre, ou autre voie rapide de liaison nord-sud, souhaitée par le Conseil général,
 - Aménagement (élargissement?) de la D307, après la déviation de Saint-Nom-la-Bretèche,
 - Aménagement de la D98 avec la déviation de Villepreux pour rejoindre la D11, et de la D30 (voie rapide ?)
 - La Francilienne : A104, puis A13 et A12 (SDRIF) ou une nouvelle saignée inacceptable dans la Plaine de Versailles.
 - La tangentielle STIF Achères / Melun-Sénard, saucissonnée en plusieurs phases.
- Les implantations des gens du voyage qui acquièrent des terrains non constructibles et la réticence des communes à créer des aires d'accueil.
- Le développement de l'urbanisme dans les communes rurales par la révision périodique des PLU.
- Le développement exponentiel des antennes de radiotéléphonie mobile sans information préalable des populations comme cela est pourtant exigé dans la charte départementale signée entre les élus et les opérateurs de téléphonie mobile.

- La protection des milieux naturels et des sites, en particulier la qualité de l'eau des rivières et des zones de grands travaux (vallée de la Mauldre, ..., GDF à Beynes, Domaine de la Faisanderie des Moulineaux dans le site classé de la Plaine de Versailles).

Informations fournies par les associations :

Bailly / Noisy-le-Roi :

Le projet de révision du PLU de Bailly, soumis à enquête publique en septembre et octobre 2012 a confirmé les inquiétudes de nombreux habitants et des associations quant à la sauvegarde des espaces boisés classés et des zones naturelles humides à vocation écologique dans le site classé.

De plus, les associations pour la protection de l'environnement locales soutenues par Yvelines Environnement n'ont pas été consultées lors du processus d'établissement du projet de PLU.

Suite au vote favorable du Conseil municipal, Yvelines Environnement a déposé un recours gracieux.

A Noisy-le-Roi, malgré les recours au TAV par la copropriété l'Orée de Marly contre des permis de construire des projets immobiliers sur le « plateau Vaucheron », les travaux ont commencé.

Les recours contentieux au TAV de l'APEBN contre les autorisations du maire de Noisy-le-Roi de constructions de 3 pylônes pour l'implantation de 27 antennes de radio téléphonie mobile n'ont pas obtenu de réponse.

Malgré les promesses du Préfet, aucune réunion de la Commission départementale n'a été convoquée à ce jour.

Une réunion-débat sur les « effets des ondes électromagnétiques sur la santé » a eu lieu en février 2013 à Bailly avec l'association « Robin des toits ». Les associations de Parents d'élèves ont été mobilisées. Il y aura de suites ...

La mobilisation contre les nuisances de bruits des avions et des hélicoptères (Pétition, ...) principalement sur le domaine du Parc (plus de 500 maisons) à Noisy, dues en particulier aux mouvements de l'aérodrome St Cyr-l'Ecole a permis de réunir les habitants pour une réunion d'information par la DGAC et ADP, et de sensibiliser les responsables du GUAS (représentant les clubs de pilotes) pour engager des actions pour respecter les trajectoires.

L'état de la Forêt de Marly et son exploitation restent un sujet d'inquiétude pour les habitants.

Les aménagements et l'agrandissement de la station d'épuration du Carré de la réunion dans le site classé, dans la perspective du château de Versailles, font l'objet d'une attention particulière.

Association « La Ferme des Moulineaux » :

Cet ensemble de bâtiments de ferme sur 6 hectares de terrain, patrimoine très ancien, situés sur le territoire de la commune de Bailly et dans le site classé en juillet 2000, a été morcelé il y a une trentaine d'années.

L'un des propriétaires veut développer des activités de gîtes ruraux et de réception qui ne semblent pas en accord avec les activités para-agricoles autorisées dans ce site classé.

M Fabien BAKER souhaite avec quelques autres propriétaires protéger ce site historique. Ils ont fondé une association dans ce but : « Association La Ferme des Moulineaux ».

Cette association est membre de l'APEBN et de l'APEPV.

Dans le dossier de traitement des Eaux Usées de la Ferme des Moulineaux, les démarches de l'association auprès de la Mairie, de la SEVESQ et du COBAHMA, sont restés sans suite.

L'association a entrepris des démarches auprès de Bureaux d'Etudes privés. Une proposition d'étude a été adressée à tous les propriétaires de la Ferme afin d'obtenir leur aval sur cette étude.

Aucune réponse des autres propriétaires concernant l'évacuation des eaux usées. Le problème de financement est posé. Le centre équestre s'oppose aux démarches d'études d'assainissement et de faisabilité.

Une des solutions serait de ramener les eaux sur la partie haute et de créer un système de roseaux plantés.

Le ratio est de 20 m² par personne pour ce qui est habitat. Les eaux usées de la partie équestre ne peuvent être mélangées. Actuellement les eaux usées des animaux vont dans le ru de Gally !!!

Par ailleurs, la SEVESQ a effectué une enquête pour l'assainissement des eaux usées de la ferme.

6 hectares des terres entourant la ferme des Moulineaux sont loués à un éleveur de chevaux, un projet de l'association est de récupérer une partie de ces terres pour en faire des jardins potagers.

L'association a aussi effectué une étude historique sur la ferme des Moulineaux. L'ABF est venu sur place pour effectuer une étude de l'amélioration architecturale des façades des fermes de Moulineaux.

Beynes :

- Participation aux réunions de préparation du PPRT de Storengy (stockage du gaz à Beynes).
- Participation aux réunions concernant les travaux futurs de GRdF (étude paysagère,)

Storengy : les travaux sont en cours de réalisation.

Un PPRT (plan de prévention des risques technologiques) a été élaboré et approuvé selon l'arrêté préfectoral n° 2012128-0002 du 7 mai 2012. Mais le décret n'est toujours pas sorti !

GRT Gaz : l'étude des travaux est en cours.

GRTgaz élabore les travaux de nouvelles installations pour la compression du gaz pour la distribution HP (haute pression). Début des travaux en 2012 et fin en 2016.

La grille d'interconnexion sera en aérien.

La salle municipale Flaubert sera en zone rouge de la future grille d'interconnexion, donc interdite au public. GRT Gaz s'est engagé à l'acheter en échange d'un financement d'une nouvelle salle municipale.

Une enquête publique est prévue pour le transfert du site GRT GAZ en forêt, 7 hectares de forêt vont ainsi disparaître.

La station d'épuration des Plantains est maintenant raccordée. L'inauguration a eu lieu le 16 avril 2013

La station du Val des 4 Pignons est supprimée et les eaux usées sont dirigées par une canalisation dans la nouvelle station d'épuration. Branchement effectué en 2012. La commune profite de cette nouvelle canalisation pour brancher le hameau de La Maladrerie sur l'assainissement collectif.

Les mauvaises odeurs au niveau des quatre pignons ont été dues principalement à la vétusté de la station et à l'affaissement du bassin (avec écoulement dans la Mauldre).

Aire d'accueil des gens du voyage : 12 places de prévues pour la communauté de communes. Inauguration le 30 janvier 2012.

Problèmes sur Beynes :

Survols d'hélicoptères d'entraînement de militaires (GIGN, ...) du camp de Frileuse très proche et au-dessus d'habitations. Interventions de la municipalité, d'associations, de particuliers

Crespières :

Projets sur le site du château :

Le permis de construire des 12 maisons de ville a été annulé par le promoteur sous la pression conjointe du Maire; de l'ADSC et des riverains et remplacé par une demande nouvelle qui convient à tous car moins de densité, plus aéré et plus de retrait des constructions (moins nombreuses) par rapport à la route.

Quant au château, il y aurait une réhabilitation en partie (façade) .Le promoteur ferait un Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes (80 places) et création d'emplois.

Réfection de la Mairie avec une extension sur l'arrière. Aménagement de l'existant pour faire une grande salle, et mise en conformité pour l'accès au handicap.

Le projet du centre village est en stand-by. Manque de budget (600 000 euros à trouver)....

Villepreux :

Le 16 septembre 2011 une nouvelle association s'est créée à Villepreux :

Villepreux Environnement.

Cette association a pour objectif la défense de l'environnement et surtout de veiller avec ses modestes moyens à la protection de la Plaine de Versailles en étroite relation avec l'APEPV et Yvelines Environnement. En neuf mois, le nombre des adhérents à Villepreux Environnement dépasse les espérances de ses fondateurs. Chacun peut aller consulter le site www.villepreuxenvironnement.com

Problème récurrent de bétonnage des « jardins potagers » sur le site classé Plaine de Versailles. Une idée est émise : le Maire doit écrire au Procureur de la République avec une plainte éventuelle pour obtenir que le site soit remis en conformité.

Nous allons détailler les évènements de l'année autour de quelques sujets principaux :

1. PLAN LOCAL D'URBANISME ET MODIFICATION DU POS DE 1997

Notre association est agréée au titre de l'Urbanisme et nous considérons que l'élaboration du PLU est une occasion unique de réflexion sur l'évolution de notre commune.

Nous avons rappelé à la Mairie notre intérêt pour le PLU. Nous n'avons été conviés à aucune réunion durant l'année 2012.

Une enquête publique pour la modification du POS de 1997 a été lancée en septembre 2012. L'APESC a formulé des remarques auprès du Commissaire Enquêteur par courrier. Nous l'avons rencontré en Mairie durant ses heures de permanence. Après mûre réflexion et deux conseils d'administration centrés sur ce sujet nous avons décidé d'une action juridique : un recours pour annulation de cette modification de POS a été déposé au Tribunal Administratif de Versailles le 8 février 2013.

Nous développerons ce sujet ultérieurement puisqu'il figure à l'ordre du jour.

2. TERTRE DES LARRIS

Nous revenons sur cette affaire pour en indiquer le point final : le 28 avril 2012 le Tribunal Administratif de Versailles a statué en notre faveur. Le tribunal a retenu qu'une demande de permis de construire aurait dû être déposée et non une autorisation de travaux. L'association et les riverains, parties au procès, ont reçu une indemnisation de 1500 € au titre des frais exposés.

3. MAUSOLÉE DE LA FAMILLE MONTGOMERY

Lors de notre Assemblée Générale de mars 2012 nous vous avons fait part de notre idée d'un « jardin du souvenir ». La vision était d'établir un cimetière paysagé à cet endroit en conservant les arbres de la futaie. Le Mausolée restauré dominait le site. De tels sites cinéraires existent en France.

Nous avons écrit à l'ONF et à la Mairie. La Mairie a répondu qu'un espace était prévu dans le cimetière de la commune pour la dispersion des cendres des particuliers incinérés. L'ONF, après des relances téléphoniques, nous a annoncé, sans l'écrire, qu'il n'y a pas d'exemple de ce type dans une forêt gérée par l'ONF, que ce n'est pas le mandat de l'ONF, qu'il faudrait une loi pour donner cette possibilité.

Pour les travaux de sauvegarde du monument l'ONF pourrait déléguer ces travaux à une collectivité, par exemple le PNR.

4. MAISON DES ASSOCIATIONS

L'APESC a été associée « à l'étude du projet de réalisation éventuelle d'une Maison des Associations » dans le cadre d'une commission extra-municipale. Cette commission n'a pas été réunie en 2011 ni en 2012.

Le projet a poursuivi son chemin. Une maquette d'architecte a été retenue, elle figure en photo dans le bulletin municipal de janvier 2013 et a été exposée lors de la cérémonie des vœux du Maire en janvier 2013. Il s'agit d'un bâtiment de grande envergure dont la façade a 56 mètres de longueur et dont la profondeur est de 36 mètres.

Nous continuons à émettre de sérieuses réserves sur la localisation prévue (entre le terrain de boules et le parking P1 du Parc des Sports). Ces réserves sont fondées sur les éléments suivants :

- Construction en zone inondable,
- Terrain en zone naturelle trame bleue (destinée à permettre les migrations et l'accueil de la faune liée aux cours d'eau),
- Immense toit terrasse visible du château,
- Situation urbanistique : un bâtiment singulier à l'écart de la ville, sur un terrain situé entre l'Yvette et le canal de l'Yvette (qui borde la promenade des Petits Ponts), terrain considéré comme non constructible dans le Plan d'Occupation des Sols (zone ND).

5. DÉCHARGES

Nous avons adressé un courrier à la Mairie pour demander des précisions sur les autorisations accordées par la Préfecture sur les décharges observées en ce qui concerne les matériaux inertes. Nous n'avons pas eu de réponse à ce jour.

PLU de Prunay en Yvelines

1. PLU arrêté

. Suivi de la révision du PLU de Prunay en Yvelines, arrêté le 31 janvier 2012 par le conseil municipal:

- contacts avec le préfet, le sous-préfet, la directrice de la DDT et la responsable du STA de Saint-Quentin en Yvelines
- rédaction d'une note à leur attention qui a servi lors de l'enquête publique
- participation à l'enquête publique de juin-juillet 2012 et entretien avec le commissaire-enquêteur

2. PLU approuvé

- . Suivi de la révision du PLU de Prunay en Yvelines, approuvé le 18 décembre 2012 par le conseil municipal
- . Entretien et échanges internet avec un responsable de la préfecture
- . Echanges internet avec le préfet des Yvelines Michel Jau avant que le nouveau PLU soit rendu exécutoire, sur la base de l'article L123-12 du code de l'urbanisme
- . Réponse par mail du préfet puis par courrier du sous-préfet de Rambouillet Marc Chappuis
- . Recours gracieux contre le PLU approuvé en date du 13 février 2013 (voir plus bas)
- . Le 31 janvier 2013, lors de sa réunion du Bureau, l'association Yvelines Environnement, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, a déclaré qu'elle apportait son soutien à l'association APPY dans son recours gracieux relatif au PLU de Prunay.
- . Courrier d'Yvelines Environnement au maire de la commune appuyant ce recours en date du 18 février 2013
- . Rédaction d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles après rejet implicite du recours gracieux par la commune
- . Animation du blog <http://pour-prunay.sosblog.fr> en particulier pour la rubrique urbanisme avec compte-rendu du conseil municipal et commentaires pour la partie Urbanisme, logement

Un représentant de l'APPY a assisté quand cela a été possible aux réunions du conseil municipal de Prunay en Yvelines et du conseil communautaire de la CAPY (communauté de communes Contrée d'Ablis Porte d'Yvelines) et établit un compte-rendu.

L'APPY a informé les habitants de Prunay sur tous les projets touchant l'environnement de Prunay et des communes de la CAPY sous forme de courriers ou de contributions au blog <http://pour-prunay.sosblog.fr>

6-12 ASSOCIATION pour la PROTECTION du PATRIMOINE et de l'ENVIRONNEMENT à JOUARS-PONTCHARTRAIN (APPEJP)

Rappel de son origine :

Crée par assemblée constitutive du 13 novembre 2010, l'APPEJP, association pour la protection du patrimoine et de l'environnement à Jouars-Pontchartrain, a pour but, selon ses statuts :

- *De protéger, préserver et valoriser les patrimoines naturels, historiques et forestiers de la commune de Jouars-Pontchartrain (78760) et de ses alentours ;*
- *De protéger le cadre de vie des Chartripontains contre toute pollution visuelle, auditive, olfactive et autres, de tout projet pouvant nuire d'une part, à l'environnement, compte tenu de la qualité et de la sensibilité du milieu naturel, et/ou d'autre part, à la tranquillité publique ou à la santé publique ;*
- *D'intervenir sur tous sujets concernant l'environnement, le patrimoine et l'urbanisme, dans la commune de Jouars-Pontchartrain (78), la communauté de communes à laquelle elle appartient et les communes voisines de cette communauté de communes ;*
- *Enfin, de mettre en œuvre tous moyens et toutes mesures concourant à la protection de l'intérêt collectif ou individuel de ses adhérents, y compris devant les juridictions de l'ordre judiciaire ou administratif.*

Le siège de l'association est situé à Jouars-Pontchartrain (78760) – 20, Route de Paris.

Activité : Une année très riche et très occupée.

Depuis sa création l'APPEJP a recueilli l'adhésion de 255 membres (220 à fin 2011) et plus de 110 autres chartripontains lui ont apporté leur soutien à l'occasion d'actions menées pour obtenir que le PLU, la ZAC multi sites, les divers projets immobiliers en cours d'élaboration par la municipalité ainsi que les autres projets immobiliers privés prévus sur la commune dans les 5 ans à venir, respectent et préservent l'identité du village et de ses alentours, la biodiversité existante, la richesse patrimoniale et historique des terrains menacés par lesdits projets sur l'ensemble de la commune et ne prennent pas prétexte du Grenelle de l'Environnement ou des accords passés avec le PNR pour accepter ou générer n'importe quel projet immobilier.

Afin de rester vigilante, l'APPEJP se fait un devoir d'assister à tous les conseils municipaux de la commune et correspond avec ses élus qu'elle rencontre régulièrement pour leur exprimer ses souhaits et désaccords. Elle a mainte fois demandé à Madame le Maire un rendez-vous collectif pour discuter des problèmes liés à la création de la ZAC multi sites et des autres projets, mais Madame le Maire refuse de nous recevoir en groupe (demandes faites à plusieurs reprises par courrier recommandé avec AR ou remis contre reçu signé en Mairie pour lesquels nous n'avons pas eu de réponse), elle n'accepte sans doute que les rendez-vous individuels, L'association a aussi proposé, par la voix de son Secrétaire, de nombreuses solutions de substitution, en accord avec les propriétaires des terrains concernés par ces substitutions (dont un à Ergal, en plein centre du hameau, plus facile à aménager que le coteau sud ; substitution qui semble recueillir

Yvelines Environnement 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : yvelines.environnement@orange.fr 71/100

l'adhésion des riverains et du propriétaire qui souhaite vendre), propositions toutes refusées par la Mairie et la commission urbanisme, bien que demandées par eux au départ car des alternatives existent : friches industrielles, friches naturelles, espaces disponibles intentionnels, etc.

Parmi les opérations entreprises, l'association, par l'intermédiaire de ses membres et des membres de son C.A. a participé à des actions de défense de l'environnement (dont la défense de la plaine de Jouars menacée par le projet de la Picterie à Maurepas), à la création d'une pétition pour le Commissaire Enquêteur chargé du PLU ayant recueilli plus de 335 signatures, à l'élaboration et la distribution de 3 tracts de sensibilisation auprès des chartripontains, à l'envoi de courriers et dossiers à toutes les autorités et services compétents (ABF, DRIEE, PNR de la V.C., DRAC, Ministères (Environnement et Logement, Culture), Préfet, Sous-préfet, Sénateur, Députés, les services de sauvegarde des eaux souterraines, la CAUE du 78, etc. ...) pour les sensibiliser aux problèmes et nous commençons à être connus «comme le loup blanc et à être des empêcheurs de tourner en rond». Nous travaillons aussi en collaboration avec de nombreuses associations de défense tant du patrimoine que de l'environnement auxquelles soit l'APPEJP, soit certains de ses membres, ont adhéré : 2 collectifs d'associations dont la principale est : Yvelines Environnement (laquelle est à l'origine de la demande de classement de la plaine de Jouars, très important pour nous) et une association (JADE) ayant un conseil d'administration mensuel auquel l'APPEJP participe en la personne de sa vice-présidente (sans être très actif au sein de cette association), et de nombreuses autres associations : Vieilles Maisons Françaises, Maisons Paysannes de France, la S.N.P.N., la SPPEF, la L.P.O., la S.F.E.P.M., l'association A.R.B.R.E.S., l'U.A.P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse, ANTICOR, Contribuables Associés, l'AVE et l'association des journalistes du volontariat, l'A.P.S.A.D. (Monsieur Blin), Jouars-Pontchartrain et l'Histoire (dont la Présidente est Madame HADROT, historienne de renom qui a permis que soient classés les Monuments historiques de Pontchartrain), etc. ... D'autres associations, à vocation moins nationale, ont aussi été contactées : ADVALE, Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui, l'A.D.E.E., l'A.D.E.P.T., l'A.F.B., la Ligne Verte, JPD et R.E.P.

Il nous semble très important de travailler avec d'autres associations, en plein accord avec eux, sans tenir compte de leur positions politiques car nous sommes a politiques et a confessionnels et entendons bien le rester, mais, dans la mesure où nous défendons les mêmes causes, nous nous rangeons à leur côtés. Nous avons d'ailleurs été confortés dans ce choix par les conseils de Madame Hadrot qui pense que «seul le résultat compte» par rapport aux combats qui sont les nôtres.

Régulièrement nous vous avons transmis toutes les informations fournies par toutes ces associations par mail. Ceux qui n'ont pas de courriel ont été un peu moins bien renseignés.

De plus, nous vous avons transmis plusieurs dossiers d'informations (parfois trop au goût de certains) se rapportant à des attaques contre l'environnement, le patrimoine ou la biodiversité.

Enfin, nous avons fait paraître plusieurs articles dans les journaux (Parisien, Toutes les Nouvelles) et la revue des «Brèves d'Yvelines Environnement», dont : Le Murin, le Pic Mare et la notion de «Patrimoine» : évolution du concept.

Nos actions, mois par mois :

1-Janvier 2012 : action essentielle auprès du commissaire enquêteur pour le PLU.

Plusieurs rendez-vous (dont les 11-01 17-01 de 14 à 17 h) avec le commissaire enquêteur afin de lui remettre les signatures des pétitions de nos adhérents et de nos sympathisants (pour les sympathisants : signatures et adresses recueillies sur le tract déposé dans toutes les boîtes aux lettres de la commune).

Lors de ces rendez-vous, nous lui avons exprimé notre désaccord par rapport à l'augmentation de la population prévue : 25%, en 5 ans (3% sur 20 ans pour la moyenne nationale), augmentation ne respectant pas l'engagement de préserver l'identité du village qui est souligné en Objectif n°1 du PADD et entraînant une augmentation du trafic actuel d'environ 1.000 véhicules par jour, matin et soir, alors que la D912 est déjà saturée sur ces horaires, entraînant aussi la ruine du coteau sud de la D912 et de sa biodiversité, alors que ce coteau est partie intégrante de la plaine de Jouars en cours de classement, entraînant encore l'abattage d'arbres dont certains sont plusieurs fois centenaire et pourraient avoir été plantés lors de la création du parc du château par Le Notre. Nous avons aussi souligné que la création des nouveaux logements est faite sans qu'il y ait de débouchés professionnels ou de places suffisantes dans les crèches et écoles du secteur, qu'elle intensifie le grignotage des terres agricoles alors que la Mairie s'est engagée auprès du PNR, lors de son adhésion, à respecter au maximum le quota des terres agricoles de la commune, qu'elle ne tient pas compte non plus de l'absence cruelle de transports en commun : la gare SNCF est éloignée, inabordable à pied et de surcroît, les trains sont saturés aux heures de pointe, les bus, à part le ramassage scolaire ne sont pas organisés pour correspondre aux horaires de la SNCF, quant aux circulations douces, vélo-route, voies vertes, elles sont absentes des projets. Nous avons enfin fait remarquer au commissaire que l'obsession de la réussite et du rapport financier n'a pas permis, au cours des dernières années, un équilibre entre l'urbanisation et l'environnement qui sont avec le social les piliers du développement durable. Enfin, nous lui avons fait remarquer que les études d'impact, impératives avant tout projet immobilier, ont été bâclées, sans visite des lieux, donc avec une méconnaissance totale de l'existant.

Participation à la journée «portes ouvertes» de la Mairie, le 7 janvier, découverte du projet des Mousseaux : remarques, commentaires et «critiques constructives» sur l'ensemble des projets immobiliers (publics ou privés), sur les cahiers prévus à cet effet qui seront transmis au commissaire.

11.01 Article dans Toutes les Nouvelles.

12.01 Participation au CA d'Yvelines Environnement le 12 janvier à Versailles.

Le lundi 16 à 10 h, réception sur la zone ZAC du journaliste du Parisien pour article ultérieur.

Prises ou reprises de contact avec 2 huissiers pour 3 constats (2 faits fin 2011, le 3^{ème} le 4.02) : 1 sur le site de la Mairie par Maître Bariani pour constat de non publicité de l'avis des PPA (publicité obligatoire avant toute enquête du

commissaire), 1 le 13.12.2011 par Maître Chardon pour constater en Mairie cette même absence de la publicité sur les panneaux d'affichage, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, 1 en Mairie le 4-02 (la Mairie est fermée malgré les annonces des journaux de la présence du C.E. dans l'après-midi),

Le 28.01, participation à l'AGO d'ANTICOR,

Le 30.01 à 10 h 30, RDV avec l'avocat pour faire le point des dossiers, à 16 h visite des terrains de la ZAC par 2 représentants de la DRAC dont Madame JANTZEN, à 18 h, RDV avec Jean-Marc RABIAN responsable sur notre secteur d'Yvelines Environnement pour mettre au point le courrier de soutien qu'il adressera au commissaire enquêteur au nom de cette association.

31.01 Publication du vote de la ZAC (nous avons 2 mois à partir de cette date pour déposer un recours gracieux auprès de la Mairie).

Soutien aux habitants des Mousseaux pour sensibiliser la population au projet Fanost-Villain, distribution de leur tract dans les boîtes aux lettres de Pontchartrain, envoi de ce même tract à nos adresses mail.

Envoi à plusieurs journaux du communiqué de Presse élaboré avec Madame Dumas, sur les conseils de Monsieur Robert WERNER, Vice-président de la SPPEF et Rédacteur en chef de la revue Sites et Monuments.

Pose de 4 banderoles dans le village de Pontchartrain réclamant le retrait des projets ZAC et l'abandon des expropriations. Nous remercions les familles Malas, Garcia et Frier qui hébergent ou ont hébergé ces banderoles.

2-Février :

Participation au conseil municipal du 3-02-2012 le soir.

Envoi de courriers à Madame Le Lagadec, directrice du PNR.

Dans l'après-midi du 3.02 : nouveau RDV avec le commissaire enquêteur pour lui remettre d'autres observations plus générales (aberration de l'application stricte de la notion de «ligne verte» qui s'applique sur la commune à plus de 150 propriétés (lesquelles perdent ainsi une grande partie de leur valeur), projet des Mousseaux (trop dense, sans transports, sans consultation des riverains, etc. ...), lui donner aussi les articles de journaux et les courriers de la SNPN, d'A.R.B.R.E.S., le dossier de la LPO, lui demander s'il a bien reçu les courriers et/ou les représentants de VMF, MPF, Yvelines Environnement, Maurepas d'hier et d'Aujourd'hui, l'Union des Amis du PNR, etc. ...

Le 4.02, participation à l'assemblée générale d'ARBRES de la Présidente et d'un membre du C.A. de l'APPEJP, à 14 h 30 constat d'huissier en Mairie avec la vice-présidente.

Le 8, participation au Ministère de l'Environnement à la journée d'étude organisée dans le cadre des «Rendez-vous aux jardins» de 9 h à 18 h.

Envoi de plusieurs dossiers avec textes et photos à la LPO et au PNR

Préparation avec l'avocat du courrier recommandé avec AR portant recours gracieux auprès de la Mairie.

3-Mars :

2.03 Participation au CA d'une association partenaire.

7.03 Transmission d'un dossier photo et documents à Madame Poursinoff, envoi de celui-ci par ses soins à Monsieur Marc Chappuis, sous-préfet des Yvelines à Rambouillet.

9.03 AGO de la SPPEF

12.03 Visite, à sa demande, sur les terrains, de Madame Poursinoff, d'Europe Ecologie les verts, députée, candidate aux législatives, avant un rendez-vous qu'elle aura à la suite de sa visite avec Madame ROQUELLE.

22.03 Envoi en recommandé avec AR de recours gracieux pour le vote de la ZAC.

24.03 AGO de l'Union des Amis du Parc au Moulin d'Ors.

Préparation de l'AGO et de l'AGE (modification des statuts : extension de la compétence territoriale) de l'APPEJP.

Plusieurs courriers adressés à la Mairie contre reçus signés en février et mars pour demander la communication de l'ensemble des dossiers PLU et ZAC tant en version papier qu'en version numérique.

4-Avril :

Début du mois, réception de la lettre de la DRAC du 30.03, demandant que soient préservés les jardins et murs de clôture de la ZAC du coteau sud : Ruchot et Fond de Bierval sud.

2.04 Conseil municipal couvert par la vice présidente et un de nos adhérents.

11.04 Parution dans Toutes les Nouvelles d'un article faisant référence à nos demandes sur l'abandon de la ZAC (et aux 4 banderoles faisant cette demande), la modification de la «ligne verte» demandée aussi par les 160 propriétaires lésés par l'application de cette disposition au PLU avec photo de la banderole Gautier. Ce même jour parution dans le Parisien des Yvelines d'un article réclamant les mêmes choses avec photo de la banderole Boulet.

18.04 Participation au CA d'Yvelines Environnement à Versailles préparatoire de l'AGO.

21.04 AGO d'Yvelines Environnement à la ferme de Grignon.

23.04 Création d'un règlement intérieur après approbation du bureau en réunion et du CA par consultation mail.

28.04 AGO et AGE de l'APPEJP au siège de l'association n'ayant pu obtenir une salle communale. Au cours de cette assemblée (AGO), nous avons aussi décidé de demander à YVELINES ENVIRONNEMENT, qui est à l'origine de la demande de classement de la Plaine de Jouars et à JADE, qui travaille en étroite collaboration avec les personnes du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, si ces associations voulaient bien nous accueillir en leur sein. La même demande a été adressée à l'UA.PNR de la Haute Vallée de Chevreuse. Ces collectifs regroupent 88 associations des Yvelines. Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui a été aussi plébiscité pour que nous adhérons à cette association. Nous vous avons

demandé de ratifier ces 3 adhésions de l'APPEJP auprès de ces associations, lesquelles sont au plus près des politiques, des administrations, du PNR et sont d'accord pour mener des actions communes avec nous ou cosigner des courriers adressés aux autorités administratives ou politiques.

Renouvellement de la demande d'inscription de l'association sur le site de la Mairie (3^{ème} ou 4^{ème} fois). Nous avons fini par l'obtenir ce qui nous a permis d'obtenir une salle municipale pour notre AGO de ce jour.

5-Mai :

Début mai, dépôt en Sous-préfecture à Rambouillet des nouveaux statuts de l'APPEJP avec la vice-présidente, dépôt de la demande de parution légale et de la constitution du nouveau bureau élu à l'AGO,

Participation en observateurs aux réunions d'Europe Ecologie les Verts et de l'UMP pour connaître leurs positions respectives par rapport aux projets ZAC et PLU.

10.05 Participation au CA d'Yvelines Environnement à Versailles

12.05 Assemblée générale à Paris de Maisons paysannes de France à 14 H 30.

13.05 Visite du transfo Bagot EDF à Méré avec Yvelines Environnement.

22.05 Participation à la remise des prix d'Yvelines Environnement au Palais de Congrès de Versailles pour le concours ouvert aux écoles permettant une découverte des milieux naturels et offrant l'occasion de sensibiliser les jeunes à l'environnement : le Cycle d'Education à l'Environnement dont le thème pour cette année était «Nos amis les Oiseaux migrateurs et les zones humides».

25.05 Participation au Conseil Municipal.

30.05 Visite de Monsieur Poisson, député élu aux législatives, sur les terrains, à notre demande. Remise d'un dossier de documents et photos.

Réponse de Madame Roquelle, rejetant la demande de recours gracieux : début de la période de 2 mois avant de déposer auprès du T.A. de Versailles.

6-Juin :

Préparation du dossier portant sur le recours en annulation du vote de la ZAC auprès du Tribunal Administratif de Versailles avec l'avocat.

9.06 Participation à un atelier organisé par Maisons Paysannes de France au Hameau de Boulay, près de Gambais.

14.06 Envoi par la sous-préfecture du récépissé de la déclaration du 28.04.

19.06 Participation à une réunion du CA de l'Union des Amis du parc à Poigny-la-Forêt avec l'association «Sauvons nos arbres». Acceptation de notre candidature à l'Union.

22.06 Participation au conseil municipal, vote définitif du PLU.

27.06 Réunion aux Invalides sur le SDRIF.

Premiers contacts pour des visites sur les terrains de Biotop (Monsieur Tranchart) et de l'Environnement du PNR (Monsieur Mari et son équipe) afin de faire les études d'impacts du projet ZAC (déjà voté ?) par rapport à la biodiversité, les oiseaux et petits mammifères, les papillons et insectes, les plantes et arbres à «préservers», les possibilités de nourriture et de terrains de chasse pour ces divers animaux sur les terrains concernés par les ZAC du coteau sud de la D912.

7-Juillet :

Préparation avec l'avocat du dossier à déposer auprès du T.A. de Versailles portant recours sur le vote de la ZAC multi site.

Dépôt du dossier fin juillet (le 27 ?) auprès du Tribunal administratif de Versailles portant recours sur le vote de la ZAC. 2 dossiers déposés, un au nom de l'APPEJP, un au nom de chacun des représentants des 6 principaux propriétaires concernés par les expropriations au projet ZAC.

Plusieurs visites sur les terrains de personnes de l'Environnement du PNR pour répertorier les espèces de chauves souris ou les animaux chassant ou se nourrissant sur les terrains du coteau sud de la D912.

8-Août :

3.08 Visite sur les terrains de Monsieur Mari et son équipe pour études d'impact.

Préparation avec l'avocat du courrier recommandé avec AR faisant demande de recours gracieux auprès de la Mairie pour le vote définitif du PLU. Envoi de ce courrier le 16.08.

29.08 Etude de nuit sur les terrains de Biotop, écoute des passages des chauves souris par appareils à ultrasons

9-Septembre :

5.09 Etude de nuit de Biotop dans les terrains du coteau sud avec des appareils à Ultra sons.

7.09 CA de JADE à Auteuil-le-Roi assurée par notre vice-présidente, Madame Boulet.

10.09 Monsieur Mari du PNR et son équipe sur les terrains.

18.09 Participation au CA de l'Union des Amis du Parc.

27-09 Envoi à Madame et Monsieur Bouvier, pour le projet des Mousseaux, sur les conseil de Monsieur Frison, de la marche à suivre pour engager une action en annulation de permis de construire afin de pouvoir négocier au mieux avec le promoteur.

28.09 Dépôt auprès du commissaire enquêteur pour le PLU de Maurepas d'un dossier dûment argumenté portant sur 2 points principaux : 1 – le changement d'affectation de la zone de la ferme et de l'ancien donjon du château de Maurepas. 2 – le changement d'affectation de la zone de la Picterie qui passe en zone UL.
30.09 – Intervention de Madame JANTZEN de la DRAC auprès de Messieurs de La Panouse et envoi d'un courrier et d'un dossier de sensibilisation à sa demande au Comte et au Vicomte.

10-Octobre :

1.10 Envoi d'un dossier et d'un DVD de photos à VMF à la demande de la déléguée des Yvelines, Madame Claude GONNEAU et obtention d'un article dans leur journal paru dans le numéro de novembre 2012.

5.10 Participation au Conseil Municipal. Nomination de Nexity comme aménageur.

5.10 Participation au CA d'une association partenaire, à Maule.

Diffusion aux adhérents, sympathisants et associations de la formation aux enduits chaux-sable et chaux-chanvre, le samedi 6 Octobre 2012, par M.P.F. et participation à cette journée.

11.10 Rencontre d'élus municipaux opposés au projet de ZAC pour information sur leur position exacte par rapport au projet.

20.10 Au Moulin d'Ors, organisé par le PNR, participation au Forum éco-habitat.

23.10 Participation au CA d'Yvelines Environnement à Versailles.

25.10 Participation à la réunion d'Yvelines Environnement organisée avec la CCIV et RTE (réseau de transport d'électricité à Montfort, suivie de la visite du site de Méré. A cette occasion, rencontre avec le journaliste de Toutes Les Nouvelles chargé de notre secteur.

25.10 à 20 h, Réunion de bureau pour confirmer la possibilité d'ester de la Présidente contre le PLU qui a été voté le 22.06, possibilité inscrite aux statuts, autorisation d'accomplir toute démarche ou action jugée nécessaire par l'avocat pour la défense de nos droits, subrogation éventuelle de ces droits en cas de déficience physique ou moral ou mentale.

En l'absence de réponse de la Mairie par rapport au recours gracieux demande aux membres du CA de la possibilité d'avancer éventuellement le dépôt du recours contre le PLU auprès du Tribunal administratif de Versailles. Puis abandon de cette possibilité l'avocat nous ayant conseillé de «jouer la montre». En outre, plusieurs projets attendaient le vote du PLU pour obtenir de l'urbanisme les autorisations nécessaires à la réalisation de ces projets (c'est le cas en particuliers du projet de foyer paroissial), il nous a semblé normal de laisser un peu de temps aux personnes intéressées pour obtenir leurs permis de construire avant d'attaquer le projet. Par contre il nous semblait impératif d'attaquer le PLU afin d'obtenir que les divers terrains de la communes, sur tous les hameaux, puissent obtenir de nouvelles classifications selon les désirs de leur propriétaires.

11-8.11 Participation à la journée Patrimoine Environnement au Carrousel du Louvre, rencontre de plusieurs associations de défense de l'Environnement et du Patrimoine et de leurs dirigeants dont M.P.F., VMF, Patrimoine et Environnement, la SPPEF, etc. ...

09.11 Participation au CA d'une association partenaire.

Préparation avec l'avocat du dossier portant recours contre le PLU.

15.11 Participation à la réunion d'information sur le SDRIF, exposé fait par Marc Rémond, membre du CESER (conseil économique, social et environnemental de la Région Ile de France (5 participants pour l'APPEJP). A cette réunion, nous avons rencontré Monsieur de la Panouse, nous lui avons rappelé l'envoi récent de notre dossier à la demande de Madame Jantzen. Il nous a promis d'intervenir en notre faveur chaque fois qu'il aurait l'occasion de parler de notre dossier auprès des autorités.

23.11 Participation à une réunion d'information de l'ONF au cours de laquelle nous avons rencontré le sous-préfet, Monsieur Marc Chapuis. Lors de notre entretien, nous lui avons souligné que les projets de ZAC ne comportaient pas plus de 25% de logements sociaux (au mieux 30 %) et nous avons souligné aussi le fait que sous couvert d'un DUP, décret d'utilité publique, la Mairie ou l'organisme pressenti par celle-ci, en l'occurrence NEXITY, ne chercherait à obtenir en fait qu'un décret d'utilité promoteur. Nous avons aussi insisté sur le fait qu'on n'aurait pas pu imaginer que toutes les propositions de substitutions, pourtant demandées par la Mairie, seraient rejetées sans même un examen rudimentaire !

12-7.12 Participation au conseil municipal et participation au CA d'une association partenaire,

11.12 Participation au nom des Amis du Parc à la Commission Patrimoine et Culture, dont Madame Roquelle est vice-présidente, à Saint Léger en Yvelines, commission ayant généré le projet des Arpenteurs auquel nous avons beaucoup de mal à participer pour une découverte de la Plaine de Jouars à Montfort car on nous met des «bâtons dans les roues»

17.12 dépôt auprès du Tribunal Administratif de Versailles du recours contre le PLU pour excès de pouvoir. 2 dossiers, un pour l'APPEJP et un pour le collectif des propriétaires concernés par les expropriations.

Fin décembre, préparation du dossier pour le commissaire enquêteur se rapportant à l'interdiction (en cours de vote) des feux de cheminées sans inserts.

Projets :

Pour terminer ce long exposé j'ajouterai que depuis le début de l'année 2013, l'association a aussi pris des contacts avec les lycées, collèges et écoles du secteur en vue de sensibiliser les enfants et les adolescents à la préservation des milieux

naturels, de la biodiversité de proximité et des oiseaux ou mammifères, menacés d'extinction. Nous nous sommes fait le relais d'Yvelines Environnement pour son concours, concours permettant une découverte des milieux naturels et offrant l'occasion de sensibiliser les jeunes à l'environnement : «Notre amie la rivière, un trésor à protéger». A l'initiative de l'APPEJP, 2 refuges LPO, un refuge Noé Conservation, association travaillant en partenariat avec le Muséum d'Histoire naturelle, spécialisé dans la sauvegarde des papillons et de la biodiversité et un refuge chauve-souris (le seul en I. de F.) ont été créés.

Nous avons aussi essayé d'organiser une promenade avec «les Arpenteurs» mais c'est très difficile. Nous ferons quand même cette promenade fin avril ou début Mai en partenariat avec Maurepas d'hier et d'aujourd'hui, l'ADEE, JP et l'Histoire (Présidente : Madame HADROT), l'APSAD et MPF.

Pour la troisième année consécutive, nous avons participé aussi aux journées d'études dans le cadre des "Rendez-vous aux Jardins 2013" organisées par le Ministère de culture et de la communication (Direction Générale des Patrimoines - Service du patrimoine - Sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés) : l'année dernière le sujet en était «le jardin nourricier». En juin, les 1^{er}, 2 et 3 juin, le thème en est «les jardins et ses créateurs». En outre, comme ce sera l'année Le Notre, (il est né le 12 mars 1613), que celui-ci a participé au 1^{er} aménagement du Parc du Château, nous avons proposé l'inscription de l'association à ces journées auprès du Ministère et nous envisageons d'organiser des manifestations pour ces 3 jours auxquelles les chartriotains, les écoles de Pontchartrain et le CHEP du Tremblay seront conviés avec proposition d'activités (encore à définir avec les enseignants) en partenariat avec l'association Jouars-Pontchartrain et l'Histoire.

Enfin, parce qu'il faut bien vivre et qu'une association a besoin de subsides, parce que ses statuts le prévoient aussi, sur un des samedis soirs d'octobre (deuxième quinzaine probablement), nous projetons de relancer l'organisation d'un concert avec Maurepas d'Hier et d'aujourd'hui dont Madame Vanus est la Présidente. Ce concert déjà projeté en 2012 n'avait pas pu avoir lieu. Cette association est très impliquée dans la sauvegarde du vieux Maurepas, dans les problèmes de la Picterie avec l'ADEE et attentive à ce que les progrès nécessaires de la vie moderne ne détruisent pas l'histoire d'hier et ses témoins privilégiés dont certains monuments classés. Le concert devrait avoir lieu avec la participation de la "Manufacture vocale" dont nous connaissons bien la responsable, musicienne de renom, alto, chef des cœurs de l'Armée Française. Elle a monté cette association qui généralement se déplace à des conditions très avantageuses voir même à titre totalement bénévole.

Actuellement, l'association soutient juridiquement les personnes menacées d'expropriation en se joignant à elles dans le cadre des recours en cours auprès du Tribunal administratif. Elle aide et soutien les nouvelles associations créées depuis sa propre création en leur fournissant des conseils (aide à l'élaboration de statuts pour une association de Bazainville), des contacts (Presse ou administratifs) et en leur apportant toute l'aide possible (c'est notamment le cas de la Ligne Verte ou des habitants des Mousseaux qui luttent contre les projets immobiliers qui doivent bétonner les hameaux), particulièrement lorsque les buts de ces associations sont les mêmes ou vont dans le même sens que ceux de notre association.

Comme nous vous l'avons signalé antérieurement, bien qu'apolitique et aconfessionnelle, l'association a pris contact avec l'aide et à la demande de plusieurs de ses adhérents, avec l'ancienne député du secteur, Madame POURSINOFF, laquelle considère que la ZAC multi sites est un non sens et a rencontré Madame le Maire à ce sujet après avoir vu les terrains concernés. De même la rencontre faite à notre demande avec Monsieur POISSON, actuel député du secteur, lui a permis de prendre position contre le projet ZAC : les expropriations lui semblent relever du bolchévisme et lorsqu'il a vu les terrains il nous a dit : «c'est vendre pour un promoteur cette vue sur la plaine de Jouars» (sic !) (cette demande lui a été faite de notre part lors de sa présence sur le territoire électoral de Pontchartrain afin de préserver notre statut d'association a politique et a confessionnelle, puisque nous avons déjà rencontré la représentante d'Europe Ecologie les Verts, à la demande de Madame Poursinoff, car elle voulait voir les terrains avant son entretien avec Madame Roquelle, entretien au cours duquel elle lui a fait part de son désaccord sur la ZAC),

Voilà ce que l'APPEJP a réalisé en un peu plus de deux ans. Ses membres sont très motivés car ils tiennent à ce que Pontchartrain et la plaine de Jouars restent le poumon vert du secteur et le seul verrou qui empêche la jonction entre les secteurs fortement urbanisés, véritables mégapoles, que sont Saint Quentin en Yvelines, Trappes et Mantes-la-Jolie (qui n'a plus de Jolie que le nom). Si ce verrou saute, plus rien ne retiendra les promoteurs, aménageurs et autres bétonneurs à l'affût de la moindre parcelle de terrain pour construire et ce d'autant plus qu'actuellement, grâce au nouveau PLU, ce ne sont plus 2000 m² qui sont nécessaires pour construire mais 500 mètres et encore, les dérogations sont possibles. Demain n'importe qui pourrait être exproprié, chacun d'entre vous pourrait subir, comme nous, cette menace pour peu que son terrain soit bien situé ou inclus dans un projet communale ou privé ayant l'approbation de la Mairie.

Nous allons distribuer dans les boîtes aux lettres un 4^{ème} tract dont vous pouvez prendre connaissance dès aujourd'hui qui a été payé sur l'année 2012. L'accent y est mis sur ce que la Mairie a oublié de vous dire par rapport aux différents projets ZAC et PLU. Il n'est pas envisageable de prévoir d'autres lotissements sur la commune et le coteau sud. Ces terrains sont toujours dans les périmètres de protection des Monuments historiques et du château et de la place Foch, l'un et l'autre classés même si la commune a modifié ces périmètres pour pouvoir bétonner à, gogo. Normalement, ils

devraient échapper à la voracité des promoteurs. C'est un de nos combats. Pas le seul car cette voracité, malheureusement vise d'autres hameaux de Pontchartrain. C'est une question de survie pour nos enfants, nos petits enfants ainsi que pour toute la richesse de la biodiversité présente sur les terrains visés. Contrairement à ce qu'on nous reproche, l'avenir n'est pas dans le bétonnage des communes mais dans la préservation des îlots verts, des arbres centenaires, des petits mammifères ou oiseaux dans des terrains biologiques. C'est une richesse pour les générations futures que nous devons préserver au maximum. Il y a plus de 150 propriétaires sur la commune qui ne demandent qu'à vendre ou construire tout ou partie de leurs terrains (voir le rapport du commissaire enquêteur à ce sujet), il est inadmissible que la municipalité prévoit d'exproprier des anciens chartripontains au profit d'hypothétiques nouveaux habitants. Plusieurs des terrains concernés abritent actuellement des familles avec des jeunes qui pourraient ou voudraient demeurer sur la commune, est-il normal de les chasser au profit de nouveaux arrivants ? Cette année encore nous repons la question : «veut-on créer l'irréparable avant le classement de la Plaine de Jouars ?» La question qu'on pourrait se poser n'est-elle pas, quels sont les vrais intérêts en jeu ?

6-13 AVEC RICHARD MIQUE

Activités : points majeurs 2012 / 2013

- active depuis 2006
- 5 lettres diffusées dans l'année 2012
- Elue et participe au CQ Clagny-Glatigny
 - Com. Circulation
 - Com. Patrimoine
- Promoteur du thème mixité sociale
- Mobilisation sécurité mais aussi insertion
- Mobilisation FTTH et PAV Ordures ménagères
- Dispositions d'urbanisme dans notre ville

Contributions à SAVE

- Lancement de la problématique du PEM Gare Versailles Rive Droite
- Représentation de SAVE aux commissions DSP
- Identification de documents sur notre avenir....
- Apports de réflexions sur les dossiers ouverts ou à ouvrir...!
- Participation au CA d'Yvelines Environnement
 - EPPS de l'OIN Paris Saclay
 - SMGSEVEC, Ru du Marivel, Gally, SMAROV

Attentes vis-à-vis de SAVE

- Perspectives communales et au delà
- Contributions aux lancements d'analyses
 - PLHi, densifications, démographie, économie
 - Equipements sociaux toutes tranches d'âges
 - Tourisme et patrimoine
- Analyser les finances locales
- Mutualisation en réseau, Echanges d'informations
- Activités culturelles : poursuivre et écouter !!

6-14 Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de MONTESSON (Cadeb)

Le Cadeb, collectif actif

En juillet, nous avons eu à déplorer le décès de Guy Wolfers, fondateur et président jusqu'en avril dernier de l'association Patrimoine et Urbanisme de Bougival. Benita Carteron, Vice présidente de Patrimoine et Urbanisme et Secrétaire générale des amis de Georges Bizet, lui a rendu un hommage vibrant et bien mérité dans la Lettre du Cadeb de septembre.

A/ Les membres associatifs du CADEB

Le Cadeb compte à fin 2012 dix-sept associations adhérentes. Deux associations ont rejoint le collectif en 2012. Tout d'abord, en début d'année, « Maisons-Laffitte Développement Durable » association créée en 2010 par François Aubrun, membre individuel du Cadeb, et Laurence Ledoux, active localement dans le domaine de la consommation. La toute jeune association a déjà été finaliste du concours régional « la rue on partage ». (voir lettre du Cadeb de mas 2011). Ensuite, les « conférences carillonnes » à Carrières-sur-Seine, association localement très connue et appréciée.

Après plusieurs années d'actions communes avec notre collectif et à l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Carrières sur Seine, l'association carillonne a décidé de rejoindre le Cadeb. Son objet social est défini ainsi dans ses statuts (voir lettre du Cadeb de septembre 2012), "Faire connaître et soutenir le développement de toute approche favorisant l'épanouissement de la personne au sein de son environnement. ».

En 2012, deux associations n'ont pas renouvelé leur adhésion. Il s'agit de la Boucle Verte et de Recycl'action, cette dernière étant en sommeil.

Pour 2013, nous sommes en contact avec plusieurs associations, notamment au Vésinet et à Louveciennes.

L'assemblée générale du samedi 10 mars 2012

Elle s'est déroulée comme les années précédentes à la maison du Parc départemental de Montesson, aimablement mise à notre disposition par le Conseil Général des Yvelines.

1. le suivi des différents documents en cours d'élaboration à l'échelon de notre communauté de communes :
 - Le schéma de cohérence territoriale, qui fixera le devenir de notre territoire à moyen terme et dont l'adoption est prévue pour la fin de l'année.
 - Les plans locaux d'urbanisme (PLU) en gestation dans de nombreuses villes de notre Boucle, ainsi qu'à Bougival
 - Le plan local de déplacements qui vise à organiser les déplacements dans notre Boucle, tout en réduisant la place de l'automobile
 - L'étude sur le devenir de la plaine agricole, à laquelle le Collectif a demandé à être associé au même titre que la profession agricole.
2. Le renforcement du Collectif dans les communes où il est actuellement peu implanté, notamment à Carrières-sur-Seine.
3. Le devenir de la déchetterie verte SEV de Montesson

L'assemblée annuelle du Cadeb s'est terminée par une table ronde animée par Jacques Firmin, vice-président, sur le devenir de la plaine de Montesson. Y ont participé Jean-François Bel, maire de Montesson, vice-président du conseil général des Yvelines et de la CCBS, Michèle Vitrac-Pouzoulet, conseillère régionale, Jean-Xavier Saint-Guily, animateur du réseau agriurbain d'Île-de-France et Michel Riottot, président d'Île-de-France Environnement, union régionale des associations d'environnement. (voir Lettre du Cadeb d'avril 2012)

Les conseils et le bureau

Le Conseil de notre Collectif a été élu pour un an par l'Assemblée Générale du 10 mars 2012. Conformément aux statuts, il est composé d'un représentant de chacune des associations adhérentes et d'un représentant des adhérents directs. Le Conseil s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2012. Le Bureau – sans changement par rapport à l'année précédente - a été élu par le conseil réuni le 28 mars 2012. Paulette Menguy en est toujours la Présidente active et dévouée. Il est composé de 7 membres. Le bureau s'est réuni régulièrement pour préparer les conseils, en établir les comptes-rendus et gérer les affaires courantes qui ne nécessitent pas l'intervention du Conseil. Plusieurs réunions dites

Dans une première partie, statutaire, les rapports d'activité et financier ont été présentés et adoptés à l'unanimité. Ils sont disponibles sur le site Interne du Cadeb. Après l'élection du Conseil, un échange a eu lieu entre les adhérents. Il a permis de définir des priorités d'action pour 2012. Voici les principales qui ont été retenues.

« élargies » ont été ouvertes aux membres du Conseil qui ont souhaité y participer, en fonction des sujets à l'ordre du jour.

Les groupes de travail

Trois groupes de travail sont actifs au sein de notre Collectif.

- Les déchets, groupe commun Cadeb-FPDD (Forum et Projets pour le Développement Durable). Animé par Delphine Delalande, il a organisé la participation à la semaine européenne de réduction des déchets, d'abord à Carrefour Montesson (du 17 au 20 novembre) puis à Carrefour Sartrouville (le 21 novembre). Outre les magasins eux-mêmes, qui nous ont accueillis dans leurs galeries commerciales, l'action de sensibilisation et d'information en direction du grand public a réuni de nombreux partenaires:

- Handi-Cap-Prévention, association bien connue localement pour son opération "Roulez petits bouchons" en faveur des handicapés.
- la communauté de communes de la Boucle de Seine (CCBS), en charge de la collecte des déchets depuis mai 2011.
- le Syndicat Intercommunal de Traitement des Résidus Urbains (SITRU), qui traite les déchets des communes de la Boucle et alentour,
- les communes de Montesson et Sartrouville.

Au cours de ces cinq jours, plusieurs centaines de personnes ont été touchées, personnel et clients des magasins.

- Le groupe « Plaine », animé par Anne Charrière : Il a à son actif la coordination avec les communes de Montesson et Carrières-sur-Seine, la CCBS et le syndicat des maraîchers d'une sortie découverte dans la plaine de Montesson le 12 mai sur le thème « La Plaine de Montesson: « mieux la connaître pour mieux la respecter » avec l'objectif de permettre aux habitants de la Boucle de la Seine et alentour de découvrir l'étang de l'Épinoche et la plaine de Montesson, des

espaces de verdure largement méconnus qui méritent d'être protégés contre les dépôts sauvages et valorisés par l'activité maraîchère..

En 2012, le groupe a également participé activement à la création de l'association agriurbaine « Plaine d'avenir 78 ». (voir plus loin).

- Le groupe « transports », animé par Gérard Moulin et Jean-Paul Mayant, qui a participé à de nombreuses instances de concertation et suivi de nombreux dossiers en 2012 Il a notamment contribué à la rédaction d'un avis sur le PLD de la Boucle de Seine, réalisé conjointement par le Cadeb, réseau vélo 78 et Pierre Solviche, membre de la Fibucy. (voir plus loin)

a) Les chargés de mission

En complément des groupes de travail, des chargés de mission ont été désignés parmi les membres du Cadeb, administrateurs ou non.

Ils ont pour tâche :

- D'exercer une veille associative, de réunir de la documentation, de rechercher des contacts.
- D'informer régulièrement le Cadeb et de proposer des positions et actions.

Parmi eux, Marc Aubrée, président de Mieux Vivre à Montgolfier, a suivi pour nous l'actualité environnementale.

F. Aubrun a pris connaissance de plusieurs des enquêtes publiques de la Boucle et alentour.

Olivier d'Ereceville, membre de Forum et Projets pour le Développement Durable, a réalisé au nom du Cadeb une enquête dans plusieurs commerces de notre territoire sur l'affichage environnemental, en phase d'expérimentation depuis juillet 2011. Les informations figurant sur les produits sont censées orienter le consommateur vers les articles à moindre impact environnemental pour sa fabrication, son transport et son utilisation. Par cette enquête confiée à FNE, et à laquelle huit structures affiliées ont participé sur le territoire national, le ministère de l'écologie souhaitait savoir comment s'était déroulée l'expérimentation, comment elle avait été organisée par les participants, sous quelle forme et quel avait été l'impact sur les consommateurs. Les résultats de l'enquête sur l'affichage environnemental ont été communiqués aux parlementaires qui décideront des suites à lui donner.

La Lettre du Cadeb

La Lettre en est à sa huitième année de parution régulière, tous les deux mois minimum. Six numéros ont été réalisés en 2012, plus deux suppléments, l'un sur les transports, l'autre sur la fête de la nature. La Lettre permet de rendre compte des différents dossiers que suit notre Collectif, de donner la parole aux associations membres sur les sujets qui leur tiennent à cœur et d'informer nos lecteurs sur l'actualité de l'environnement sur notre territoire.

La Lettre est diffusée par courriel, auprès de tous les contacts du Cadeb, élus, militants associatifs, sympathisants, soit en direct près d'un millier de personnes. S'y ajoutent les membres des associations adhérentes qui reçoivent la Lettre par leur intermédiaire.

Cette forme de diffusion a le mérite d'être très économique.

En complément, la Lettre est mise en ligne sur le site Internet du Cadeb, ce qui permet le téléchargement de tous les numéros.

Jean-Claude Parisot assure la coordination de la rédaction.

Le site Internet du Cadeb

Il a été créé en 2005 par un bénévole oivillois qui en assure toujours la maintenance avec un grand professionnalisme.

Le site est mis à jour régulièrement, avec des informations sur l'action de notre Collectif et l'actualité de l'environnement dans la Boucle. Le site a été visité par 951 internautes en 2005, 4509 en 2006, 5879 en 2007, 6986 en 2008, 15428 en 2009, 21252 en 2010, 26372 en 2011, et près de 27.000 en 2012 (par suite d'un changement d'hébergeur en cours d'année, les données détaillées ne sont pas disponibles).

b) La formation des membres du Cadeb

Une matinée de formation et d'information a eu lieu le samedi 1 décembre. Elle a réuni une trentaine de participants .

Gaby Bonnefille (Jardinier - ingénieur paysagiste) a présenté son travail de fin d'étude à l'école nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois (ENSNP). Il entame une réflexion sur la valorisation et la protection de la plaine de Montesson et s'inscrit complètement dans les objectifs de l'association Plaine d'avenir 78.

La communication du Cadeb

Le Courrier des Yvelines (éditions Saint-Germain-en-Laye et Maisons-Laffitte), Le Parisien (édition Yvelines), les journaux municipaux, le mensuel Liaison d'Ile-de-France Environnement ont rendu compte régulièrement de l'action du Cadeb et de ses associations membres. Les principaux sujets abordés ont été : la table ronde sur le devenir de la Plaine, la préservation de l'activité maraîchère, la Tangentielle Nord, les jardins associatifs de Sartrouville et de Carrières-sur-Seine, la renaissance de l'association la Plaine à Sartrouville, les inquiétudes vis à vis du projet de voie nouvelle départementale RD 121, Eole et la ligne nouvelle Paris Normandie, le PLU de Bougival, l'écoquartier du Vésinet, etc.

Les enquêtes publiques

Le Cadeb a déposé un avis dans la plupart des enquêtes publiques intervenues au cours de l'année 2012 :

- Sur le Plu de Bougival, en complément de celui déposé par Patrimoine & Urbanisme.
- Sur le prolongement à l'ouest du RER E (Eole). Il a été rédigé par le groupe transports.
- Sur la demande présentée par le centre EDF de Chatou pour utiliser du cadmium dans le cadre de ses recherches sur les énergies renouvelables (voir Lettre du Cadeb de janvier 2013)..
- Sur le PLU de Montesson (avis favorable avec cinq observations)
- Sur le PLU de Houilles (Voisins Voisines).

c) La participation aux actions des associations membres

Le Cadeb a participé notamment :

- A la plupart des assemblées générales des associations membres (AEB, Seine Vivante, FPDD, Comité du Vieux Pays et riverains de la mairie à Sartrouville, Comité oivillois, etc)
- Aux concerts organisés à l'église Saint-Martin par le comité du Vieux Pays et aux Journées Carmen – Festival de Bougival et des coteaux de Seine, avec Patrimoine et Urbanisme
- Aux actions menées dans le cadre de la fête de la nature en mai par Natur'Ville dans ses jardins familiaux et par Seine Vivante à Nanterre et à Croissy.
- A la journée portes ouvertes dans les jardins familiaux de Natur'Ville à Sartrouville, en juin
- A la fête du Comité de Quartier des Richebourgs, à Sartrouville, en juin
- A la fête de l'association La Plaine à Sartrouville, en juin
- A la randonnée pédestre organisée par l'Association des riverains de la mairie à Sartrouville en octobre, le long des berges de Seine
- A la fête des vendanges, en octobre, organisée par le comité du Vieux-Pays à Sartrouville.
- A la Conférence-débat sur le dérèglement climatique, organisée par l'association Maisons-Laffitte Développement Durable (MLDD) avec Hervé Le Treut, expert auprès du GIEC et Robert Levesque, ingénieur agronome (avril)

La participation aux actions des communes

Le Cadeb a participé, directement ou avec les associations membres, aux actions suivantes organisées à l'initiative des communes :

- A la 3e Fête des jardins, organisée par le Service Hygiène et Environnement de Maisons-Laffitte, sur les berges de Seine, en octobre (Seine Vivante)
- A la plupart des forums des associations de la Boucle, en septembre, avec des stands tenus par les associations membres
- A la soirée organisée en octobre par la ville du Vésinet sur la biodiversité et à la sortie naturaliste qui s'en est suivi.
- Opération « Berges saines » au Mesnil le Roi et à Croissy sur Seine organisée par l'association « La Seine en Partage », avec de nombreuses associations locales (mars)
- Journée de la sécurité routière, organisée par la ville de Sartrouville. Avec les associations de quartier et la Ligue contre la violence routière (juin)
- Troc de livres à Maisons-Laffitte, dans le cadre de la semaine de réduction des déchets (Maisons-Laffitte Développement Durable)

De plus, le Cadeb a participé au forum du SITRU sur le site de l'usine d'incinération de Carrières-sur-Seine le 21 octobre, manifestation qui a obtenu un grand succès avec plus de 1200 visiteurs. Il a tenu un bar à eaux à cette occasion, pour inciter à boire l'eau du robinet plutôt que celle en bouteilles, préjudiciable pour l'environnement (mise en bouteilles, transport, déchets plastique).

B/ Les principaux dossiers suivis en 2012

La plupart des actions de protection de l'environnement sont menées par les associations locales, à leur initiative et sous leur propre responsabilité, dans le respect de la « Charte du Cadeb ». (principe de subsidiarité). La Lettre du Cadeb rend régulièrement compte des actions menées et des positions prises par les associations membres. En complément, l'annexe 2 du présent rapport est consacrée à un résumé des actions menées par certaines des associations membres.

L'année 2012 a été marquée par deux victoires associatives majeures, à Rueil-Malmaison et Bougival, et une naissance, celle de l'association agriurbaine « Plaine d'avenir 78 ».

A Rueil-Malmaison, le succès est total. Après dix mois de combat mené par les associations locales Bellerive–Malmaison et l'ADREC à Chatou, la ville avait fini par supprimer de son PLU les dispositions permettant l'édification d'une tour de grande hauteur (plus de cent mètres) dans une bretelle d'accès à l'A86, en bordure de Seine, portant directement atteinte aux monuments classés alentours (l'église de Chatou, la maison Fournaise, la Nymphée). Après cet abandon, la ville avait assigné en justice les deux associations pour l'utilisation d'un photomontage incluant une tour géante dans le paysage des bords de Seine. Par deux fois (jugement du 20 octobre 2011 confirmé en appel le 12

septembre 2012), le tribunal a donné raison aux associations, au nom de la liberté d'expression. Une belle victoire associative qui fera jurisprudence.

A Bougival, c'est un autre combat qui se conclut favorablement. En décembre 2012, Mercedes a déclaré renoncer à son projet de centre d'exposition de véhicules d'occasion le long de la départementale 113, en entrée de ville. Pour justifier sa décision, la firme automobile met en avant la situation économique ... et les oppositions locales qui allongent les délais de réalisation. Soutenus par de nombreuses associations, (voir lettres du Cadeb de novembre 2009 et d'octobre 2011), « Patrimoine & Urbanisme » et « les amis de Georges Bizet » s'étaient résolument opposés à ce projet. Pour les deux associations bougivalaises, c'est incontestablement une première victoire, mais la vigilance reste de mise ! Mercedes cherche désormais à revendre le terrain de 8000 m², et le devenir du site reste incertain.

La plaine maraîchère de Montesson

Plusieurs faits nouveaux sont intervenus cette année dans ce dossier que le Cadeb suit depuis sa création.

Le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF), qui permet à l'agence régionale AEV, d'acquérir des terrains agricoles pour les louer à long terme aux maraîchers, a été étendu de 40 hectares dans la plaine, en continuité des espaces déjà protégés. 30 hectares ont également ajoutés à l'Espace Naturel Sensible, géré par le Conseil général des Yvelines. Cela va dans le bon sens.

La remise en culture de plusieurs hectares de friches, au Mont-Royal, s'est poursuivie, sachant qu'il faudra plusieurs années pour que l'essai soit déclaré concluant

Le schéma directeur régional 2008, élaboré après une large concertation avec les élus et les associations, prévoyait la préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles de la plaine, sur environ 380 hectares. Dans le cadre de la révision en 2012, élus et associations avaient demandé la suppression ou la conditionnalité d'une pastille d'urbanisation sur les espaces récemment protégés dans le cadre de l'extension du PRIF et de l'ENS. L'amendement correspondant n'a pas été retenu et c'est une déception

Malgré la demande de réexamen du dossier, la construction de la voie nouvelle départementale RD 121 se poursuit à Sartrouville. Pour réaliser cette infrastructure, ce ne sont pas moins de 9 Ha de terres cultivées qui vont disparaître dans les années à venir.

La question de la Zac Laborde, dont le périmètre a été défini fin 2010, n'est toujours pas résolue.. L'équilibre financier de l'opération repose partiellement sur le prélèvement d'une dizaine d'hectares de terres agricoles. Parmi celles-ci, la plupart sont actuellement cultivés, dont notamment une parcelle de plus de 4 Ha, qualifiée de « meilleure terre » de la plaine, car sableuse, donc précoce. Le Cadeb a demandé l'étude de solutions alternatives permettant de préserver ces terres maraîchères.

L'étude dite « Marniquet » réalisée par l'Etat a été rendue publique en fin d'année. Elle prévoyait de ne préserver que le cœur de la Plaine (140 Ha environ) et d'aménager le reste des surfaces, avec des logements et des activités, tout en maintenant un certain cadre de verdure. Pour le Cadeb, ce projet, qui ne prend pas en compte les impératifs de l'activité maraîchère et son devenir à terme, n'est pas acceptable, d'autant que ni les maraîchers ni les associations n'y ont été associées.

Une nouvelle étude va être menée dans les deux années à venir, pour définir le devenir des espaces agricoles et des friches de la Plaine. Pilotée par le conseil général des Yvelines, la CCBS et l'AEV, elle devrait associer les maraîchers et les associations, selon des modalités qui restent à définir.

Alors que l'Etat, en se basant sur l'étude Marniquet, a donné un avis défavorable au projet de PLU de Montesson, le Cadeb, au vu de la volonté de la commune de préserver les espaces agricoles, s'est quant à lui déclaré favorable au projet, avec toutefois plusieurs réserves importantes, portant notamment sur une insuffisance en matière de construction de logements.

Les déplacements

L'actualité a été riche en 2012 et le groupe transports, animé par Gérard Moulin et Jean-Paul Mayant, l'a suivi avec attention .

Citons notamment :

- **Le RER A**, avec la parution du schéma directeur, sur lequel le Cadeb a donné un avis largement positif, tout en pointant l'absence de financement significatif à ce jour. Dans le cadre du plan « lignes sensibles » de la SNCF, plusieurs actions ont déjà été menées, pour améliorer l'information des usagers, la gestion des incidents, la propreté. Début 2012, sont arrivées les premières rames nouvelles à deux étages, qui remplaceront progressivement les rames courtes à un seul niveau. Des travaux importants de rénovation des voies et appareils de voie sont intervenus cette année, ce qui devrait à terme fiabiliser la circulation des trains.

- **Eole**. La position de notre collectif a été exprimée dans le cahier d'acteurs publié pendant le débat public de l'automne 2010. Pour répondre aux besoins de nos territoires et assurer une correspondance avec la Tangentielle Nord, il est nécessaire de prévoir des arrêts dans la Boucle du RER E prolongé à l'ouest (projet Eole). Sans nier les difficultés techniques, le Cadeb a demandé une modification du projet sur ce point. La réalisation de la ligne nouvelle Paris Normandie supprimera la plupart des obstacles à une desserte complète de nos territoires par Eole, mais dans l'intervalle notre collectif, en accord sur ce point avec les élus, demande des mesures transitoires, telles que un arrêt à Houilles ou Sartrouville ou alternativement dans une des deux communes. Au cours de l'enquête publique, intervenue du 16 janvier

au 18 février 2012, notre collectif a renouvelé cette demande, et rappelé la nécessité d'un traitement des nuisances sonores ferroviaires sur la ligne Paris Le Havre qui sera empruntée par les rames d'Eole en traversée de notre territoire. Le rapport du commissaire enquêteur a repris à son compte toutes ces demandes, en demandant à RFF de modifier son projet. La déclaration d'utilité publique est intervenue début 2013, sans que la question des arrêts dans la Boucle ne soit tranchée clairement.

- La Tangentielle Nord

Les craintes exprimées par notre Collectif en début d'année se sont trouvées vérifiées. Le chantier a pris du retard, les prolongements vers Sartrouville et Noisy le Sec ne sont pas attendus au mieux avant 2019-2020 ; le financement n'est toujours pas assuré, d'autant que les coûts pourraient s'avérer largement supérieurs au budgets annoncés. Cette liaison est pourtant indispensable pour une bonne desserte des quartiers du Plateau à Sartrouville, en complément de la rénovation en cours dans le cadre de l'ANRU.

- Le plan local de déplacements de la Boucle

Ce plan, dont l'élaboration a commencé en 2007, a été finalisé en 2011 et présenté aux personnes publiques associées, dont le Cadeb, en mars dernier. Le Cadeb, conjointement avec Réseau vélo 78 et Pierre Solviche, membre de la Fibucy, a participé à l'élaboration d'un avis commun des associations, en relevant de nombreux points positifs, mais aussi en demandant des améliorations. Ces demandes seront renouvelées dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Eco-quartier et PLU du Vésinet

Le projet d'écoquartier, initié en 2008, prévoit la réalisation de 400 logements (dont 35% de sociaux), des commerces et des activités, ainsi que quelques équipements publics, sur les terrains de l'hôpital du Vésinet, jusqu'à présent propriété de l'Etat. Ce dossier, appelé "Ecoquartier Parc Princesse", est suivi dès l'origine par les deux associations membres du Cadeb, AEB (Aménagement et Environnement de la Boucle. Le Vésinet, Croissy, Le Pecq) et le SIDSV (Syndicat d'Initiative et de Défense du Site du Vésinet), en liaison avec le Collectif. Une ZAC a été créée en 2011 et en juin 2012 les terrains de l'Etat, d'une surface de 17 hectares, ont été acquis par l'EPFY (Etablissement Public Foncier des Yvelines). Une demi-douzaine d'aménageurs ont remis des propositions d'aménagement. Elles sont en cours d'analyse par la municipalité. Le choix devrait se faire vers le mois de mars, avec la signature de la concession d'aménagement en juin 2013. Plusieurs associations, dont AEB, ont déposé en juin 2012 un recours contentieux contre la création de la ZAC, pour insuffisance de définition du projet (présence dans l'emprise des installations de l'IRSN – Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire - avec une date de départ incertaine, remise en état du cimetière non précisée, non respect de la notice architecturale, imprécisions de l'étude de financière, disparition des arbres remarquables etc...) Ce recours fait suite à un recours gracieux du mois de février rejeté par la municipalité.

La révision du Plan d'Occupation du Sol et sa transformation en PLU a donné lieu à de nombreuses réunions de travail avec les associations ont été associées, notamment le SIDSV et AEB.

Devant le projet de PLU présenté à la population en septembre 2012, le SIDSV (agréé pour l'Urbanisme) a émis un avis défavorable qui a suscité auprès du public, des associations, et en dernier lieu de la mairie, de nombreuses réactions.

Une action conjointe avec plusieurs autres associations (en particulier AEB) a été entreprise, entraînant plusieurs modifications dans le projet initial de règlement du PLU. Elles sont cependant jugées insuffisantes et l'action se poursuivra en 2013. En effet, le PLU ne fonde plus son zonage sur le plan original de Classement et d'Inscription du Site. Il fait passer en zone dense des portions du site inscrit. Il offre d'autre part des « opportunités » aux promoteurs immobiliers dans des conditions jugées inacceptables (aggravation du déficit en logements sociaux ; stationnement insuffisant ; utilisation du sol au détriment des espaces naturels ; ...).

Le projet de PLU a été arrêté par le Conseil Municipal en janvier 2013 et devrait être voté en juillet 2013, après enquête publique. La récente démission du conseil municipal devrait retarder ce dossier.

La promotion des jardins familiaux dans la Boucle

C'est depuis la création du Collectif une priorité d'action constante. Les jardins ont de nombreuses vertus: ils créent du lien entre les habitants, permettent à des citoyens de retrouver un contact avec la nature et la « terre nourricière », réduisent le budget alimentaire de familles modestes. La situation est contrastée selon les communes. A Sartrouville, le devenir des jardins familiaux de Natur'Ville est assuré. L'association doit quitter les terrains qu'elle occupe sur les emprises de la voie nouvelle départementale RD 121 en cours de réalisation. La ville lui a proposé un « relogement » sur des terrains en bord de Seine (site ex-Thomson). L'association devrait s'installer sur ce nouveau site début 2013. A Montesson, il est envisagé une extension, en complément des 38 parcelles existantes. A Houilles, il existe un projet de création de jardins familiaux qui devrait se concrétiser prochainement. A Carrières-sur-Seine, une association proche du Cadeb, « Nature en partage», est créée depuis 2007. Une implantation devrait être proposée à l'association par la ville dans le cadre du futur PLU.

Rien de nouveau à Chatou : le projet est toujours en sommeil. A Croissy, un jardin potager de formation et de conseils, géré par l'association des Amis des jardins croissillons, fonctionne depuis le printemps 2009 sur un espace d'environ 180 m² au fond du parc du château Chanorier.

C/ Le CADEB, en lien avec les autres acteurs d'environnement

En 2012, le Cadeb a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires habituels. Le fait marquant de l'année écoulée est l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Yvelines (CAUE 78).

Le CAUE 78

Lors de sa réunion du 27 juillet 2012, le conseil de notre collectif a décidé à l'unanimité d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Yvelines (CAUE 78). Les CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) sont des associations départementales créées par la Loi sur l'architecture de 1977. Ils assurent des missions de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. Organismes publics financés pour l'essentiel par une taxe départementale, ils existent dans 91 départements français. Le CAUE des Yvelines a été créé en 1979.

Le CAUE 78 connaît bien la Plaine de Montesson pour avoir participé en 2008 à une étude du paysage agricole avec l'Agence des Espaces Verts d'Île-de-France. Ses conseils pourront à nouveau être utiles au moment où tous les acteurs de la Plaine - élus, maraîchers, associatifs - se réunissent pour définir un avenir à ce territoire.

François ADAM, paysagiste conseiller du CAUE 78, a souhaité la bienvenue au Cadeb et voit dans l'adhésion du collectif « un nouveau gage de raffermissement des liens entre une pluralité d'acteurs, promesse d'avenir et de qualité de vie dans cette passionnante et belle boucle de Seine ! » (extrait de la Lettre du Cadeb de décembre 2012)

Réseau vélo 78

Collectif spécialisé dans la « promotion de la bicyclette en tant que véhicule urbain et interurbain », Réseau Vélo 78 exerce son activité dans la Boucle de Montesson et les communes environnantes, avec une expertise reconnue. A ce titre il est relation avec le département des Yvelines et la région Ile-de-France. Les liens étroits entre le Cadeb et Réseau Vélo 78 se sont poursuivis au cours de l'année 2012, sans que jusqu'à présent cette coopération n'ait été formalisée.

Au cours de l'année écoulée, les principales actions conjointes ont été :

- Réunion au Département sur le projet de voie nouvelle départementale RD 121 en octobre
- Réunions du comité de pôle de Houilles
- Suivi des projets d'aménagements cyclables dans le cadre de la liaison cyclable Paris Londres, notamment en traversée de Sartrouville.
- Participation à l'assemblée générale de Réseau Vélo 78 en février
- Suivi du plan local de déplacements de la Boucle et rédaction d'un avis commun

Seine Vivante

Seine Vivante est un collectif d'associations et de particuliers qui œuvre pour la préservation des grands équilibres naturels de la vallée de la Seine et le développement de la vitalité de ses écosystèmes. Le Cadeb est adhérent à Seine Vivante et réciproquement.

Voici quelques points sur l'activité de Seine Vivante cette année :

- Avis donnés dans le cadre des enquêtes publiques
- Tenue d'un stand à la fête de la lavande à Achères en juin
- Travail sur les cheminements de bords de Seine avec le Syndicat Mixte de la Seine et de l'Oise (SMSO)
- Suivi des travaux d'entretien des berges de la Seine
- Nombreuses actions de sensibilisation au monde de l'eau et de la Seine
- Participation aux réunions de Comité de bassin Seine Normandie

Yvelines Environnement

Le CADEB a renouvelé en 2011 son adhésion auprès d'Yvelines Environnement, union départementale des associations d'environnement. Jean-Claude Parisot y représente notre collectif. Il en est administrateur depuis mars 2004 et a été renouvelé pour 3 ans par l'assemblée générale du 20 mars 2010. Il a été présent ou représenté aux différents conseils.

L'Association des Usagers des Transports (AUT)

Compte tenu des convergences de vues sur la problématique des transports, le Cadeb est adhérent à l'AUT depuis 2008. Le Cadeb, représenté par Gérard Moulin, a participé à plusieurs réunions. Plusieurs dossiers sont suivis conjointement : un meilleur fonctionnement du RER A, le prolongement à l'Ouest du RER E, la tangentielle Nord, le tramway T2 à Bezons et la réorganisation du réseau de bus.

6-15 DELTA Commune des Essarts le Roi

L'association DELTA a pour objet la protection des plaines agricoles situées entre les communes des Essarts-Le-Roi, de Saint Rémy L'Honoré et de Coignières pour :

- la conservation de leur activité agricole,
- la défense de leur environnement - Faune - Flore - Forêt - Bosquets,
- la lutte contre les pollutions liées à l'urbanisation.

Elle a déposé en 2003 une demande de création d'une zone agricole protégée dans la continuité du massif forestier de Rambouillet, sur l'espace situé entre les communes des Essarts-Le-Roi, de Saint Rémy L'Honoré et de Coignières. Ce projet est aujourd'hui retenu dans le « Porté à connaissance de l'Etat » pour l'élaboration du SDRIF 2013. L'association DELTA contrôlera que cette exigence de l'Etat soit bien mentionnée dans les documents d'urbanisme SDRIF, SCOT et PLU tous en cours de rédaction. L'association DELTA approuve la décision de l'Etat qui a retenu dans le « Porté à connaissance de l'Etat » l'aménagement de la RN10 sans la réalisation du prolongement de l'autoroute A12. Cette décision préserve les terres agricoles.

6-16 MAISONS PAYSANNES DE FRANCE – Délégation 78

Rapport d'activité de la délégation pour l'année 2012

Le nombre d'adhérents est passé de 65 en 2011 à 70 en 2012, soit une progression de 8.5%.

Animations :

- Le 30 mars, au PNR de Chevreuse, en partenariat avec le parc, rencontre avec des professionnels (artisans et architectes) et du public sur l'utilisation du chanvre. Luc van Nieuwenhuysse y fait des démonstrations d'enduits et de chape chaux-chanvre.
- Le 13 mai, participation au vide-grenier de Richebourg : librairie et contacts.
- Les 9 et 16 juin, en partenariat avec le PNR de Chevreuse et la ville de Gambais, chantier participatif au hameau du Boulay pour la restauration d'un muret en pierres des champs (meulières) hourdées à la chaux. Le chantier est animé par Luc van Nieuwenhuysse pour une trentaine de participants à chaque journée.
- Le 6 octobre, à la Ferme du Buisson à Plaisir, journée de stage pratique et théorique sur les enduits chaux-chanvre: 16 participants.
- Les 20 et 21 octobre, stand au forum de l'éco-habitat au PNR de Chevreuse : librairie, exposition de la SARAF et du CAUE sur l'habitat traditionnel et l'urbanisme dans les Yvelines, passage de deux films sur l'architecture de terre crue.

Visites Conseil :

- Environ 25 visites ont été effectuées par Bernard Duhem ou Jean Claude Vernon. Les demandes portent le plus souvent sur des problèmes techniques ou pratiques (désordres des structures, humidité, financement, etc.) qui débouchent le plus souvent sur des conseils plus globaux (isolation, percements, aménagements,...). D'autres demandes touchent à l'urbanisme (interprétation d'un POS ou d'un PLU).

Divers :

- Un appui a été apporté à des associations locales lors de préparation de PLU à Jouars-Pontchartrain et Maurepas.
- Bernard a animé une conférence sur l'amélioration thermique du bâti ancien pour l'association des riverains du parc de Seaux (début XXème siècle).

6-17 Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui

Les adhérents de l'association Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui se sont réunis pour leur Assemblée Générale Ordinaire le lundi 4 février.

Au nom du Conseil d'Administration, Maité VANIUS remercie les adhérents, les distributeurs de tambour, les bénévoles, les sponsors et aussi :

La présence des invités :

- Monsieur Christian BONNET Président de l'OMLC
- Monsieur Jean Marc RABIANTE représentant d'Yvelines Environnement
- Monsieur Daniel MARY Président de l'Association Philatélique
- Madame Marie-Thérèse PELLISSIER Présidente des Conteuses de Bois Joli
- Monsieur Gérard ALARY Président d'Eneide
- Madame Nicole MALAQUIN Conseillère Municipale

Se sont excusés :

- Monsieur Jean Frédéric POISSON, député 10^{ème} circonscription
- Monsieur Ismaïla WANE, Conseiller du Canton de Maurepas
- Monsieur Michel CHAPPAT ,2^{ème} Adjoint au maire

- Monsieur Georges BELIAEFF, 8^{ème} Adjoint au maire
- Monsieur Olivier BLIN, Directeur Scientifique l'APSADIODURUM et Président de L'ADRACHME
- La Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)
- La Fédération Patrimoine Environnement (FNASSEM)
- Maison Paysanne de France (Délégation des Yvelines)
- L'association pour la Protection du Patrimoine et de l'environnement de Jouars Pontchartrain (A.P.P.E.J.P.).

Nombre d'adhérents présents et personnes représentées :

Adhésions 2012 : 30 présents : 14 pouvoirs : soit un total de 44 adhérents Adhésions 2013 : présents : 8 adhérents

Nous tenons à rendre un dernier hommage et nos remerciements Madame Jane LE PRIOL et Monsieur Maurice NICOLAS qui ont été membres de notre association et à Monsieur Bernard LAMBERT que l'on avait interviewé lors de notre exposition de 2009.

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral et d'activités 2012.
- Rapport financier 2012 et le rapport du vérificateur aux comptes.(remis au début de l'AG)
- Objectifs pour 2013 et budget prévisionnel 2013 et montant de la cotisation 2014.
- Renouvellement du Conseil d'Administration et nomination des vérificateurs aux comptes.
- Questions diverses.

Je vous présente le rapport moral d'activité 2012

Je réaffirme la richesse de notre association dans la diversité de ses adhérents et dans sa capacité de rassembler et mobiliser autour d'objectifs communs : la préservation du cadre de vie et la promotion du patrimoine naturel et historique de Maurepas qu'il soit ancien ou contemporain. Si au travers de nos actions liées à l'urbanisme, nos positions ont pu coïncider avec celles mouvances politiques locales, nous tenons à redire ici que notre association est ; et souhaite demeurer indépendante de toute politique. Nous regrettons les amalgames et ambiguïtés.

Notre association compte en 2012, 123 adhérents.

Depuis 2012, nous avons ouvert 4 ateliers (histoire, animation, communication urbanisme) qui permet aux adhérents de travailler sur des sujets différents.

Nos diverses actions :

ANIMATIONS

- 11/12 février : Participation à la fête des 25 ans de l'association RACINES.
- 25 mars : Nettoyage de la forêt domaniale de Maurepas organisé par les Amis du Bois de Maurepas.
- 11/12 mai : Mai des Serres organisé par la Mairie distribution aux enfants de questionnaires sur la durée de vie des déchets.
- 7 juin : Randonnée en partenariat avec la Caisse des Ecoles et l'inspection de l'Education national d'Elancourt la sortie de tous les CE2 des écoles de Maurepas et la participation des Conteuses
- 9 juin : Fête au village, place de la Grand 'Mare (magie, stand de maquillage, jeux pour enfants, bal, avec la démonstration de twirling bâton).
- 8 septembre : Forum des associations
- 16 septembre : Randonnée pédestre et culturelle avec la participation de la chorale l'Enéide. Voyage dans l'histoire de Maurepas du moyen âge au 20^{ème} siècle.
- 7 décembre : Veillée de Noël avec le soutien Scrapping up et les Conteuses de Bois Joli et Rose des Sables.
- 13 décembre : Sortie à l'exposition recto verso à Versailles : « *les cartes postales racontent les Yvelines* ».

RESTAURATION ET SAUVEGARDE

Nous avons plusieurs dossiers en cours :

Nous souhaitons vous informer des démarches que nous avons entreprises depuis 2 ans.

Nous avons adressé en avril 2011 un dossier complet du site historique (Donjon, Ferme de la Tour) au Ministre de la Culture Monsieur Frédéric Mitterrand. Le 10 mai 2011 nous avons eu sa réponse. Il a demandé à Madame Muriel GENTHON Directrice des Affaires Culturelles d'Ile de France (DRAC) d'instruire ce dossier. Nous avons reçu la visite le 31 janvier 2012 sur le site de Madame Hélène JANTZEN Ingénieur d'étude chargée du recensement du Patrimoine et Madame Marie Hélène DIDIER conservatrice en charge des Yvelines.

Suite à cette visite, le dossier a été présenté le 10 juillet 2012 à la délégation permanente de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites qui a émit le souhait de voir présenter ce dossier en Commission Régionale. Il sera examiné en 2013.

En parallèle, nous avons rencontré le Sous Préfet Marc CHAPPUIS, Madame Marie Laure PETIT Architecte des Bâtiment de France, Monsieur Bertrand TRIBOULOT (DRAC) Service Régionale de l'Archéologie.

A l'assemblée générale de 2012, nous ne pouvions pas vous exposer le détail de l'avancement de ce dossier.

Ce dossier de préservation du site est cher à de nombreux Maurepasiens : ils se sont mobilisés pour le PLU en septembre et plus de 500 signatures ont été recueillies en très peu de temps.

PATRIMOINE

Le chandelier Pascal datant du 19^{ème} siècle a été restauré par Madame Delphine VOISARD et sera remis en place en Eglise Saint Sauveur grâce aux interventions de Monsieur Georges BARBIER. Le montant de cette restauration réglé par l'association est de 550€. En retrouvant la sculpture de Gérard Ramon « les IBIS » vandalisés en 2009, nous avons décidé de les faire restaurer. Elles sont la propriété de la Mairie de Maurepas. La ville a décidé fin 2012 de déléguer la maîtrise de l'ouvrage à l'association. Ce dossier de souscription sera ouvert très prochainement montant du devis 20.000€.

COMMUNICATION

Nous sommes adhérents à plusieurs Fédérations Nationales et associations. Cela nous apporte des soutiens techniques, documentaires et culturels. Nous recevons de nombreux bulletins, documentations, bibliographies ...

Notre bulletin d'information « le Tambour »

Merci aux nombreux bénévoles pour la création, la mise en page et sa distribution.

2500 exemplaires sont distribués sur la ville et au village. Mais nous avons encore besoin de distributeurs pour quelques quartiers (il serait possible de distribuer que votre rue).

Nous remercions aussi les commerçants.

Cartes postales

De Nouvelles cartes seront éditées en février /mars.

Site internet

Nous recherchons une personne pour remettre notre site à jour.

HISTOIRE

Gérard POURTEAU prend la parole.

Le but de cet atelier est de retracer l'histoire de notre ville, aussi bien celle du village que de la ville nouvelle, au travers d'archives, d'anecdotes glanées çà et là...

Cela peut être la « Grande Histoire », avant 1800, ou, plus près de notre époque, après cette date. Avant 1800, les écrits sont difficiles à déchiffrer, l'association Racines nous apporte son soutien Pour l'histoire plus moderne, il y a beaucoup de sujets, peu traités, mais qui ont leur

Importance. Par exemple : les anecdotes peuvent nous apporter des éléments intéressants.

Toutes les informations sont regroupées et classées par thèmes dans un même fichier informatique, consultable pour tous les participants, et bientôt, nous l'espérons, lorsque le site informatique sera au point, accessible pour tous les adhérents.

Dans cet atelier, chacun peut faire ses propres recherches, tout est remis sur un site avec des liens. Les recherches se font à la bibliothèque de Versailles, aux archives de Neauphle, de St Quentin, de Rambouillet. Pour les plans : rue Richelieu à Paris. Les Journaux aux Nouvelles de Versailles ...

Le sujet important : les 40 ans de la construction de l'église Notre Dame (exposition et livret)

Cet atelier intéresse de plus en plus de participants. Actuellement nous sommes déjà près d'une dizaine, et toutes les nouvelles bonnes volontés sont les bienvenues.

URBANISME

En juin 2012, nous avons déposé en Préfecture à Versailles un dossier conséquent pour le renouvellement de nos agréments.

Pourquoi ? L'agrément est un acte administratif par lequel le ministère reconnaît l'intérêt de l'action et des actions d'une association. Sorte de label de qualité.

En 1970, le Comité de Sauvegarde a été créé.

En 1978, Monsieur le Préfet a donné 2 agréments au titre de la protection de la nature et de l'amélioration du cadre de vie (78-172 et 78-173 arrêtés préfectoraux du 5 avril 1978)

En janvier 2013, Nous gardons les agréments reçus en 1978, mais nous n'avons pas les agréments départementaux, notre action est trop restreinte.

Ces agréments reçus depuis 78, nous permettent d'être consultée dans le domaine urbanisme pour des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et plan d'occupation des sols (PLU).

(L121-8 code de l'urbanisme)

Gilles MOUTIN prend la parole pour les dossiers :

La Picterie Aire d'accueil des gens du voyage.

Nous insistons sur le fait que nous ne sommes pas contre l'aire des nomades, elle est indispensable. Nous rappelons nos 3 récriminations :

- > Non conformité à la loi qui demande une implantation proche des lieux de vie.
- > Cout multiplié par 3 du fait du site choisi.
- > Dégradation d'une des rares zones sensibles.

Le POS classait cette zone comme protégée et non constructive ce qui n'est plus le cas dans le nouveau PLU voté le 31 janvier 2013. Nous attendons l'issue de l'appel au dernier jugement rendu en juillet 2012 en notre

défaveur sans pour autant nous condamner à de pénalité financière. La situation reste très ambiguë. L'avenir du site nous préoccupe : des dégradations sont constatées aux alentours (bois impraticable, coupe de bois). La circulation sur le chemin nécessitera un coûteux entretien, voir à terme un revêtement routier.

La résidence étudiante nous semble une bonne initiative.

Nous regrettons une fois de plus de ne pas avoir été concertés. Lors de notre visite au Commissaire enquêteur, nous avons attiré l'attention sur l'aménagement routier et l'accès à RN 10 et les problèmes de stationnement que cela va créer. Nous aurions aimé connaître les raisons du choix foncier.

Plan Local Urbanisme Nous aurions du être associés à l'élaboration du PLU et nous avons transmis plusieurs lettres pour pouvoir obtenir des pièces du dossier et une demande de rencontres avec les services de la mairie. En effet conformément à la loi notre association est considérée comme PPA (personne publique associée) et de ce fait peut disposer des éléments. Il n'a jamais été question pour nous d'être rédacteur, mais de simplement donner notre avis. Nous avons effectué un dossier de 70 pages que nous avons déposé au commissaire enquêteur accompagné de 500 signatures demandant de maintenir cette zone en zone naturelle N au pied du donjon inscrit aux monuments historiques. Ce document reste à votre disposition.

Nous n'avons reçu le rapport du commissaire enquêteur que quelques jours avant le vote du conseil municipal sans disposer de temps pour en faire une analyse approfondie.

Le PLU a été voté en Mairie Jeudi 31 janvier 2013. Il nous reste à en faire l'inventaire pour juger si les points qui nous tenaient à cœur ont été pris en compte dès que nous aurons les pièces du PLU. Nous invitons tous ceux qui le souhaitent à nous aider dans ce travail.

Procès en cours de la ferme de la tour : (dossier DP 078383 10 E0074)

Comme décidé lors de notre précédente AG 2011, l'association a engagé avec l'association de La Vallée aux Chevaux et des riverains, un recours contre le permis de construire déposé pour les bâtiments agricoles jouxtant le donjon. L'affaire est encore à l'instruction. Nous restons vigilants sur ce dossier.

Vote du rapport moral à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER

Présentation par Sophie CRESPEAU Trésorière

Tableaux en annexe

Nous remercions le Conseil Général des Yvelines, Auchan, l'Aquaffure, le restaurant le village de leurs subventions régulières qu'ils nous versent ainsi que généreux donateurs qui nous soutiennent dans nos actions.

Nos cartes postales sont vendues : Auchan, Ribambelle, la Librairie du Centre, et maintenant le Pavé dans la Mare à Elancourt. D'autres modèles sont en cours de réalisation.

Les frais de fonctionnement ont été supérieurs : de nombreuses photocopies pour le tambour, les dossiers déposés pour le PLU, pour le renouvellement des agréments, archives des documents sur l'histoire de Maurepas.

Nous avons eu des achats de documentations, des frais d'adhésions aux diverses associations.

Contrôle aux comptes Monsieur Simon Clique

Il n'a pas trouvé une seule erreur et félicite la trésorière. Vote du rapport financier à l'unanimité

MANIFESTATIONS

- Participation à l'exposition de Racines encadrement des élèves de Maurepas.
- Les 40 ans de Notre Dame
 - Du 1 avril au 7 avril : Exposition sur l'église Notre Dame
 - 21/22 juin : Fête des 40 ans , exposition et livret historique.
- Jeudi 2 mai : journée découverte « art et loisirs » proposé par l'OLMC de 13h45 à 17h15 nous serons associées aux Conteuses du Bois Joli en extérieur (si la météo est mauvaise nous passerons une vidéo sur Maurepas.)
- 18/19 mai : Mai des Serres : le thème l'eau
- 8 juin : Fête au village
- 13 juin : Randonnée des CE2 sur Maurepas
- 7 septembre : Forum des associations
- 14/15 septembre : Journées du Patrimoine « le thème : 1913-2013 cent ans de protection » Projet : Randonnée ELANCOURT – MAUREPAS
- 15/16 novembre : Exposition, films, conférence « thème : les Rigoles Royales et Aqueducs »
- 23 novembre : Veillée villageoise

Nous poursuivons nos démarches pour la protection du patrimoine, la restauration du patrimoine et le suivi des recherches historiques.

PRESENTATION DES ATELIERS :

Nous proposons 4 ateliers : tout adhérent peut participer activement en groupe de travail. Toutes les compétences sont les bienvenues.

- Histoire et patrimoine Nous sommes toujours en recherche approfondie sur l'histoire de Maurepas, les 40 ans de Notre Dame, les rigoles ...

- Communication : site informatique de l'association – création des divers supports de communication (expositions, bulletins, tambour ...)
- Environnement – Urbanisme : Suivi du Plan local d'urbanisme et autres sujets liés à l'environnement
- Manifestations : fête au village - veillée - conférences- expositions - ect ...

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Georges BARBIER est venu parler de l'avancement des travaux de la cloche MARIE de l'église Saint Sauveur classée au MH 26 septembre 2011. Il fait part de son histoire, Monsieur SINGER l'expert campanaire date bien la cloche de 1659 (*réf d'un marché conclu en 1659. par Olivier VALET, curé de la paroisse de Maurepas et Pierre BERTIN en qualité de marguillier, en présence du procureur fiscal royal, Louis DODIN, avec Florentin LE GUAY, maître fondeur à Paris...*) Il est trop tôt pour fixer une date de remise en fonctionnement (2^{ème} semestre 2013 / courant 2014) Dépose de la cloche, réfection en atelier, fonte de la nouvelle cloche, repose, inauguration.

Madame MALAQUIN trouve que nous sommes trop agressif envers la Mairie ; Il est très simple de prendre rendez vous auprès de la secrétaire du Maire.

Réponse : Nous avons tout essayé pour les demandes de rendez vous, demande orale, mails, le courrier simple et pour finir la lettre recommandée, nous n'avons toujours pas de rendez vous.

Une adhérente fait la remarque que la route pour Villeneuve est de moins en moins praticable et qu'elle n'a jamais été entretenue.

6-18 Parc Naturel Régional en Vallée de Chevreuse

Rapport d'activité du 24 mars 2012 au 6 avril 2013

1 - Fonctionnement de l'Union

Le bureau et le conseil d'administration ont été renouvelés lors de notre assemblée générale du 24 mars 2012. Trois nouvelles associations et deux nouveaux membres individuels ont rejoint l'Union en 2012. La proportion des membres issus des nouvelles communes du Parc augmente progressivement. Mais il reste encore un effort à faire pour accueillir de nouveaux membres afin d'améliorer la connaissance de notre territoire et exercer pleinement notre rôle de veille environnementale.

Le planning des réunions de l'année a été reconduit par le conseil d'administration du 17 avril 2012. Elles se tiennent généralement le troisième mardi du mois à la salle du foyer municipal de Chevreuse ou dans une commune du Parc élargi.

Quatre sessions de « formation/ information » ont été organisées sur la durée de l'exercice :

Le 4 mai 2012 à Chevreuse : bilan d'étape sur la révision du Schéma Directeur d'Ile-de-France (SDRIF) et présentation du Plan Paysages et Biodiversité de la vallée de l'Yvette ;

Le 19 juin 2012 à Poigny : problématique de la gestion et de l'exploitation de la forêt domaniale de Rambouillet par l'Office National des Forêts (ONF) animée par l'association Sauvons nos arbres.

Le 16 octobre 2012 à Dourdan et le 19 février 2013 à Méré : Sauvegarde du patrimoine et de l'environnement : quels sont les moyens, juridiques ou autres, pour agir ?

Nos outils de communication :

- Le site internet de l'Union est mis à jour par Thierry Llorca et Catherine Giobellina.
- La revue de presse suivie et diffusée par Claude Chapuis.
- Et depuis 2011, la mise en place d'une « newsletter » par Thierry Llorca qui nous permet une diffusion de l'information plus régulière et plus rapide.

Représentations de l'Union dans les instances associatives régionales ou nationales :

- Confédération Nationale des Amis des Parcs Naturels Régionaux

Nouvelles adhésions :

Quatre associations ont rejoint l'Union en 2012 :

- Rencontres Citoyennes de Poigny
- MOUVES (MOUVement pour l'Environnement et la Sauvegarde au Mesnil SaintDenis)
- APPEJP (Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement de Jouars-Pontchartrain)
- FAVO (Fédération des Associations de défense de la Haute Vallée de l'Orge).

2 - Activités de l'Union

2.1 - Au niveau régional

2.1.1 - Commission locale de l'eau (CLE)

La révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Orge/Yvette n'a toujours pas été approuvée. L'Union n'a participé qu'à une seule commission « avis » le 3 janvier 2013. Celle-ci portait sur l'aménagement du Pré aux Chevaux sur la commune de Forges-les-Bains (Essonne) et sur le dossier en cours d'instruction concernant l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur l'ancienne carrière de Bajolet, commune de Forges les Bains (Essonne).

2.1.2 -Gestion de la forêt

Un comité de gestion patrimoniale de la forêt de Rambouillet a été mis en place par la préfecture des Yvelines et L'ONF. L'Union ne fait pas officiellement partie de ce comité mais, à sa demande, elle est invitée à participer aux réunions. Lors de la réunion du 23 novembre 2012 à Saint-Léger en Yvelines, l'Union et ses associations adhérentes étaient bien représentées. On peut noter un véritable effort de communication et une volonté de prendre en compte la spécificité périurbaine des forêts franciliennes, en particulier du massif de Rambouillet.

2.1.3 - Journée technique du SIAVHY (20 juin 2012)

Au programme : présentation du contrat de bassin et du plan Phyt'Eaux Cités.

Construction de la STEP de Dampierre-en-Yvelines, restauration des continuités écologiques sur la Mérantaise.

2.1.4 - SIVSO (Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge)

Suivi de l'étude sur la restauration de la continuité écologique sur les rivières Rémarde, Prédecelle et Orge (4 comités de pilotage).

2.1.5 - Déchets de chantiers

L'Union a participé à la réunion de concertation organisée par le Conseil Régional dans le cadre de l'élaboration du PREDEC (Plan régional de prévention et de gestion des déchets de chantiers). L'Union a rappelé qu'elle était opposée aux dépôts de déchets inertes sous forme de « buttes anti-bruit » ou des « buttes paysagères » sur des terres agricoles.

2.1.6 - L'OIN de Saclay

Trois communes du Parc sont situées dans le périmètre de l'opération d'intérêt national du plateau de Saclay : Magny-les-Hameaux, Châteaufort et Gif-sur-Yvette.

C'est à ce titre que l'Union est invitée à participer aux réunions de concertation de l'EPPS (Etablissement Public Paris-Saclay). Concernant le projet de délimitation de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay, le décret n'est toujours pas paru. Le ministère attend les arbitrages sur le tracé du futur réseau de transport pour prendre sa décision.

L'Union et le collectif OIN-Saclay (COLOS) auquel elle appartient ont organisé une réunion publique le 1er décembre 2012 à Orsay sur le thème « L'avenir du plateau de Saclay dans le contexte du Grand Paris ». Les présentations sont téléchargeables sur le site de COLOS.

2.1.7 - Schéma Directeur d'Ile-de-France (SDRIF)

L'Union a participé le 27 juin 2012 au colloque sur le projet de révision du SDRIF organisé par M. Amedro, vice-président du Conseil Régional. Elle a également remis une contribution élaborée lors de sa réunion du 4 mai 2012.

2.1.8 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le SRCE est le volet régional de la Trame Verte et Bleue dont l'élaboration est fixée par les lois Grenelle I et II. L'Union et plusieurs de ses associations membres ont participé à l'atelier territorial Vallée de Chevreuse - Forêt de Rambouillet le 13 avril 2012. Le projet de SRCE francilien sera soumis à enquête publique en 2013.

3 - Au niveau du PNR

3.1 - Participation au comité de rédaction de l'Echo du Parc

La présidente de l'Union est invitée aux réunions du comité de rédaction de l'Echo du Parc et participe au choix et à la relecture des articles.

3.2 - Participation aux commissions thématiques du Parc

L'Union a délégué deux représentants dans chacune des commissions plénières. Le titulaire (ou le suppléant) est tenu de faire remonter les informations au conseil d'administration.

3.3 - Participation aux réunions « Plan Paysages et biodiversité »

Deux PPB sont actuellement en cours de réalisation : celui de la plaine de JouarsPontchartrain, et celui du plateau de Limours. L'Union a présenté l'enjeu de ces plans lors de sa réunion du 4 mai 2012. Elle contribue à l'élaboration de ces plans par une participation aux réunions et ateliers mis en place par le Parc.

3.4 - Participation au bureau et comité syndical du Parc

L'Union continue à être invitée à ces réunions avec voix consultative. Nous tenons à remercier le président du Parc, M. Vandewalle, son vice-président, M. Poupard et Mme la directrice Anne Le Lagadec pour cette marque de confiance. Cette année encore une majorité des membres du comité syndical a décidé de reconduire nos subventions pour l'année 2013. Nous les en remercions également.

4 - Actions poursuivies

4.1 - Protection de la biodiversité et soutien à l'agriculture de proximité

L'Union se félicite que l'action « plantation de verger conservatoire » qu'elle a initié soit reprise par le Parc. L'Union souhaite continuer à soutenir les filières « circuit courts » et étudie d'autres formes d'action en partenariat avec les acteurs locaux.

4.2 - Participation aux manifestations organisées par le Parc

A l'occasion de la Fête des Fermes 2012, l'Union a organisé trois randonnées pédestres destinées aussi bien aux familles qu'aux randonneurs expérimentés.

4.3 - Sauvegarde de Cernay.

Cette année encore, nous ferons un appel à nos bénévoles pour tenir quelques stands du Parc ou aider les agriculteurs sur la Fête des Fermes.

5 - Actions de l'Union

5.1 - Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme

A sa demande, l'Union a participé aux réunions en tant que personne publique consultée pour les documents suivants : SCOT du Pays de Limours. Le préfet de la région et le Conseil Régional ont donné un avis défavorable au projet de schéma. Les élus ont décidé de reprendre la procédure après les prochaines élections municipales PLU des Molières. Bien que cette commune ne soit pas dans le Parc, l'Union a souhaité participer à ces réunions. Elle s'est exprimée contre l'implantation d'une zone d'activités qui impacterait fortement l'intégrité paysagère du plateau de Limours.

5.2 - Interventions dans les enquêtes publiques :

Révision simplifiée du PLU du Perray-en-Yvelines pour la réalisation d'un projet urbain de 157 logements. Les constructions empiètent sur la lisière de la forêt de Rambouillet classée en zone Natura 2000. L'Union a remis un avis défavorable.

Révision du PLU de Saint-Rémy l'Honoré. L'Union a remis un avis favorable avec une réserve sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone de 4 hectares.

5.3 - Alertes au contrôle de légalité

Projet de lotissement dans une zone naturelle située en site inscrit sur la commune de Gambais. Le permis d'aménager n'a pas été retiré mais le porteur du projet a renoncé à déposer les permis de construire.

Révision simplifiée du PLU du Perray-en-Yvelines. Nous attendons la réponse du Préfet...

5.4 - Action contre les fraisats d'enrobés

Des stocks importants de déchets de rabotage des routes sont entreposés dans différents endroits du Parc et étalés sur des chemins ruraux ou des propriétés privées classées en zone naturelle. A la demande des associations Aavre, la Saint-Lambert et Viva Magny, l'Union a demandé une analyse à un laboratoire spécialisé et a écrit au Conseil Général pour signaler ce problème. L'analyse n'a pas relevé d'amiante et le CG s'est engagé à veiller à ce que ces déchets soient bien évacués vers des centres de récupération pour recyclage.

5.5 - Dépôts de plaintes

Deux plaintes ont été déposées par l'Union pour atteintes à l'environnement :

Défrichement illégal sur la commune de Grosrouvres. Le Procureur n'a pas donné suite. L'association locale va surveiller l'affectation de ces parcelles lors de la révision du PLU.

Défrichement illégal, construction d'un chalet sans permis et tentative d'installation d'une aire d'accueil de gens du voyage sur un site inscrit (commune de Magny les Hameaux). La commune a pris un arrêté interruptif de travaux et le Préfet a demandé la remise en état du terrain.

5.6 - Autre dossier : Comblement de la carrière de Bajolet (Forges les Bains)

L'entreprise Enviro Conseil Travaux a déposé une demande d'autorisation ISDI (Installation de stockage de déchets inertes) pour combler cette ancienne carrière d'argile. Elle s'est engagée à recréer une zone humide de 6 hectares et à rétablir l'écoulement gravitaire des eaux mais le dossier ne présentait aucune garantie. Nous sommes intervenus auprès du Parc, de la préfecture et de la commission locale de l'eau pour demander que l'autorisation soit instruite sous le régime d'autorisation loi sur l'eau avec enquête publique et étude d'impact. Nous remercions les techniciens du Parc qui ont rendu un avis extrêmement pertinent pour garantir la pérennité du site et sa restauration écologique après les travaux.

6 - Soutien aux associations

L'association ADHAM au Mesnil Saint-Denis a demandé le soutien de l'Union pour tenter d'empêcher la réalisation d'un projet d'immeubles de grande hauteur et d'une rocade en lisière de la plaine agricole sur un site qui constitue l'entrée de ville du Mesnil et l'entrée dans le Parc naturel. A deux reprises l'ADHAM et l'Union des Amis du Parc ont rencontré le maire du Mesnil et les promoteurs du projet pour tenter de modifier les permis de construire accordés. Sans succès. L'association a décidé de contester les permis devant le tribunal administratif. Le CA de l'Union a voté le principe d'un soutien financier à cette action si l'association rencontre des difficultés.

L'association APESC à Chevreuse a sollicité les conseils de l'Union dans le cadre d'une modification du POS du Mesnil. L'objet de cette procédure est de modifier le règlement de zone dans le centre ancien de Chevreuse pour permettre la réalisation de constructions privées. L'avis de l'architecte des bâtiments de France ne figurait pas dans le dossier d'enquête publique. L'APESC a décidé de contester cette décision devant le tribunal administratif. Il est important de noter que la commune de Chevreuse n'a toujours pas de PLU alors que la délibération pour passer du POS au PLU date de 2004.

Les associations AAVRE, la Saint-Lambert et Viva Magny ont sollicité l'aide de l'Union. Elles s'opposent à la réalisation de deux giratoires dans le site classé de Port Royal. Un premier courrier a été envoyé au Président du Parc pour le sensibiliser.

D'autres démarches vont être engagées en concertation avec Yvelines Environnement qui siège à la commission des sites pour tenter de minimiser l'impact paysagers des futurs aménagements.

L'Union a rencontré le collectif « Village raisonné » à la Queue-lez-Yvelines. Il s'oppose à l'implantation d'un Mac Drive à proximité d'un centre scolaire. Nous leur avons suggéré de demander à la commune de « surseoir à statuer » sur le permis de construire dans l'attente de l'approbation du PLU en cours de révision. La commune a refusé et le permis a été accordé.

7 - Les grands dossiers suivis par l'Union

7.1 - Le projet de métro sur le plateau de Saclay

L'Union participe aux réunions de concertation mises en place par l'Etablissement Public Paris Saclay (EPPS). Elle est associée à la rédaction de tous les avis, contributions et actions initiées par le collectif COLOS. Ses positions sont publiées sur le site internet de COLOS. Le 18 février 2013, L'Union a rencontré le directeur de cabinet de Mme Duflot avec deux autres membres du collectif COLOS.

A cette occasion, nous avons réaffirmé notre opposition à toute ligne de métro aérien ou souterrain qui traverserait le plateau et proposé une solution alternative : utiliser le tracé du TCSP pour y faire circuler un tram-train au lieu d'un bus entre Massy et Saclay. Cette solution était envisagée dès le départ par le STIF. Elle pourrait être réalisée en 2018 ou 2019 et serait mieux en phase avec l'arrivée de nouveaux établissements sur le plateau.

7.2 - Nuisances aériennes

7.2.1 - Toussus le Noble

L'Union fait partie du comité de pilotage de l'Alliance Associative pour la reconversion de l'aérodrome de Toussus-le-Noble. Cette Alliance regroupe 42 associations, collectifs et unions d'associations concernés par le problème des nuisances aériennes autour de l'aérodrome. Suite aux nombreuses interventions de l'Alliance, un cahier des charges a été établi afin de réaliser une étude portant sur le bien-fondé et la faisabilité d'une reconversion partielle ou totale éventuelle de l'aérodrome. Les associations et les élus ont obtenu, avec le soutien du préfet des Yvelines, de pouvoir suivre de près cette étude tout au long des travaux. La société CGX AERO Cap-Sud a été sélectionnée par la Préfecture et la DGAC pour mener cette étude à laquelle plusieurs membres de l'Union participent activement.

7.2.2 - Orly

Les nouvelles procédures d'atterrissage des avions mises en place sur les aéroports franciliens le 17 novembre 2011 impactent fortement les communes du Sud du Parc.

En janvier 2012, l'Union s'est ralliée au Forum Sud Francilien contre les Nuisances Aériennes qui a déposé un recours contre l'arrêté de mise en place de ces nouveaux couloirs. Mais le 5 septembre 2012, sans attendre la décision du Conseil d'Etat, le ministère des Transports a abrogé l'arrêté du 17 novembre 2011 que nous avons contesté et repris 2 nouveaux arrêtés strictement identiques. Les associations de riverains des aéroports d'Orly et de Roissy ont décidé de déposer un nouveau recours. Nous attendons les décisions du Conseil d'Etat.

En octobre 2012, nous avons appris qu'Aéroport de Paris (ADP) allait investir un demi-milliard d'euros pour construire un nouveau terminal à Orly et moderniser ses infrastructures. L'opération devrait permettre d'augmenter la capacité actuelle de l'aéroport de 27 millions de passagers annuels à 40 millions d'ici 2018. Cette annonce a été ressentie comme une véritable provocation par les élus et les associations de riverains. Elles ne croient pas un seul instant que ces investissements colossaux n'auront pas pour effet, à terme, d'augmenter le nombre d'avions et notamment de gros porteurs, beaucoup plus bruyants et polluants.

L'Union s'est jointe à la manifestation organisée le 17 octobre à Orly et a envoyé une lettre de protestation à la ministre de l'environnement, Mme Batho, pour dénoncer ce plan élaboré sans concertation.

7.2.3 - Bilan de notre questionnaire « Législatives 2012 »

L'objectif de ce questionnaire était surtout de sensibiliser les candidats (et futurs élus) à nos problématiques et d'afficher l'unité des associations sur tous les sujets importants tels que le métro sur le plateau de Saclay ou les nuisances aériennes. Sur les 6 circonscriptions et la trentaine de candidats, nous avons obtenu 12 réponses que nous avons publiées sur notre site internet.

6-19 PARR : Patrimoine et Avenir de Rambouillet et sa Région

1 - Programme culturel

1 - 1 - Sortie d'une demi-journée

Visite de Chevreuse : samedi 12 mai 2012

1 - 2 - Sortie d'une journée

Senlis et l'abbaye de Chaalis : samedi 2 juin 2012

1 - 3 - Conférences

- *La sous-préfecture de Rambouillet* par Jean Blécon, président d'honneur de PARR : samedi 4 février 2012 à 14 h 30 à la Sous-préfecture de Rambouillet
- *Vie et œuvre de G. Lenotre* par Oksana Garin, conférencière du Louvre : samedi 31 mars 2012 à 15 h à la médiathèque Florian de Rambouillet.
- *Les Hommes et les arbres* par Jean-Luc Ansel, président de la Cosmétique Valley : samedi 7 avril 2012 à 15 h dans les salons de l'Hôtel Mercure de Rambouillet
- *Palladio* : une architecture d'avant-garde entre le faste et le fonctionnel par Christine Darmagnac, conférencière : samedi 1er décembre 2012 à 15 h à la médiathèque Florian de Rambouillet

1 - 4 - Participation

- Salon des écrivains de Rambouillet : dimanche 16 septembre 2012.

2 - Suivi de dossiers

2 - 1 – Echelon communal

- Suivi du PLU
- Extension de la ZPPAUP/AVAP
- Les Sénioriales
- La chapelle de l'hôpital
- La 11e tranche de la Clairière
- Le pôle culturel
- Le quartier de la gare
- Le domaine de la Louvière
- Urbanisation de la rue Patenotre
- La maison de l'Europe

2 - 2 – Echelon cantonal

- Zone d'activités « Bel Air-La Forêt »
- Commission d'aménagement foncier d'Orphin

6-20 Sauvegarde et Animation de Versailles et ses Environs (SAVE)

- *16 Associations membres de SAVE
- *env. 1500 Adhérents de ces associations
- *Double agrément préfectoral
- *Participation à instances permanentes
- *Adhésion à Yvelines Environnement

>>> commissions départementales spécialisées

Nos missions, nos valeurs

- Réunir et soutenir les associations
- Apporter ou solliciter des expertises
- Promouvoir la protection de notre environnement
- Proposer des animations culturelles
- Rassembler des informations sur notre avenir
- **Indépendance, Dialogue, Citoyenneté**

Centres d'intérêts de SAVE

- Urbanisme environnement
 - Projets, Circulations, Transports, sécurités
 - Démographie, emplois, tourisme, habitat
 - Forêts, espaces verts
 - Pollutions, assainissements
 - Protection et mise en valeur du patrimoine
- Animations et culture
 - Visites guidées en petits groupes
 - Voyage découverte annuel

→ **Réunions du Conseil d'administration depuis la précédente Assemblée Générale** du 27 mars 2012

- 14 mai 2012
- 18 juin 2012
- 15 oct 2012
- 15 janv 2013
- 25 mars 2013
- 15 mai 2013

→ **Bulletins SAVE diffusés**

- N° 72 - EPPS et ZPNAF-AG SAVE Château-
- N° 73 - PSMV- Année Le Notre
- N° 74 - Métro ligne18-Circulations douces-ONF

- Agrément préfectoral protection environnement

- Participation à la **journée des associations** septembre 2012 avec panneaux, fiche SAVE et fiches associations
- Participation à la commission municipale sur les **Délégations de Services Publics DSP** (4 réunions en 2012)
- Participation à la **commission circulations douces** (2 réunions en 2012)
- Réunion de travail avec M. le maire sur les projets du Pôle Chantiers
- Réunion ONF sur les forêts domaniales entourant nos communes
- Ouverture d'un site internet dédié SAVE
 - Mise à jour d'un dépliant de présentation de SAVE
 - Des groupes de travail thématiques encore à dynamiser :
 - **Vision 2020 Versailles Grand Parc**
 - **Patrimoine**
 - **Sureté**
 - **Sécurité**
 - **Pollutions**
 - Compilation des rapports de toutes les associations membres de SAVE
 - Participation aux réunions circulation avec le CG
 - Contributions dans les divers CQ de Versailles
- **Actions sur le PSMV de Versailles**
 - Dépôt d'un avis charpenté lors de l'Enquête publique.
- **Actions sur le SDRIF et le PDUIIdF**
 - 2 avis remis lors de l'Enquête publique
- **Actions sur l'OIN de Saclay-Satory**
 - Réunions EPPS au titre Yvelines Environnement
- **Actions sur le PEM de Chantiers**
 - contributions dans l'analyse de l'étude de circulation
 - Questions formulées pour approfondir le projet
- **PEM Versailles Gare RD**
 - Appui aux associations AVECRM et DeBange-Houdon
- **Pas de suites à notre proposition sur l'année Le Nôtre**
- **Mises en ligne des documents d'urbanisme toujours limitée**
- **Grand Paris et la suite du débat public CDP**
 - Suite à l'émission du SDT de mi janvier 2012
 - Contenu bien vague
 - Les projets de CDT restent encore en gestation
 - Un CDT se prépare autour d'ORSAY pour sept 2013 ?
 - La ZAC du QoX (Polytechnique) est en finalisation
 - Réunion hors du réel de septembre 2012 à Versailles!
 - Sur Versailles -SQY ?? Mystère Fin 2013, un « cdt »!

Groupes thématiques :

- **A renforcer >>>>** Pollutions
- **A redynamiser :**
 - »>>>>> Vision 2020 VGP
 - »>>>> Patrimoine
- **A ouvrir ? >>>>>>** Tourisme, Finances,...

Projets 2013 - 2014 de SAVE :

- Enquêtes publiques prochaines :
 - mini CDT en fin 2013 ?
 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique trame verte et bleue (SRCE) (! Juin 2013)
- Travaux des groupes thématiques
- Relations à consolider : ONF, CAUE78, IAUIIdF
- Suivi sur la mise en place de la réforme territoriale
- Promotion du site SAVE vers les associations
- Suivi organisé des PC et des DAT (com. Patrimoine)
- Quels projets d'animations 2013-2014

Election au conseil d'administration :

Rappel : les présidents des associations membres de SAVE sont membres de droit du CA

L'AG peut élire des administrateurs supplémentaires dans la limite de 15

Les administrateurs supplémentaires sont à ce jour : B.Brocheton, Mme B Brunel, R.Carloz, L. Olivier, Mme S.Tocanne, Mme C.Vaunois, F.Vicariot, Mme Lamy, Y. Albrieux, P. Prévost.

6-21 SHARY : Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline

En 2012, la SHARY a proposé à ses membres son programme habituel d'activités : conférence, séances académiques, manifestations, visites, publications, fonds documentaire, accueil aux permanences à son siège, que nous développons ici pour conclure sur les autres activités de la Société au cours de cette dernière année.

Conférences :

Après plusieurs décennies de tradition « confrencière », la Shary a décidé, après son AGO du 25/02/2012 de n'organiser qu'une seule conférence par an afin de permettre à d'autres entités locales (mairie, Patrimoine, associations amies, etc) de pouvoir organiser de nombreuses conférences. Cet événement est gratuit et ouvert à un large public (adhérents, rambolitains et autres).

Le **17 novembre 2012, Jacques Bernot**, juriste et historien nous régalaît avec une conférence sur un personnage qui appartient à Rambouillet et sa région : « **Le comte de Toulouse** ». Le compte-rendu de cette brillante intervention a été publié dans le bulletin N. 123 de la Shary.

A cette occasion, RVE (radio Vielle Eglise) a fait une longue interview du conférencier dans le cadre de leur programmation historique « Rendez-vous avec l'histoire ».

Séances Académiques :

Les séances académiques permettent aux membres de la Société qui souhaitent partager leurs travaux et leurs recherches avec leurs confrères de proposer des sujets d'études et de réflexion.

Elles ont lieu normalement au siège de la Shary.

Ces séances peuvent donner lieu à des publications ultérieures.

-17 mars 2012

« **Les prisons de Rambouillet** », par **Pierre Barbier**.

Le compte rendu de cet événement a été publié dans le bulletin n. 121/122 ainsi que l'intégralité de cette intervention remarquable.

-8 décembre 2012

« **Promenade dans les parcs de Jeurre et de Méreville sur les traces de Hubert Robert** », par **Patrick Hervet**

P. Hervet a fait une prestation remarquable par le biais d'une recherche iconographique très pointue qui a permis de retrouver les paysages d'antan et les fabriques de Méreville dans le contexte de l'époque.

Cette séance faisait suite à la visite de Jeurre du 28 avril 2012.

Le compte rendu de cette séance sera publié dans le bulletin 124.

Manifestations :

Visites :

Deux visites cette année.

-28/04/12

Etampes et le parc de Jeurre

Passionnante visite, malgré la pluie, grâce à B. Ginestre, président de Corpus Etampois.

Le compte rendu de cette journée et de la conférence académique qui en a fait suite sera publié dans un prochain bulletin.

- 06/10/12

Verneuil sur Avre

Etonnante visite guidée du centre historique et de l'abbaye St. Nicholas avec accès à une propriété privée

Le compte rendu de cette journée sera publié dans un prochain bulletin.

Les Publications :

En 2012, la Shary s'est beaucoup impliquée dans la préparation de la maquette du prochain tome des Mémoires et Documents. La parution du tome 40 sera donc effective au deuxième semestre 2013 au lieu du premier semestre, comme nous l'avions envisagé. Le développement de ce projet est exposé dans nos prévisions d'activités sur 2013.

Nous avons continué la publication de notre **Bulletin** qui est le fruit du travail assidu de nombreux membres : auteurs, conseil de rédaction, chargés de la réalisation.

N. parus cette année : N.120 – 121/122 (numéro double).- 123 (de décembre 2012), parution février 2013, et avons également publié l'ouvrage spécifique « **Grosrouvre, Rambouillet, une histoire d'Ecole** », par **J. Hervet, qui est une recherche sur le mouvement de peinture et littéraire à Rambouillet et Grosrouvre au 19^{ème} et 20^{ème} siècle, avec mise en évidence de ce patrimoine.**

Ces ouvrages sont remis gratuitement aux adhérents et correspondants de la Shary.

Fonds documentaire et consultations :

Les consultations par courrier, internet et à l'occasion des permanences restent très nombreuses et nos archivistes répondent systématiquement à tous les courriers.

Les permanences ont été assurées tous les mercredis et le 1^{er} samedi du mois par Mmes Barrault Gromier, Hervet, MM Barbier, Ricard.

Nous avons maintenu nos acquisitions d'ouvrages qui sont régulièrement répertoriés dans nos bulletins ainsi que les nombreux dons qui enrichissent notre fonds documentaire.

Nous poursuivons la reliure d'ouvrages choisis dans les collections anciennes de nos archives.

Les autres activités de la SHARY

RVE : Pierre Barbier a continué ses enregistrements tous les deux mois sur l'actualité de la Shary. D'autre part, de nouveaux sujets pour l'émission « **Rendez-vous avec l'Histoire** » ont été enregistrés, notamment sur « **les secrétaires d'Etat** », par **Huguette Hadrot** – « **Grosrouvre, Rambouillet, une histoire d'Ecole** », par **Josette Hervet** « **les prisons de Rambouillet** », par **P. Barbier**

RVE repasse en boucle les anciens enregistrements réalisés par les intervenants Shary, le dimanche matin à 8.00 H et le mardi soir à 19.30 H.

La Shary a incité ses adhérents à assister aux conférences de « **Rambouillet Ville d'Art et d'Histoire**, qui ont eu lieu en 2012 et y a assisté, ainsi qu'aux conférences de la **Parr** et de **Forum pour demain**.

La Shary a participé aux événements suivants :

-28/01/12 – P. Barbier, chargé des relations avec les fédérations participait à l'**AGO** de la **Fédérations des sociétés historiques des Yvelines**

-04/02/2012- **AGO Parr**

F. Gromier a représenté la Shary.

-21/03/12 - **Séminaire à la Sorbonne**

Eric Mension Rigau, professeur d'histoire contemporaine à Paris IV a permis à la Shary de participer à ce **colloque** ayant pour thème : « **Sociétés, cultures, représentations (XIX-XX siècle)** ». avec **deux brillantes interventions devant un panel d'étudiants en master 1 et 2 d'histoire**. **P. Barbier** a parlé des « **Fondateurs, successeurs de la Sté. Archéologique de Rambouillet** » et **T. de Luynes** faisait un **exposé inédit sur les présidents et chercheurs de la Shary et en particulier sur son ancêtre Honoré de Luynes**.

F. Gromier, P. Barbier et T. de Luynes participaient à cette session.

-Juin 2012, **participation au concours du Jeune Historien – P. Barbier**.

-15/16/09/12 – **Journées du Patrimoine**

Prêt de deux ouvrages inédits et d'un manuscrit pour l'exposition qui a eu lieu à la médiathèque.

-16/09/12 – **Salon des Ecrivains** organisé par Arts et lettres – exposition de nos publications sur stand (F. Gromier, J. Hervet, P. Hervet, Gille Tunis) et présentation de l'ouvrage spécifique sur Grosrouvre et Rambouillet.

-13/10/12 – **Colloque Fédération histoire des Yvelines, à Saint Arnoult. Thème : « Guerre et paix dans les Yvelines » - communication de P. Barbier : « La sortie de guerre à Rambouillet – août 1944-mai 1945 ».** Participation de plusieurs membres du bureau, du président de Luynes et adhérents de la Shary.

-20/10/12 – Conférence sur le peintre L. Français, organisé par l'association des peintres de Cernay.

Présence de S. Barrault, M. Boursier, F. Gromier, H. Hadrot, J. Hervet, P. Hervet. O. Lallement, G. Tunis.

-21/10/12 – **Salon d'art de Rambouillet**

Le commissaire de l'exposition a permis à la Shary de présenter son ouvrage sur Grosrouvre et Rambouillet à cette occasion.

-25/11/12 –**Forum du livre de Maule**

M. Boursier, F. Gromier, H. Hadrot, J. Hervet, P. Hervet tenaient le stand.

-Olivier Lallement a représenté la Shary lors des réunions du **PNR**.

-H. Hadrot, Vice-présidente de la Shary se rend quant à elle régulièrement aux **Archives Départementales** et représente notre société auprès de la **Sarraff**.

Elle poursuit également ses interventions sous forme de **conférences sur l'histoire locale** et **visites commentées de sites de notre région**.

Nous maintenons enfin nos relations tout au long de l'année avec les associations et personnes morales citées ci-dessus, mais aussi avec **l'association des Peintres de Cernay** (O. Lallement, J et P. Hervet) également avec **l'Académie de Versailles** (T. de Luynes), la **Médiathèque Florian** de Rambouillet, **les services culturels et du Patrimoine de Rambouillet**, etc

Nous avons enfin assisté à d'autres nombreuses manifestations locales et régionales: inaugurations, commémorations, conférences.

Le Bureau se sera réuni 5 fois dans l'année. Et trois fois en commission des **Mémoires et Documents**.

La Shary communique maintenant beaucoup par courriel sur shary.1836@orange.fr –envoi d'invitations, convocations, réponses aux chercheurs. Outre la rapidité des contacts grâce à la toile, ce moyen permet aussi d'éviter des affranchissements postaux, les manutentions et ainsi de participer au développement durable.

Le site Shary, mis à jour très régulièrement par J. et P. Hervet, est maintenant très visité et nous a permis d'élargir nos contacts au-delà des frontières, en particulier avec des universitaires intéressés par les recherches de la Shary.

Nombre d'adhérents au 31 décembre 2012 : 298 (comprenant nouveaux adhérents, cotisants, membres à vie et membres d'honneur et correspondants).

Nous constatons une stabilité de notre nombre d'adhérents.

S.D.I.P Assemblée Générale du 9 février 2013

Commissions

- Le SDIP et SAVE (Sauvegarde et Animation de Versailles et environs)
- A86
- Circulation
- Transports en commun
- Nuisances
- Urbanisme
- Zone verte



A86 Pont Colbert : Accès et sortie poste de péage

- Concession : 75 ans /2085...
- Trafic actuel: 23000 véh/J (Pointe 25000)
- Sécurité prévu: 3400véh/h max sur 2 voies
- Pollution et nuisances:
 - Mesure acoustique,
 - Mesure pollution de l'air,
 - Puits d'extraction (*prévision initiale de fonct.70h/an, après 24 mois pas de mise en marche des ventilateurs*)

A 86 BILAN 2012 - Projection 2013

- Réunion de contrôle des engagements pris par le M/O et l'état juillet 2012(Préfecture des H/DS).
- Suivi des mesures effectuées concernant la pollution sonores et de l'air.
- Les sociétés en charge des mesures sont:
 - AIRPARIF
 - GH acoustique
- Réunion de contrôle prévue, des engagements pris par le M/O et l'état juillet 2013 (Préfecture des YVELINES).

Commission circulation**1. Circulation cycliste**

- Projet d'une liaison avenue de Paris / stade Porchefontaine, par la rue Coste

2. Signalisation feux tricolores (respect et application du code de la route)**3. Circulation piétons**

- Généralisation Zones 30
- Amélioration liaison Porchefontaine/Viroflay

Augmentation de la population de Porchefontaine : Accroissement des problèmes de circulation

- **Développer des pistes cyclables** pour une circulation plus douce :
- Chaque jour, en particulier le matin aux heures de pointe:
 - des adultes et de nombreux enfants circulent à vélo
 - les vélos font du slalom entre les voitures, passent sur les trottoirs de façon anarchique....
- Il faut créer des pistes pour sécuriser et officialiser ces voies réservées aux cyclistes pour leur sécurité et celle des piétons

Evolution du dossier - Actualisation des dossiers**1. Circulation cycliste :**

- A la demande du conseil de quartier, un début de bande cyclable a été créé avenue de Porchefontaine
- Sens descendant : dans le flux du trafic limité à 30km/h
- Sens montant : piste matérialisée en enrobé clair

Yvelines Environnement 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : yvelines.environnement@orange.fr

96/100

Le cheminement piéton et les places de stationnement ont été préservés et les arbres malades remplacés

Piste cyclable : Avenue de Porchefontaine

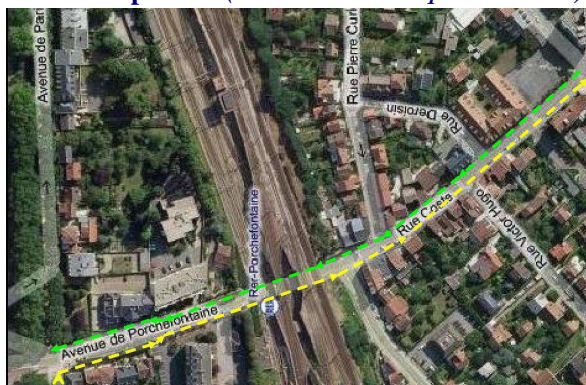


Circulation cycliste (demandes complémentaires du SDIP)

- La prolongation de la piste jusqu'au camping doit rester un objectif (voir projet déjà proposé en 2011)

Rappel du projet SDIP :

Première portion (avenue de Paris – square Lamôme)



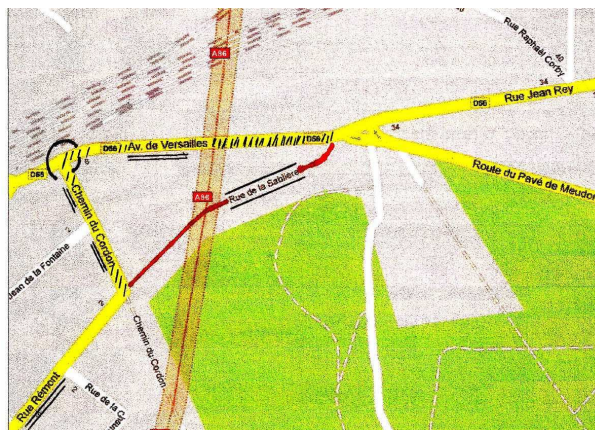
Seconde portion (Square Lamôme- Camping)



- L'installation d'un radar pédagogique dans l'avenue de Porchefontaine, permettrait un meilleur respect de la vitesse à 30km/h
- Prendre des mesures pour éviter le stationnement de voitures, en attente de voyageurs arrivant par le RER, sur la piste cyclable

Signalisation : Proposition SDIP faite au cours de l'entrevue avec Thierry Voittelier : durée des feux avenue de Paris – rue Coste

RUE de la SABLIERE



Réhabilitation d'un chemin permettant en toute sécurité et avec une plus grande rapidité de rejoindre VIROFLAY pour emprunter les moyens de transport actuels et à venir.

Amélioration liaison avec Viroflay (Suite)

- Un courrier a été envoyé en mai 2012
 - Au président de Versailles Grand Parc avec copie au Maire de Viroflay et à la présidente du conseil du quartier qui appuie ce projet.
 - *Le maire de Versailles précise que sans accord du maire de Viroflay la réhabilitation n'est pas possible.*
 - *A ce jour, la réponse du maire de Viroflay est négative mais la réhabilitation pourrait s'inscrire dans le nouveau PLU de Viroflay.*
- Le projet a été présenté à Valérie Pécresse lors d'une entrevue le 12 juin 2012
 - *Les fonds (environ 2000 €) de sa réserve parlementaire qui pourraient être débloqués pour ce projet semblent dérisoires.*

Ces premières réponses peu encourageantes ne doivent pas nous faire abandonner ce projet.

Commission transports en commun

Ligne B : Etat des lieux

- Travaux en cours avenue Louvois pour accueillir la zone de régulation de la ligne (mise en service prévue début 2013).
- Le terminus « voyageurs » de la ligne est prévu, dans les deux sens, au bas de la rue Yves-le-Coz au niveau du stationnement actuel des bus (mise en service prévue début 2013).

Ligne B : objectifs pour 2013

- Implantation de l'arrêt intermédiaire (à proximité de la rue Girardon) entre le terminus du bas de la rue Yves-le-Coz et le square Lamôme dans les 2 sens
- L'interconnexion avec la ligne du tramway T6 reste indispensable.

Gare SNCF/RER : Etat des lieux

- La nouvelle gare est en service.
- Il y est impossible d'y acquérir un billet Grande Ligne, ni même d'y retirer un billet acheté sur internet, (bien que cela soit proposé sur une affiche ! Voir photo !).
- *L'accessibilité aux quais est impossible aux personnes à mobilité réduite.*

GARE SNCF/RER : Objectifs pour 2013

- Installation d'une borne pour le retrait de billets Grandes Lignes achetés sur internet.
- Possibilité d'achat sur place des billets Grandes Lignes comme annoncé sur l'affiche
- *Rendre la gare de Porchefontaine accessible aux personnes à mobilité réduite ou avec enfants et poussettes*

Nuisances sonores :

- **Hélicoptères**
- *Valérie PECRESSE rencontrée le 12 juin 2012, rappelle qu'elle a contribué au blocage d'une tentative de transfert de l'héliport d'Issy les Moulineaux à Toussus. Elle souhaite limiter les vols touristiques.*
- *Suite aux nombreuses infractions au règlement concernant les plans de vol, constatées par le SDIP, Valérie PECRESSE s'engage à nous associer à la commission chargée de l'étude d'impact de l'aéroport de Toussus.*

Courrier SDIP

- *5 mai 2011 courrier à Monsieur de Mazières copie Madame Schmit et Monsieur Vandewalle*
- *11 mai 2011 : Monsieur Vandewalle, nous informe qu'il a transmis notre courrier à Madame Kosciusko-Morizet Ministre de l'écologie, des transports...*
- *31 mai 2011 : réponse de Monsieur de Mazières:*
 - *La ville n'a pas autorité mais appuie notre demande à la DGAC*
 - *La communauté d'agglomération est représentée dans la commission consultative de l'environnement sur la base 107 de Vélizy*
- **Trains**
- SDIP en accord avec l'analyse présentée par le conseil de quartier ...
 - Urgence de conduire des mesures de bruit
 - Définition et mise en œuvre d'un plan de reboisement cohérent et durable du talus (Versailles à Viroflay)
 - Lancement de travaux sur la mise en place à terme d'un mur anti bruit
- SDIP disposé à travailler avec conseil de quartier sur le sujet
- SDIP conduira enquête complémentaire et transmettra correspondance au maire
38% des habitants estiment que la voie ferrée génère chez eux de l'insécurité : essentiellement l'intrusion. Ils souhaitent **que les clôtures et accès soient remis en état, pour limiter ce risque, aux frais de RFF.** Ils

souhaitent que non seulement les talus, mais aussi les **ouvrages (ponts et gare) actuellement jugés**, tristes, sales, taggués, et même dangereux (éclats de pierre des ponts) **soient entretenus, ou supprimés.** (par ex : l'ancien poste d'aiguillage).

- **80% des habitants se plaignent du bruit des voies ferrées, perçu comme "insupportable" par 19%** d'entre eux. Pour certains, il s'agit d'une question de santé publique, car les habitants seraient exposés à des niveaux de bruit **dépassant les normes : des mesures de bruit sont demandées.**
- Seconde nuisance la plus ressentie : les vibrations (69%) et ensuite les déchets (18%)
Les habitants font de nombreuses suggestions pour lutter contre le bruit :
 - ralentir les trains
 - modifier les couloirs de circulation (les trains bruyants circulant sur la voie externe)
 - améliorer la qualité des équipements (rails, aiguillages, ballast, tabliers de ponts) et du matériel roulant
 - supprimer les "klaxons" et les annonces de nuit à la gare
 - édifier un mur anti-bruit : suggestion la plus fréquemment citée (45%) et déclinée sous différentes variantes.

Les suites proposées par le groupe de travail du Conseil de quartier :

Il faut maintenant apporter les meilleures réponses, dans un délai raisonnable et sans forcément recourir à des solutions coûteuses. Le groupe de travail souhaite faire valoir la mobilisation importante des habitants du quartier (1000 foyers soit donc environ 3 000 habitants consultés) auprès de RFF-SNCF en vue d'obtenir des actions de plusieurs types, comme :

- 1. **Entretien de façon raisonnée la végétation existante des talus, limiter l'abattage à la zone supérieure, proche des voies, et maintenir la végétation en partie inférieure. Faire évoluer la végétation dans le sens recherché par les habitants** (davantage de persistants de taille moyenne). Rétablir une haie de crête.
- 2. **Compléter les résultats du questionnaire par un apport de données objectives : mesures de bruit** et étude paysagère
- 3. **Mettre en œuvre rapidement des actions peu complexes et peu coûteuses (information des riverains, arrêt des annonces nocturnes) mais aussi faire avancer les sujets plus lourds (murs antibruit, ponts métalliques, amélioration des rails, du matériel roulant, vitesse des trains, voies de circulation ...)**

Sur la qualité de l'air: méthodologie

Identifier les Sources

- voitures/ moto
- A 86
- Cheminée de l'A86 Viroflay pas de filtre (CO2)
- S'appuyer sur les études déjà réalisées

Préciser les lieux et périodes à privilégier

- Tunnel près gare de Porchefontaine (lieux)
- Transit (habitudes de circulation)
 - École primaire Yves le Coz,
 - Rue Coste Sous le tunnel / octroi
 - Chantiers

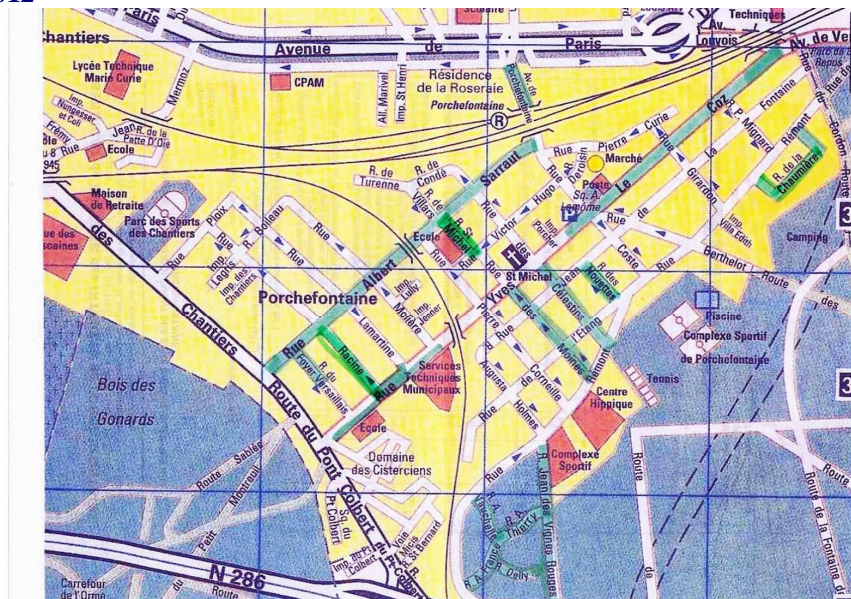
Travailler sur les remèdes possibles

- Réduire nombre de voitures
- Réduire taux de pollution par voiture
- Fluidifier le trafic (suivre évolution trafic)
- Installer feux bas rue Albert Sarraut
- Capitaliser sur le tunnel

Sur la pollution visuelle

- **Constat** relativement sombre confirmé : perception toujours accru d'un environnement qui se dégrade même si certaines parties du quartier ont évolué en mieux
- Il convient d'**identifier puis d'impliquer tous les acteurs responsables** de cette pollution et à qui il pourrait être transmis une correspondance adapté
- **Mairie** doit là encore être impliquée, plus impliquée
- Nécessité de mettre en exergue cette nuisance sur le futur site web du SDIP

Urbanisme : enfouissement des réseaux Etat des lieux fin 2012



Enquête sur l'écoulement des eaux dans le quartier

- Lancement de l'enquête : 10 mars 2012
 - Fin de l'enquête : 30 mars 2012
 - Dépouillement
 - Rencontre le 4 octobre 2012 avec :
** Vincent BOUDRIOT Chef de service Direction Générale des Services Techniques de la ville :
Le réseau d'assainissement est dimensionné pour absorber un orage décennal.
 - **Projet : création d'un bassin de 60 m³, au croisement de la rue Jean de La Fontaine et de la rue Berthelot, pour écrêter les pointes.**
 - **Quelques informations complémentaires :**
 - Les propriétaires sont responsables de l'entretien du raccordement de leur pavillon au collecteur principal de la chaussée.
 - En cas d'extension de surface étanches les propriétaires sont invités à créer des cuves de rétention.
 - Le coût de l'assainissement au niveau municipal est actuellement de 0.31€ / m³ et est bloqué pour 3 ans.
 - Il n'est pas envisagé de séparer les réseaux d'eaux usées de celui des eaux pluviales mais tout nouvel immeuble doit prévoir, néanmoins, deux réseaux séparés.
- ** Magali ORDAS Maire-adjoint déléguée à l'Environnement, la Propreté et la Qualité de vie.

Commission Zone verte

Le projet d'ateliers pédagogiques en forêt

- **But : (Rappel)**
- sensibiliser les élèves à l'environnement et plus particulièrement à la forêt toute proche.
- **Comment :** organiser des sorties en forêt selon un principe éducatif défini en concertation avec l'ensemble du corps enseignant, des parents d'élèves et de l'ONF.
- Point actuel:
 - Les groupes scolaires; Y. Le COZ et P.CORNEILLE après avoir donné leur accord seul P.CORNEILLE s'engage à poursuivre le projet.
- l'ONF, suite au contact pris avec la direction de P.CORNEILLE doit se mettre d'accord quant au contenu et calendrier des sorties (le SDIP sera informé).

Questions diverses :

- Passages piétons ne respectant pas la continuité des trottoirs
- Trottoirs à angle droit empêchant les camions de braquer
- Choix du côté de stationnement dans les rues étroites
- Pose de potelets en face des accès
- Fleurs et embellissements
- Inondations du sous sol de l'immeuble à l'angle de la rue Coste.